



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Typologie des capacités d'accueil des CFSM Analyse comparée de la Colombie-Britannique et du Manitoba

Dr Aude-Claire Fourot

Département de science politique, Simon Fraser University

Assistantes de recherche :

Sarah Marriott (SFU) et Alexandra Williams (SFU)

Décembre, 2014



Canada

Ce projet a été financé par la Direction générale de la recherche et de l'évaluation de Citoyenneté et Immigration Canada dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés afin de soutenir la recherche sur l'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur(e) ou des auteur(e)s et ne reflètent pas nécessairement celles de Citoyenneté et Immigration Canada ou du Gouvernement du Canada.

Dr Aude-Claire Fourot
Département de science politique
Simon Fraser University

**Rapport final – Typologie des capacités d'accueil des CFSM
Analyse comparée de la Colombie-Britannique et du Manitoba**

Assistants de recherche :
Sarah Marriott (SFU) et Alexandra Williams (SFU)

Table de matières

Sommaire exécutif	4
Executive Summary	8
Introduction	12
1. Revue de la littérature	13
1.1 De la nation à la communauté et de la communauté aux minorités : une lente prise en compte des diversités francophones	13
1.1.1 Passage de la nation à la communauté.....	14
1.1.2 De la communauté aux minorités.....	15
1.2 Enjeux en termes de politiques d’immigration et d’intégration	18
1.2.1 L’immigration francophone et la vitalité des communautés.....	18
1.2.2 L’approche par continuum	20
1.2.2.1 Le recrutement.....	20
1.2.2.2 L’accueil.....	21
1.2.2.3 L’intégration.....	22
1.2.2.4 La rétention comme finalité du continuum	23
1.2.3 Enjeux de régulation politique.....	24
2. Méthodologie	26
2.1 Bibliographie et revue de la littérature	26
2.2 Étude de données secondaires	26
2.3 Entrevues semi-dirigées	26
2.4 Observation participante	26
3. Immigration et multiculturalisme dans un cadre bilingue	27
3.1 Législation au niveau fédéral	27
3.2 Législation au niveau provincial	29
4. Données sociodémographiques	32
4.1 Définitions	32
4.2 Portrait comparé de la population francophone et des nouveaux arrivants d’expression française	33
5. Comparaison des stratégies et des capacités d’accueil	39
5.1 Mise à l’agenda de l’immigration francophone en Colombie-Britannique et au Manitoba	39
5.2 Offre de service	40
5.2.1 Promotion et recrutement.....	40
5.2.2 Accueil et établissement.....	44
5.2.3 Les secteurs et les services en intégration.....	45
5.3 Clientèles	49
5.4 Structure organisationnelle et gouvernance communautaire	52
5.4.1 Avant le rapatriement.....	52
5.4.1.1 Au Manitoba	52
5.4.1.2 En Colombie-Britannique.....	53
5.4.2 Après le rapatriement.....	54
5.4.2.1 Au Manitoba	54
5.4.2.2 En Colombie-Britannique.....	54
Recommandations	60

Annexe A : Bibliographie.....	62
Annexe B : Cartes communautaires	74
Annexe C : Liste des organisations interviewées et nombre de personnes par organisation	79
Annexe D : Liste des personnes interviewées	80
Annexe E : Liste des acronymes.....	81
Annexe F : Liste des encadrés et des tableaux.....	82

Sommaire exécutif

Le Canada a une longue histoire d'immigration et d'intégration des immigrants. La diversification récente des flux migratoires a toutefois eu des impacts profonds sur les formes de régulation politique. C'est notamment le cas pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Depuis plusieurs années, le déclin du nombre des Canadiens de langue maternelle française a conduit à penser l'immigration comme un moyen de compenser la baisse du nombre de francophones hors Québec et de contribuer à la « vitalité », voire à la survie des communautés. Des plans spécifiques d'attraction et de rétention des immigrants francophones ont été mis en place depuis les années 2000, faisant qu'aujourd'hui une proportion importante des communautés francophones en milieu minoritaire est immigrante, à l'origine de nouveaux espaces francophone, plurilingue et multiculturel.

Les communautés francophones en situation minoritaire sont à considérer comme des espaces au sein desquelles les frontières sont en redéfinition. L'intérêt d'analyser ces petits espaces réside dans la concentration et la mise à jour de clivages essentiels au Canada en matière de diversité linguistique, ethnique et religieuse, des interactions entre bilinguisme, multiculturalisme et fédéralisme comme des enjeux de citoyenneté dans un contexte de gouvernance néolibérale.

Comment ces espaces sont-ils agencés ? Comment ces communautés s'organisent-elles pour mettre en place des stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants d'expression française dans le contexte de revendication des droits linguistiques au Canada ? Comment ces stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration des immigrants dans le contexte de revendication des droits linguistiques au Canada mises en place par les communautés s'insèrent-elles, mais aussi (re)structurent ces espaces ?

La prise en compte de l'altérité au sein des communautés francophones en situation minoritaire a évolué au cours du temps et l'on est passé d'une représentation nationale très homogène du Canada français à une vision communautaire beaucoup plus fragmentée, les provinces faisant figure d'un nouvel espace de référence à partir des années 1960. La prise de conscience de la diversification ethnoculturelle induite par l'immigration internationale dans les années 1990 a changé les contours de ces nouveaux espaces et a modifié considérablement les représentations de soi et de l'Autre, les communautés francophones découvrant l'altérité en leur sein. Penser les minorités au sein d'une minorité a profondément transformé la donne communautaire, et c'est dans ce contexte que l'immigration s'est imposée — non sans tensions — comme un facteur de revitalisation.

Bien que la recherche universitaire ne se soit intéressée que très récemment à l'ethnicité et à l'immigration au sein de la francophonie canadienne, l'on dispose aujourd'hui d'une littérature bourgeonnante portant essentiellement sur les thématiques de l'identité et de la vitalité des communautés, tout en étant structurée par l'approche par continuum (attraction, sélection, accueil, établissement, rétention). Peu de travaux ont toutefois privilégié une approche en termes de politiques publiques et cette étude entend enrichir ce corpus.

Nous avons choisi de comparer la Colombie-Britannique et le Manitoba. Si les deux provinces sont très distinctes sur les plans historiques, sociodémographiques et géographiques, elles partagent cependant des caractéristiques institutionnelles identiques : ayant signé des ententes avec le gouvernement fédéral qui leur donnaient des pouvoirs accrus en matière de sélection, d'accueil et d'installation des immigrants, les deux provinces ont aussi fait face à la recentralisation de la gestion des programmes d'établissement par le gouvernement fédéral

(effectif en 2013 pour le Manitoba et en 2014 pour la Colombie-Britannique). Dans ce contexte de similarités et de différences, nous avons privilégié un design comparatif de type « *most similar cases* » qui nous permet de mieux isoler les facteurs de différenciation entre les deux cas puisque les contraintes institutionnelles sont similaires.

Nous avons combiné plusieurs méthodes de collecte de données : revue des travaux portant sur l'immigration francophone en milieu minoritaire (i), traitement et analyse de données statistiques sur l'immigration et les minorités francophones au Manitoba et en Colombie-Britannique (ii), étude des principaux textes de lois adoptés par les gouvernements fédéral, britanno-colombien et manitobain depuis les années 1990 ainsi qu'analyse des rapports communautaires et gouvernementaux publiés depuis l'an 2000 (iii), revue de presse sur l'immigration francophone dans les deux communautés (iv), entretiens semi-directifs (v) et finalement observation participante en Colombie-Britannique (vi).

L'immigration francophone dans les CLOSM renvoie à travers plusieurs régimes législatif et politique : le multiculturalisme, l'immigration et les langues officielles. Traitant de problématiques distinctes les unes des autres, celles-ci n'en sont pas moins interreliées. Pour le gouvernement fédéral, ce régime se caractérise essentiellement par la *Loi sur les langues officielles* (1969), la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), la *Loi sur le multiculturalisme* (1988) et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2002). De cet ensemble légal, découle plusieurs plans stratégiques pour favoriser l'immigration dans les CLOSM (le plus récent étant la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada*) et l'établissement de cibles (4,4 %) en matière d'immigrants d'expression française.

Dans ce contexte de contraintes similaires, un régime politico-légal distinct prévaut au sein de chaque province. Les deux provinces ont adopté une législation spécifique en termes de multiculturalisme : *Loi sur le multiculturalisme au Manitoba* (1992) et *Multiculturalism Act* (1993) en Colombie-Britannique. Elles ont aussi signé une série d'accords avec le gouvernement fédéral sur l'immigration et l'intégration (depuis 1996 pour le Manitoba et 1998 pour la Colombie-Britannique), ententes annulées en 2012 par le gouvernement fédéral. Cependant, les provinces restent actives en termes de sélection des immigrants à travers le Programme des candidats des provinces. En matière de langues officielles, les législations provinciales diffèrent significativement, seule la province du Manitoba ayant une *Politique sur les services en langue française* et une cible en matière d'immigration francophone (7 %).

Sur un plan démographique, l'immigration francophone dans les deux provinces est une immigration récente (arrivée après 1996) et en pleine croissance. Les immigrants d'expression française composent donc une proportion de plus en plus importante au sein des CLOSM (25 % en Colombie-Britannique contre 5 % au Manitoba Statistique Canada en 2006).

Le nombre d'immigrants parlant français admis a évolué au cours des dix dernières années. Que la Colombie-Britannique accueille plus d'immigrants parlant français que le Manitoba en nombre absolu n'est pas une surprise. Plus étonnant est le fait que de 2006 à 2011, la province a accueilli un pourcentage d'immigrants parlant français plus important qu'au Manitoba (avec un maximum de 4,6 % en 2007). Le Manitoba peine à se rapprocher de sa cible de 7 %, le plus fort taux d'immigration étant de 3,8 % en 2012. Toutefois, depuis 2010, le nombre d'immigrants parlant français en Colombie-Britannique ne cesse de baisser alors qu'il est à la hausse au Manitoba. De plus, des différences importantes existent sur le plan des catégories d'immigration, le Manitoba

accueillant notamment un plus grand pourcentage de réfugiés (plus d'un quart de son immigration en 2013).

Les formes de gouvernance communautaires sont également spécifiques et façonnent les stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration, et réciproquement. Non seulement ces stratégies influencent l'étendue et le type de services délivrés aux immigrants francophones, mais elles ont aussi un impact sur les organismes prestataires de services, et au final restructurent les formes de gouvernance communautaire.

Pour comparer les capacités d'accueil des communautés francophones en situation minoritaire au Manitoba et en Colombie-Britannique, nous avons distingué trois critères principaux : offre de services d'accueil et d'intégration (i) ; clientèles (ii) ; structure organisationnelle de la communauté, incluant les relations avec les organismes d'accueil et d'intégration de la communauté de langue officielle majoritaire (iii).

Le Manitoba a considéré l'immigration francophone comme un domaine d'action publique plus tôt que la Colombie-Britannique. Dès le début des années 2000, la Société franco-manitobaine (SFM) et l'ensemble des organismes francophones manitobains se sont mis d'accord sur un plan communautaire *Agrandir notre espace francophone*. Province qui n'attire pas « naturellement » beaucoup d'immigrants, la province du Manitoba a dès le départ mis l'accent sur les stratégies d'attraction et recrutement d'immigrants francophones en partenariat avec les organismes communautaires. À l'inverse, bassin d'attraction des immigrants, la Colombie-Britannique a mis plus de temps à considérer l'immigration francophone comme un enjeu particulier, son premier plan d'action datant du milieu des années 2000 seulement. Sans faire l'objet d'une consultation communautaire comme dans le cas manitobain, la Colombie-Britannique embrasse les priorités établies dans le *Cadre stratégique* de CIC de 2003 sans se doter d'une vision stratégique qui lui soit propre.

Ces différences de stratégies se retrouvent dans l'offre des services. En ce qui concerne la promotion à l'étranger et le recrutement d'immigrants, les communautés utilisent des outils similaires (notamment Destination Canada, Avantage significatif francophone, achat de publicités dans des magazines à l'étranger). Toutefois, l'attitude proactive des communautés manitobaines transparaît à travers certaines pratiques qui lui sont propre : recrutement dans les pays francophones dès la fin des années 1990, visites exploratoires au Manitoba, recrutement d'étudiants internationaux et ententes de parrainage de réfugiés.

En termes d'accueil et d'établissement, les stratégies provinciales sont aussi distinctes. Au Manitoba, l'Accueil francophone constitue depuis 2003 le guichet unique pour les services en établissement destinés aux nouveaux arrivants d'expression française. En Colombie-Britannique, la création de l'Agence francophone pour l'accueil et l'intégration des immigrants (AFAI) en 2008 a comblé un vide concernant l'accueil des nouveaux arrivants d'expression française mais n'a jamais offert de services en établissement, ces derniers étant prodigués par des employés francophones ou bilingues au sein d'organismes anglophones. Avec des capacités en établissement désormais reconnues par le gouvernement fédéral à la suite du rapatriement des services en établissement, les organismes franco-colombiens offrent des services en établissement dans trois guichets répartis dans la province. En comparaison, les impacts de la recentralisation des services sur la prestation semblent pour le moment limités concernant au Manitoba.

En ce qui concerne les clientèles, les organismes communautaires cherchent à couvrir l'ensemble des services destinés aux francophones et francophiles mais aussi à les adapter à une clientèle

variée avec des besoins différenciés. Dans les deux provinces, il existe une répartition implicite des différentes clientèles entre les organismes. Toutefois, le rapatriement des services d'établissement a restreint la définition de la clientèle éligible et a eu un impact important dans la prestation de services pour les deux communautés (en particulier pour les étudiants internationaux et les travailleurs temporaires). D'autre part, la recentralisation a eu tendance à augmenter la concurrence entre les organismes.

En termes de gouvernance communautaire, le rapatriement des services a changé la donne dans les deux provinces. Dans le cas manitobain, c'est la perte d'une certaine culture de travail qui fait l'objet de craintes et de questionnements. Dans le cas britanno-colombien, la reconnaissance des capacités d'accueil s'est accompagnée de débats sur la légitimité d'un organisme porte-parole à délivrer des services directs aux nouveaux arrivants d'expression française.

A l'instar des gouvernements fédéral et provinciaux, les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Manitoba et en Colombie-Britannique considèrent l'immigration comme une ressource (démographique, linguistique, et économique). De la même manière que l'immigration est un instrument de construction nationale et provinciale pour les gouvernements, l'immigration francophone joue un rôle central du point de vue du développement communautaire. Toutefois, ce qui n'a pas été toujours anticipé est comment l'immigration a exacerbé la concurrence entre acteurs qui cherchent tous à en maximiser les bénéfices. Ce faisant, les immigrants ont été la source de tensions et de restructurations intergouvernementales et communautaires.

Le rapport se conclue par une liste de recommandations politiques.

Executive Summary

Canada has a long history of immigration and immigrant integration. The recent diversification of migratory flows has, however, had profound impacts on the forms of political regulation. This is notably the case for official language minority communities (OLMC). For several years, the declining number of Canadians whose maternal language is French has prompted immigration to be seen as a way to compensate for the decline of Francophones outside of Québec and to contribute to the vitality and survival of these communities. Specific plans to attract and retain Francophone immigrants were implemented during the 2000s, and as a result, a large portion of Francophone minority communities are immigrants, creating new plurilingual and multicultural Francophone spaces.

These Francophone minority communities can be thought of as spaces with redefining boundaries. The importance of studying these small spaces resides in the intense and shifting cleavages in Canada in regards to linguistic, ethnic and religious diversity, interactions between bilingualism, multiculturalism and federalism and the ways in which these cleavages impact citizenship in a neoliberal governance context.

How are these spaces laid out? How do these communities implement strategies to recruit, receive and integrate French-speaking newcomers while in the context of claiming linguistic rights in Canada? In turn, how do these community-led strategies, in the context of claiming linguistic rights in Canada, fit and restructure these spaces?

The recognition of “Otherness” within Francophone minority communities has evolved over the course of time. What was once a national and homogenous representation of French Canada has developed into a community vision that is much more fragmented, as provinces began to be the new standard of reference from the 1960s onward. International immigration in the 1990s prompted an increased awareness of ethnocultural diversification and changed the contours of these new spaces, modifying the representations of “Self” and “Other”, as Francophone communities acknowledged “Otherness” within their communities. Conceptualizing a “minority within a minority” was a game changer for these communities, and it’s within this context that immigration became – not without its tensions – a factor of revitalization.

Although academic research has only recently began to address ethnicity and immigration within the Canadian *francophonie*, there is now a burgeoning literature on this topic that addresses the themes of identity and vitality of communities, and is structured around the idea of a continuum of attraction, selection, reception, settlement and retention. However, a limited number of studies have taken a public policy approach and this study intends to enrich this corpus.

This study compares British-Columbia and Manitoba. Although the historical, socio-demographic and geographic characteristics of these two provinces are distinct, these provinces share a number of institutional characteristics: both signed agreements with the federal government in order to gain further responsibilities in the selection, reception and settlement of immigrants, and both provinces were required by the federal government to recentralize the management of these settlement programs (effective in 2013 for Manitoba and in 2014 for British Columbia). In this context of similarities and differences, this comparative study of “most similar

cases” allows us to isolate the differences between the two cases, as the institutional constraints are similar.

This study combines several methods of compiling data: a literature review of Francophone immigration in minority settings (i), the processing and analysis of statistical data concerning immigration and Francophone minorities in Manitoba and British-Columbia (ii), a study of the principal texts of laws adopted by the federal, British-Columbian and Manitoban governments since 2000 (iii), a press review of Francophone immigration and of the two communities (iv), semi-directed interviews (v) and finally, participant observation in British Columbia (vi).

Francophone immigration in OLMCs refers to several legislative and political regimes: multiculturalism, immigration, and official languages. Although these are distinct issues, they are nevertheless inter-related. The federal regime is essentially characterized by the *Official Languages Act* (1969), the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (1982), the *Canadian Multiculturalism Act* (1988) and the *Immigration and Refugee Protection Act* (2002). Multiple strategic plans to foster immigration in OLMCs (the most recent being the Roadmap for Canada’s Official Languages) and the creation of a target for Francophone immigration (of 4.4%) stem from this legal ensemble.

In this context of similar constraints, a distinct political and legal regime is apparent in both provinces. Both provinces adopted similar legislation regarding multiculturalism: The *Manitoba Multiculturalism Act* (1992) and the *Multiculturalism Act* (1993) in British Columbia. They both signed a series of agreements with the federal government on immigration and integration (since 1996 for Manitoba and 1998 for British-Columbia), which were canceled in 2012 by the federal government. Nevertheless, the provinces are still active in the selection of immigrants through the Provincial Nominee Program. In terms of official languages, the two provinces differ significantly: only the province of Manitoba has a *French Language Services Policy* and a target for Francophone immigration (of 7%).

In terms of population, Francophone immigration in both provinces is a recent phenomenon (arrival since 1996) and in a state of growth. French-speaking immigrants are increasingly becoming a larger proportion within OLMCs (25% in British-Columbia in comparison to 5% in Manitoba, Statistics Canada 2006).

The number of French-speaking landed immigrants has evolved over the past ten years in both provinces. The fact that British Columbia welcomes more French-speaking immigrants than Manitoba in absolute numbers is not a surprise. What is more surprising is that the province admitted a larger percentage of French-speaking immigrants than Manitoba between 2006 and 2011, with a maximum of 4.6% in 2007. Manitoba struggles to reach its target of 7%, its highest rate of Francophone immigration being only 3.8% in 2012. Nevertheless, since 2010, the number of French-speaking immigrants in British-Columbia has decreased while it has increased in Manitoba. In addition, there are important differences between the categories of immigrants each province receives, as Manitoba receives a large percentage of refugees (representing one quarter of its immigration in 2013).

The forms of community governance are also specific and shape the recruitment, reception and integration strategies, and reciprocally. Not only do these strategies influence the scope and type

of services delivered to Francophone immigrants, they also have an impact on the organizations offering these services, and ultimately restructure the forms of community governance.

In order to compare the settlement capacity of Francophone minority communities in Manitoba and British-Columbia, three principal criteria are distinguished in this report: the offer of reception and integration services (i); the clientele (ii); and the organizational structure of the community, including relations with organizations of the majority-language community that offer settlement services (iii).

Manitoba considered Francophone immigration to be a political field of action earlier than British-Columbia. Since the beginning of the 2000s, the *Société franco-manitobaine* (SFM) and the ensemble of Francophone organizations in Manitoba came together with a shared plan, *Agrandir notre espace Francophone*. As a province that doesn't "naturally" attract many immigrants, the province of Manitoba, with the collaboration of community organizations, focused on developing recruitment and attraction strategies right from the beginning. Conversely, British-Columbia is considered an attractive destination for immigrants and the province consequently took longer to focus on developing Francophone immigration. The first "action plan" did not date until the middle of the 2000s. Without consulting the community like the Manitobans did, British-Columbia embraced the priorities put forth in the Strategic Framework to Foster Immigration to Francophone Minority Communities rather than develop its own unique strategic vision.

These different strategies have affected which services are offered in both provinces. In regards to promotional international initiatives and recruiting immigrants, both communities use similar tools (notably Destination Canada, Francophone Significant Benefit, and buying advertising space in magazines abroad). However, the proactive attitude of the Manitoban communities is highlighted by a certain number of practices that they exclusively conduct: recruitment in Francophone countries since the end of the 1990s, exploratory visits of Manitoba, international student recruitment, and refugee sponsorship agreements.

The provincial strategies are also distinct in terms of reception and settlement services. In Manitoba, *l'Accueil Francophone* has been the "one-stop-shop" for providing settlement services to French-speaking immigrants since 2003. In British-Columbia, the creation in 2008 of *l'Agence Francophone pour l'accueil et l'intégration des immigrants* (AFAI) fulfilled the need for receiving and integrating French-speaking immigrants, but was not able to provide settlement services, as these were dispensed by Francophone or bilingual employees in Anglophone organizations. In 2014, following the federal recentralization of settlement services, the federal government recognized the Francophone community's ability to provide services. There are now three service centers in the province. In comparison, Manitoba has experienced limited impacts as a result of the federal recentralization of settlement services.

In regards to their clientele, community organizations endeavor to provide the whole scope of services for Francophone and francophiles and to adapt these services to a diverse clientele with various needs. In both provinces, organizations have an implicit understanding among themselves in terms of who serves which clientele. Nevertheless, the repatriation of settlement services restricted the eligibility requirements and had a significant impact on the provision of services for

both communities (in particular for international students and temporary workers). Additionally, the recentralization had the effect of increasing competition between organizations.

In terms of community governance, the repatriation of services changed the situation in both provinces. In the Manitoban case, the loss of a certain work culture was the subject of worry and questions. In the British-Columbian case, the recognition of the community's ability to offer services was accompanied with debates in regards to the legitimacy of the organization representing the Francophone community in delivering direct services to French-speaking newcomers.

As with the federal and provincial governments, the official language minority communities of Manitoba and British-Columbia consider immigration as a demographic, linguistic, and economic resource. In the same way that immigration is an instrument of national and provincial constructs for the governments, Francophone immigration plays a central role in community development. All the same, what was not anticipated is how immigration has exacerbated the competition between actors that look for all possible means of maximizing their benefits. In this way, immigrants have been a source of tensions and intergovernmental and community restructuring.

The report concludes with a list of public policy recommendations.

Introduction

Le Canada a une longue histoire d'immigration et d'intégration des immigrants. La diversification récente des flux migratoires a toutefois eu des impacts profonds sur les formes de régulation politique. C'est notamment le cas pour les communautés francophones en milieu minoritaire¹. Depuis plusieurs années, le déclin du nombre des Canadiens de langue maternelle française a conduit à penser l'immigration comme un moyen de compenser la baisse du nombre de francophones hors Québec et de contribuer à la « vitalité », voire à la survie des communautés. Des plans spécifiques d'attraction et de rétention des immigrants francophones ont été mis en place depuis les années 2000, faisant qu'aujourd'hui une proportion importante des communautés francophones en milieu minoritaire est immigrante, à l'origine de nouveaux espaces francophone, plurilingue et multiculturel.

Comment ces espaces sont-ils agencés ? Comment ces communautés s'organisent-elles pour mettre en place des stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants d'expression française dans le contexte de revendication des droits linguistiques au Canada ? Comment se dessinent les frontières d'inclusion et d'exclusion en son sein ? Comment les stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration des immigrants dans le contexte de revendication des droits linguistiques au Canada mises en place par les communautés s'insèrent-elles, mais aussi (re)structurent cet espace ?

Pour répondre à ces questions, le rapport est structuré en cinq parties :

- La première partie consiste en une revue de la littérature.
- La deuxième partie présente la méthodologie et la collecte des données.
- La troisième partie synthétise le contexte politique et législatif de l'immigration francophone.
- La quatrième partie compare les données démographiques relatives à l'immigration et à la francophonie au Manitoba et en Colombie-Britannique.
- La cinquième partie compare les stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration des immigrants suivant trois principaux critères : (i) offres/domaines de services d'accueil et intégration ; (ii) clientèles ; (iii) structure organisationnelle de la communauté incluant les relations avec les organismes d'accueil et d'intégration de la communauté de langue officielle majoritaire.

La conclusion du rapport résume les principaux résultats du rapport et propose des recommandations de politique.

¹ Lorsque nous utilisons les termes « francophonie canadienne » ou « communautés francophones » ou « minorités francophones », nous renvoyons aux francophonies minoritaires. Si nous traitons de la francophonie ou des francophones au Québec, nous en faisons explicitement mention.

1. Revue de la littérature

De manière à répondre aux questions posées en introduction, nous avons structuré notre revue de la littérature à partir des trois objectifs suivants :

- Comprendre l'intérêt récent de la recherche sur la diversité ethnique et l'immigration au sein de la francophonie canadienne ;
- Distinguer les principaux enjeux qui structurent cette littérature bourgeonnante ;
- Faire le point sur les études qui ont été consacrées à l'intégration des immigrants francophones en milieu minoritaire à travers une approche de politiques publiques.

Les premières réflexions sur la diversité des francophonies minoritaires canadiennes se sont attachées à montrer leurs particularités culturelles, structurelles et normatives (Francophones hors Québec, Acadiens, Franco-ontariens, Franco-manitobains, etc.). Elles ont abordé de front les rapports entre ethnicité et minorité, mais ont toutefois laissé de côté l'analyse des minorités issues de l'immigration au sein de la francophonie. La récente mise à l'agenda politique de l'immigration a donné un élan certain à la recherche et l'on dispose maintenant d'une littérature riche et diverse qui examine avec soin les contours et le contenu de ces nouveaux espaces. De plus, comme la nouvelle *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* place l'immigration comme un secteur d'action prioritaire, le temps semble opportun pour dresser un état des lieux de la littérature et présenter les principaux enjeux qui y sont traités, à travers le prisme des politiques d'immigration et d'intégration.

Avant de commencer, quelques précisions méthodologiques s'imposent. La recherche sur l'immigration francophone...

- compte des travaux publiés à partir du milieu des années 1980. Cependant, le nombre de recherches publiées à partir du milieu des années 2000 est beaucoup plus important. En tout, nous avons recensé un total de 129 références ;
- est interdisciplinaire. Toutefois, puisque cette présente étude s'intéresse aux enjeux de politiques, nous avons privilégié dans ce texte les travaux de science politique et de sociologie politique ;
- porte sur l'ensemble des provinces et des territoires canadiens comme des municipalités en leur sein. Mais compte tenu de nos enquêtes de terrain pour le ministère de CIC, nous avons concentré nos recherches bibliographiques sur la Colombie-Britannique et le Manitoba.

1.1 De la nation à la communauté et de la communauté aux minorités : une lente prise en compte des diversités francophones

Cette partie met en exergue l'existence de deux grands paradoxes dans l'étude des diversités francophones canadiennes. D'une part, alors que les travaux pionniers sur la francophonie canadienne ont mis l'accent sur la diversité et sur la fragmentation, les communautés francophones ont toujours tendance à être considérées comme homogènes d'un point de vue ethnoculturel et identitaire. D'autre part, si les communautés francophones se sont battues pour renverser les rapports de pouvoir dominants/dominés, elles peuvent reproduire des relations inégalitaires en leur sein. Pour illustrer ces deux paradoxes, nous analyserons le passage d'une littérature essentiellement axée sur l'idée de nation à l'étude des communautés francophones

comme résultat de la fragmentation de la nation canadienne-française, puis nous analyserons l'émergence du concept de minorités de l'intérieur de la communauté francophone.

1.1.1 Passage de la nation à la communauté

La situation des communautés francophones minoritaires après les années 1960 a été propice à l'analyse des rapports entre ethnicité et identité. Bien que le Canada français ait résisté à plus de deux siècles de domination culturelle, politique et économique, on a pourtant assisté à une lente « fragmentation de la francophonie canadienne » (Cardinal, 1994 : 71) en plusieurs communautés locales, provinciales, régionales et nationales (Breton, 1994 ; Cardinal et Dobbon, 2003 : 78) formant autant d'îlots au sein d'un « archipel » francophone (Louder et Waddell, 1983). Plusieurs facteurs à ce processus complexe ont été identifiés : l'influence de la Révolution tranquille et de la montée du nationalisme au Québec (Juteau-Lee, 1980), la croissance des États provinciaux (Thériault, 1994), ou encore la *Loi sur les langues officielles* (Cardinal et Dobbon, 2003). Cette balkanisation a donné naissance à une situation inédite d'un point de vue national, ethnique et identitaire.

Si la vision de la nation canadienne-française, pensée en opposition à la nation canadienne-anglaise et renforcée par la vision des deux « peuples fondateurs » était marquée par son homogénéité, la dislocation de cet espace a été à l'origine d'une réflexion sociologique particulièrement intéressante. Danielle Juteau (1980) a été une des premières à conceptualiser l'identité des francophones hors Québec. À travers le cas de l'Ontario, Juteau propose de considérer l'ethnicité comme une construction sociale et historique. Alors que la conceptualisation de la nation canadienne-française tendait à faire du critère biologique le fondement d'appartenance à cette communauté, Juteau insiste au contraire sur le fait qu'il n'y a pas de « Francophones de sang » et souligne le caractère mouvant, contextuel, vécu et processuel de l'identité ethnique. À la même période, Raymond Breton analyse les communautés ethniques et politiques en mettant l'accent sur la mouvance des frontières. Selon Breton, l'identité collective résulte de choix qui sont ancrés dans des configurations culturelles et historiques spécifiques, mais qui ne sont pas figées une fois pour toutes. Au contraire, « l'identité et l'organisation sociale de la collectivité sont enracinées dans son histoire, mais elles le sont dans une histoire constamment réinterprétée et adaptée aux exigences de chaque époque, exigences qui sont elles-mêmes le résultat d'une idéologie et processus politiques » (1983 : 27). Cependant, certains auteurs ne se satisfont pas de ces approches pour étudier les communautés francophones minoritaires, car ces dernières mettraient trop l'accent sur l'ethnicité au détriment de la nation, et refusent de voir les communautés francophones « réduites » au rang de « communautés ethniques ». Pour Joseph-Yvon Thériault, ce n'est pas parce que les nations canadienne-française et acadienne se sont provincialisées que leurs velléités nationales ont complètement disparu. Selon lui, l'originalité des communautés francophones minoritaires réside dans le fait qu'elles se situent « entre la nation et l'ethnie », qu'elles « ne peuvent choisir parce que leur réalité se situe entre les deux » et qu'elles constituent à ce titre des « regroupements nationalitaires » (1994 : 26). Leurs revendications sont par conséquent ambivalentes et oscillent entre des demandes pour plus d'autonomie ou pour une intégration plus égalitaire au sein de la majorité canadienne.

L'éclatement des identités francophones minoritaires a mis au jour le passage d'une conception essentiellement nationale de la francophonie canadienne à une vision plus complexe des communautés francophones en situation minoritaire. Toutefois, cette réflexion sur l'ethnicité, l'identité et la nation s'attache à comprendre les spécificités du « Nous » par rapport à l'« Autre » (le Québec, la majorité anglophone, ou les groupes ethniques), mais ne s'intéresse pas vraiment à

« l'Autre » qui est à l'intérieur de « Nous ». Par exemple, les premières tentatives pour se définir autrement du « Nous québécois » en se nommant *Fédération des francophones hors Québec* en 1975 illustrent non seulement un désir d'unité retrouvé, mais aussi une forme de réhomogénéisation. De la même manière que le ROC (*Rest of Canada*) peut apparaître comme une construction québécoise homogénéisante de l'Autre canadien — qui plus est amputée de la réalité francophone en son sein — ce que l'on pourrait appeler le ROF (*Rest of Francophones*) est aussi une vision uniformisante de la francophonie minoritaire. Le changement de nom pour la *Fédération des communautés francophones et acadiennes* (FCFA) en 1991 — changement qui souligne la pluralité des communautés et la singularité de l'Acadie — est là pour témoigner d'une quête d'équilibre entre unité et différenciation. Pour autant, la composante internationale² de la francophonie canadienne tend toujours à être passée sous silence. Cette différenciation interne va toutefois être progressivement mise au jour en même temps que progresse la réflexion sur le concept de « minorités ».

1.1.2 De la communauté aux minorités

Les travaux publiés par Breton et Juteau au milieu des années 1990 ne traitent pas directement de l'hétérogénéité interne des communautés francophones. Par exemple, en 1994, Breton nomme tout juste les différentes sous-cultures ethniques³ (*sub-ethnicities*) et Juteau, alors qu'elle analyse les francophonies minoritaires s'intéresse surtout à ses rapports avec la francophonie majoritaire au Canada, c'est-à-dire le Québec⁴. Pour autant, ces travaux vont jouer un rôle déterminant pour penser l'ethnicité et les minorités *au sein* des communautés francophones.

Par exemple, Linda Cardinal (1994) traite directement de l'immigration après que ces questionnements ont émergé au sein des forums communautaires⁵. Elle souligne la difficile inclusion des nouveaux arrivants francophones et leur racialisation en se servant des travaux de Breton (1983) pour montrer que la différenciation entre francophones de souche (nous, les « vrais ») et les autres (vous, les « ethnoculturels ») empêche les immigrants à s'identifier à la communauté francophone (Cardinal, 1994 : 72), par ailleurs toujours pensée au singulier. Selon Cardinal, la diversité interne de la communauté révèle un retournement de situation. En identifiant les « nouveaux arrivants francophones à des ethno-culturels », il devient très difficile pour eux « de s'identifier à la communauté francophone, puisque le modèle identitaire est uniquement puisé à même l'histoire franco-ontarienne. L'entrée dans la communauté repose donc sur la participation à une communauté de sang. Ou plutôt on n'y rentre pas. On assiste à un glissement d'une identité pourtant chèrement revendiquée comme le produit d'un rapport social à une identité qui se naturalise en raison des rapports de pouvoir au sein du groupe ; à l'instar des dominants, le groupe minoritaire reproduit le même rapport d'oppression et, dans ce cas-ci, le

² Amal Madibbo rappelle à juste titre que la présence des Noirs au Canada remonte au 16^e siècle. Cependant, les premières vagues d'immigration haïtienne datent des années 1960 et celle des Africains des années 1980 (2005 : 1-2).

³ Comme « ceux qui se considèrent de souche dans une région et les Québécois ou autres qui sont venus s'y installer récemment ; les francophones d'origine française et ceux d'autres origines ethniques » (1994 : 60). Breton est l'un des rares auteurs à intégrer les francophiles « c'est-à-dire les anglophones qui ont adopté sérieusement le projet d'un Canada bilingue et qui cherchent à participer aux institutions et à la vie culturelle francophone » (*Ibid.*) au sein des espaces francophones.

⁴ Son appel, en conclusion, à contester « les pratiques et les idéologies qui cherchent à hiérarchiser les divers types de communautés d'histoire et de culture et à exclure et mépriser les sans-États » nous semble explicite (1994 : 43).

⁵ Comme la publication en 1990 de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) d'un document sur le multiculturalisme et la lutte contre le racisme ou encore les débats sur les immigrants francophones dans les provinces de l'Atlantique et l'Ontario à la même période.

racialise » (Cardinal, 1994 : 81). Tout se passe comme si la défense de la « cause » et la perception que celle-ci requière l'unité prévalait sous toute autre considération, au risque d'exclure et de rendre illégitime celui qui est perçu comme une menace à l'uniformité du groupe.

Le mécanisme d'inversion qui fait que de minoritaire opprimé, un groupe se comporte en majoritaire oppresseur amène à s'interroger sur les rapports entre minorité et ethnicité à l'intérieur des communautés. En se référant aux travaux qui envisagent l'ethnicité comme une construction et le résultat de rapports sociaux, les statuts de minoritaire et de majoritaire ne peuvent être postulés a priori au risque de les essentialiser. Au contraire, les relations majoritaires/minoritaires ne sont pas figées une fois pour toutes et un minoritaire peut se comporter en majoritaire dans d'autres relations de pouvoir. Mobilisant les travaux de Louis Wirth (1945) et de Colette Guillaumin (1972), Juteau (1994) défend la perspective selon laquelle les marques sociales, ethniques ou culturelles ne définissent pas en soi un groupe minoritaire. Ce qui caractérise un groupe minoritaire, c'est la *relation* qu'il entretient avec les autres groupes : en fait, ce sont les rapports de domination qui caractérisent les groupes minoritaires, plus que la marque qui les identifie de manière arbitraire. Mais si le concept de minorité insiste sur le partage commun d'une discrimination, les spécificités des relations sociales ne doivent pas pour autant être effacées : un individu peut faire partie d'un groupe majoritaire *et* minoritaire, cumuler des statuts de majoritaires *ou* de minoritaires, d'où l'intérêt d'étudier la manière dont changent et s'articulent ces rapports communs et différenciés. Le tournant des années 2000 voit alors la publication de travaux qui abordent ces relations intragroupes à travers les discours politiques, le concept d'espaces discursifs ou encore analysent l'entrecroisement et l'autorenforcement des statuts de minoritaires.

L'ouvrage dirigé par Claude Couture et Josée Bergeron en 2002 est un des premiers⁶ à être entièrement consacré à la question de l'immigration francophone à travers des témoignages et l'identification d'enjeux propres au « multiculturalisme francophone » en Alberta. Partant de l'échec des discours stato-nationaux à taire les multiplicités des appartenances, les auteurs voient dans l'articulation et les conflits entre le multiculturalisme et le bilinguisme un cas emblématique de la remise en cause de l'homogénéité canadienne (Couture et Bergeron, 2002 : 16). Cette thématique est abordée de nouveau quelques années plus tard par Bergeron qui étudie la multiplicité des identités et les tensions qui peuvent en résulter. Elle soutient que l'hétérogénéité et l'antagonisme des groupes majoritaires (Québec/Canada) contribuent à masquer la diversité des groupes minoritaires, comme les minorités au sein des communautés francophones (2007 : 372) alors que pour Couture il est important de ne pas opposer le sort des immigrants francophones et des Canadiens-français qui se heurtent tous les deux au modèle anglo-dominant qui refuse de reconnaître la différence et qu'on cherche à faire taire (2002). Les rapports de pouvoir entre minorités et majorité sont également au cœur de l'ouvrage de Normand Labrie et Monica Heller sur les espaces discursifs publié en 2003. À travers l'analyse de la « francité » en Ontario et en Acadie, les auteurs insistent sur la diversité et les conflits au sein des espaces discursifs francophones. En considérant les discours comme l'« expression de la compétition entre groupes sociaux pour le contrôle des ressources symboliques et matérielles » (2003 : 406), Labrie et Heller mettent l'accent sur les luttes entre les acteurs qui ont défini les contours des discours identitaires dominants et ceux qui appartiennent à des groupes minoritaires (par exemple les femmes ou les immigrants) qui cherchent à le redéfinir. Au cœur de ces luttes, se joue donc la (re)définition des frontières entre les « exclus » et les « inclus ». Pour ces deux auteurs, l'enjeu

⁶ Il résulte de rencontres échelonnées entre 1997 et 2001.

est tel que seul un travail discursif « visant à se définir par rapport à l'Autre, tout en composant avec la définition de soi proposée par les autres » (*Ibid.* : 414) pourra permettre aux minorités francophones de « se reproduire ». En bref, ces deux ouvrages plaident pour une prise en compte de la diversité des espaces discursifs et montrent comment il est plus fécond de penser simultanément multiculturalisme et bilinguisme que de les mettre dos à dos, d'autant plus que, du côté des défenseurs du bilinguisme⁷, l'on ne pose jamais la question de savoir si le bilinguisme nuit aux minorités ethniques, mais toujours si le multiculturalisme nuit au bilinguisme (Garneau, 2010 : 43). Posé de cette manière, l'auteure cherche à montrer que le dilemme entre multiculturalisme et bilinguisme constitue un faux débat, même si celui-ci a effectivement structuré les discours, au fur et à mesure que les deux politiques se sont entrecroisées (Quell, 1998 : 174).

L'entrecroisement des politiques de multiculturalisme et de bilinguisme illustre le phénomène d'intersectionnalité, c'est-à-dire le fait de cumuler plusieurs statuts de minoritaires comme le vivent de nombreux immigrants francophones (selon les marques identitaires telles que l'ethnicité, la religion, le genre, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, l'immigration, la situation socio-économique et la langue). Ces derniers tendent d'ailleurs à se méfier des tentatives visant à leur faire endosser une cause qui ne tienne pas compte de leurs multiples appartenances (Hadj-Moussa, 2000 dans Quell, 2002 : 12). En effet, si les communautés existent sur la base d'une « certaine forme d'identité collective et d'attachement actif », cet état de fait devient problématique lorsqu'il remet en question ou nie d'autres marques d'identité (Quell, 2002 : 12).

Stéphanie Garneau (2010) propose alors d'adopter une perspective intersectionnelle et invite à repenser le concept de « minorité » au sein des francophonies canadiennes. Selon elle, il est peu fécond d'entretenir les peurs que Thériault qualifie de « viscérale[s] » du multiculturalisme et d'« ethnicisation » des communautés francophones (Thériault, 1994 : 25). En fait, pour Garneau, opposer la politique de multiculturalisme avec celle du bilinguisme contribue justement à nourrir la compétition entre groupes, en particulier à travers « la course aux subsides » et à créer des espaces essentialistes et folklorisants (Garneau, 2010 : 31). D'après elle, il est profitable de sortir des discours sur la nation et des débats opposant notamment les courants de pensée « postnationaliste » défendus par Heller et Labrie (2003) aux « néo-nationaliste canadien-français » de Meunier et Thériault (2008) — pour reprendre les distinctions de Cardinal (2012) — et propose d'utiliser une approche intersectionnelle afin de déplacer la polémique identitaire sur le terrain social. En adoptant la définition de l'intersectionnalité proposée par Sirma Bilge (2009), Garneau rappelle que l'intersectionnalité pense *ensemble* les catégories de différenciation sociale. En refusant de hiérarchiser les causes de discrimination, Garneau voit une opportunité pour sortir d'une opposition stérile entre groupes minoritaires et favoriser une plus grande justice sociale intragroupe.

En résumé, nous avons montré que la recherche universitaire ne s'est intéressée que très récemment à l'ethnicité et à l'immigration au sein de la francophonie canadienne. Si les travaux pionniers de Juteau et de Breton permettaient d'envisager les frontières changeantes des communautés et de l'ethnicité et donc d'aborder la question de la diversité au sein des

⁷ Cette précision est importante, car pour les adversaires du bilinguisme, le multiculturalisme a été mis de l'avant pour s'opposer aux droits linguistiques des francophones. Ainsi, le bilinguisme est présenté comme une menace pour les droits des autres groupes. Cet argument a notamment été utilisé dans les provinces de l'Ouest pour défendre une politique d'unilinguisme, basée sur le droit du plus grand nombre (Churchill et Kaprielan-Churchill, 1991 : 72).

francophonies canadiennes, ils ont été mobilisés assez tardivement pour penser l'immigration. En effet, la recherche a privilégié le prisme national — même à travers sa lentille kaléidoscopique⁸ — en (se) pensant essentiellement (par rapport à) l'Autre canadien ou québécois. C'est à partir de la remise en cause du discours politique homogénéisant de l'État-nation et d'un appel pour s'en distancier que la recherche a commencé à discuter les enjeux de la différenciation interne comme les espaces discursifs ou l'intersectionnalité. Toutefois, à la diversification des approches théoriques, s'ajoute aussi le rôle des contextes sociopolitiques qui ont évolué au cours du temps. L'épuisement des débats constitutionnels, l'augmentation de l'immigration au Canada, la mobilisation des immigrants, les conflits au sein des communautés francophones ou encore les politiques publiques ont façonné de manière tout autant significative la recherche.

1.2 Enjeux en termes de politiques d'immigration et d'intégration

Cette partie vise à comprendre les enjeux de l'immigration francophone à travers l'analyse des politiques. Dans un premier nous verrons comment les thèmes de recherche comme la vitalité ou encore le continuum recrutement, accueil, intégration et rétention, sont intrinsèquement liés aux décisions publiques. Dans un second temps, nous présenterons plus en détail les enjeux reliés aux différentes étapes du continuum et mettrons en avant certaines de ses limites. Finalement, nous aborderons des enjeux spécifiques en matière de régulation politique.

1.2.1 L'immigration francophone et la vitalité des communautés

Les premières publications communautaires et gouvernementales sur l'immigration francophone datent des années 1990. Après que la FCFA a choisi la « Francophonie-Multiculturalisme-Francophilie » comme thème de l'Assemblée générale annuelle de juin 1988, plusieurs communiqués de la FCFA ont été diffusés. Dès lors, le ministère fédéral de l'Emploi et Immigration met en place des stratégies et politiques spécifiques à l'immigration francophone. Ces préoccupations vont orienter la recherche et réciproquement. La publication en 1991 d'un rapport commandé par la FCFA sur le pluralisme et la francophonie canadienne (écrit par Churchill et Kaprielian-Churchill) constitue un point de départ pour les réflexions de la FCFA sur les enjeux de l'immigration francophone. Le contexte politique joue ici un rôle majeur et il est important de ne pas perdre de vue cet aspect historique lorsque l'on discute des enjeux contemporains de l'immigration francophone. En effet, l'enquête de terrain de cette recherche s'est déroulée juste après l'adoption de la Loi sur le multiculturalisme (1988) et dans le climat tendu des négociations autour de l'Accord du lac Meech (1987-1990). La conjonction de ces débats avec la prise de conscience de changements démographiques irréversibles à la fois en matière de déclin et de vieillissement de la population francophone et d'augmentation de la population immigrante d'origine non européenne au Canada constitue un moment charnière pour les communautés francophones canadiennes. Étant associés au multiculturalisme — un terme alors perçu très négativement par une grande partie de Francophones au Canada — et aux autres groupes ethnoculturels avec lesquels les communautés francophones sont en compétition pour l'accès aux ressources de l'État, les nouveaux immigrants francophones ont tendance à être perçus comme une menace. Le rapport cherche à contrebalancer cette perception et met de l'avant que les contributions non seulement démographiques, mais aussi économiques de l'immigration (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991 : 91 et 56). De plus, les auteurs soulignent les conséquences *négatives* pour les droits linguistiques des Francophones d'une mauvaise gestion de l'immigration. Selon eux, comme les Francophones dépendent de « la bonne volonté

⁸ C'est-à-dire la fragmentation du Canada français.

et de la tolérance » pour faire avancer leur cause, ils ont intérêt à défendre une image inclusive de la francophonie et éviter à tout prix les « heurts dus au manque de sensibilisation aux problèmes réels des immigrés » (*Ibid.* : 56). Les auteurs proposent alors des stratégies d'action à la FCFA afin qu'elle gère au mieux les implications du pluralisme culturel à court et à plus long terme (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991 : 68).

En partant du principe que les immigrants doivent avoir la possibilité et les moyens de s'intégrer au sein des communautés francophones et acadiennes, la FCFA recommande à son tour de bâtir une communauté plus ouverte au multiculturalisme et à l'immigration en organisant depuis la fin des années 1990, l'initiative *Dialogue*. Dès lors, la FCFA se pose en partenaire de CIC pour recruter et intégrer les immigrants, le ministère de l'Immigration s'étant engagé dès 1998 à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au sein des communautés francophones en situation minoritaire ainsi qu'à prendre en considération leurs intérêts dans la formulation et le développement de ses programmes.

Dans ce contexte, l'immigration est pensée comme une solution au déclin démographique des communautés francophones et comme profitable des points de vue économique et social. En cela, la problématique de l'immigration francophone en milieu minoritaire n'est pas différente du cas canadien en général. En fait, les politiques d'immigration canadienne ont toujours été pensées en fonction des intérêts économique, démographique et politique du pays, nécessitant une sélection avec des critères stricts qui délimitent les « désirables » de ceux qui ne le sont pas (Abu-Laban et Gabriel, 2003 ; Dhamoon et Abu-Laban, 2009 ; Vineberg, 2011). L'accent mis sur les avantages linguistiques de l'immigration n'est pas non plus inédit au Canada, la sélection des immigrants par le Québec depuis 1991 ayant précisément comme enjeu la proportion de francophones au Québec. Ainsi, bien qu'encourager l'installation d'immigrants francophones en dehors du Québec soit un fait nouveau et prenne place dans la configuration particulière des minorités de langues officielles au Canada, celui-ci doit être inscrit dans la tradition utilitariste — c'est-à-dire comme réponse à des besoins — du système d'immigration canadien. Le « paradigme utilitaire » des politiques canadiennes d'immigration (Green et Green, 1999 ; Piché, 2009 ; Pellerin, 2011) conjugué avec la peur du déclin démographique des communautés francophones hors Québec donne alors au concept de « vitalité » une nouvelle dimension : les immigrants francophones sont perçus comme étant désirables parce qu'on suppose qu'ils vont contribuer à la « revitalisation », au « développement » et à l'« épanouissement » des communautés.

Dans le domaine des francophonies minoritaires canadiennes, les écrits gouvernementaux, universitaires et communautaires sur la notion de vitalité sont plus qu'abondants et l'on peut même dire que cette dernière structure en grande partie la littérature sur les francophonies minoritaires. Dans le cadre de ce « paradigme vitalitaire » (Traisnel, 2012) qui traite notamment des critères pertinents pour définir la vitalité, pour la mesurer ou encore pour l'évaluer (Bourhis, Giles et Rosenthal, 1981 ; Gilbert, 2002 ; Gilbert et al., 2005 ; Johnson et Doucet, 2006 ; Johnson, 2008), l'immigration elle-même est devenue un facteur de vitalité (Jedwab, 2002 ; Donaldson, Dufresne et Mathieu-Alexandre, 2010 ; Farmer et Da Silva, 2012). L'immigration s'est alors progressivement imposée comme une condition de survie des communautés ce qui explique la notion de cible à atteindre, que ce soit de la part des communautés et des gouvernements⁹.

⁹ Le Plan stratégique 2006-2011 cherchait à atteindre la cible de 4,4 % d'immigrants d'expression française et visait plus particulièrement à attirer 6 000 immigrants économiques et 2 000 étudiants étrangers par an. Cette cible, toujours en vigueur, n'a pas encore été atteinte et a été repoussée à 2023. Bien que peu de provinces aient des cibles

La situation apparaît inédite, car si l'immigration est pensée comme une question vitale pour les communautés francophones, c'est aussi une problématique très récente. On a donc assisté ces dernières années à la création d'un champ de recherche, aujourd'hui en pleine ébullition, en particulier grâce au soutien des pouvoirs publics et des communautés elles-mêmes¹⁰. Une des conséquences notables de ces journées est d'ailleurs la mise en évidence de thèmes communs pour les chercheurs, les communautés et les gouvernements, le continuum « recrutement/attraction, accueil, intégration, rétention » figurant comme l'un des axes majeurs d'analyse (Farmer et Da Silva, 2012 : 8 ; Traisnel, 2014).

1.2.2 L'approche par continuum

L'approche par continuum (recrutement, accueil, intégration, rétention) illustre les différentes étapes menant à l'intégration réussie d'un immigrant au sein des communautés francophones. Bien que cette approche ne soit pas différente de l'approche intégrationniste canadienne en général (Li, 2003), il reste que des particularités importantes caractérisent ce continuum pour l'immigration francophone en milieu minoritaire.

1.2.2.1 Le recrutement

Concernant le recrutement, la possibilité de sélectionner ses « propres » immigrants est cruciale. L'Accord Canada-Québec puis le Programme des candidats des provinces visent à donner aux provinces une plus grande marge de manœuvre dans la sélection des immigrants de manière à mieux répondre à leurs besoins particuliers. Pour le Programme des candidats des provinces, il s'agit notamment de leurs priorités économiques, mais pas seulement. Ainsi, parmi les autres objectifs, on trouve la stimulation de la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Partant du constat qu'il est plus difficile d'encourager les immigrants francophones à s'installer dans les communautés francophones en situation minoritaire — notamment dans les petits centres en région (Vatz Laaroussi, 2008) — des efforts particuliers d'attraction ont été mis en place par les gouvernements fédéral¹¹ et provinciaux¹² ainsi que les communautés et les universités¹³ (Bertrand, 2008 ; Paquet, 2008 ; Belkhodja et Wade, 2010 ; Martin, 2010-11). Si ces efforts sont pensés en collaboration, il ne faut pas pour autant sous-estimer la compétition qui existe entre ces acteurs, compétition d'autant plus importante que le marché de l'immigration francophone est plus petit (Farmer et Da Silva, 2012). Ce système à la fois concurrentiel et basé sur les besoins locaux implique un succès par définition variable qui, selon Farmer, dépend du positionnement des provinces par rapport aux clauses linguistiques (2008 : 136).

En matière de sélection, la mise en place de l'*Entrée express* en janvier 2015 changeant les processus de recrutement des immigrants au Canada a suscité plusieurs évaluations. Si certains consultants ont estimé que cette réforme aura des effets généralement positifs pour les

en matière d'immigration francophone, le Manitoba s'est fixé une cible de 7 % et l'Ontario de 5 %.

¹⁰ Les journées sur l'immigration francophone précongrès Métropolis et la dissémination des recherches du Secrétariat Métropolis en témoignent. Métropolis est une initiative conjointe du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et d'un ensemble de ministères et organismes fédéraux dirigés par CIC.

¹¹ À travers des programmes comme *Destination Canada*, *Forum emploi* à Paris et Bruxelles ou encore des activités de promotion et de recrutement en Afrique francophone et en Europe de l'Est (comme à Bucarest). La récente feuille de route 2013-2018 prévoit quant à elle d'intensifier ces efforts, notamment en élargissant le mandat de *Destination Canada* et en prévoyant plus d'activités visant les employeurs.

¹² À travers le Programme des candidats des provinces.

¹³ Par exemple, l'Université de Moncton est très active pour recruter des étudiants internationaux francophones.

communautés francophones (Bisson et Brennan, 2013), la FCFA a quant à elle insisté pour que l'*Entrée express* comporte des mécanismes qui tiennent compte des spécificités de l'immigration francophone en situation minoritaire (dans Pierroz, 2014). À cet effet, des représentants de CIC et de la FCFA se sont réunis le 10 décembre 2014 pour discuter de mécanismes spécifiques pour les immigrants d'expression française au système *Entrée express*.

D'aucuns ont aussi exprimé des craintes quant au risque d'eurocentrisme associé à cette méthode de recrutement. En favorisant une sélection avant tout sur des critères économiques, en augmentant le rôle des employeurs dans ce processus et en ne traitant plus toutes les demandes présentées, les risques de favoriser les immigrants européens au détriment des immigrants racialisés pourraient se trouver accrus.

1.2.2.2 L'accueil

La seconde étape au continuum est celle de l'accueil. L'accueil a été traité de manière différente dans la littérature : soit les auteurs insistent sur l'aspect institutionnel et macrosociologique de l'accueil, soit ils mettent de l'avant son aspect individuel et microsociologique.

Dans un premier temps, c'est surtout à l'échelle des institutions que l'accueil a été traité. Sans État-nation, n'étant ni une minorité ethnique, ni une minorité nationale, tantôt étiquetée comme « minorité de langue officielle » ou conceptualisée comme minorité « nationalitaire » (Thériault, 2007), comment penser la communauté francophone en situation minoritaire comme une société d'accueil ? Dans cet entre-deux conceptuel, Nicole Gallant tranche en la considérant « comme une minorité nationale ou au moins comme ayant le potentiel d'en former une » (2010b : 182). En se basant sur cette volonté de « faire société » (Thériault, 2007) et sur les formes d'autonomie institutionnelle reconnues par le gouvernement fédéral, Gallant défend l'idée selon laquelle on peut étudier les communautés francophones comme des sociétés d'accueil à part entière. Même si leur structure organisationnelle et leurs actions sont similaires à celles d'un groupe de pression — n'ayant pas la légitimité représentative démocratique associée aux gouvernements élus — le fait que ces institutions « disent parler au nom de la minorité francophone (au-delà des membres formellement inscrits) » (2010b : 191) induit selon elle des enjeux de représentation d'une communauté, des problématiques d'inclusion et d'exclusion en son sein, et en bref interroge ses capacités d'accueil.

Cette perspective est très différente de celle adoptée par Raffaele Iacovino et Rémi Léger (2013). Selon eux, les communautés francophones en situation minoritaire ne peuvent pas être considérées comme des collectivités d'accueil parce qu'elles n'ont pas les capacités, pour des raisons empiriques et normatives, d'intégrer les nouveaux venus. Sans les moyens institutionnels et sans la légitimité démocratique reliés aux États-nations, les communautés francophones en situation minoritaire sont vouées à échouer dans leurs efforts d'intégration des immigrants. Si Iacovino et Léger disent ne pas vouloir ruiner les efforts des communautés francophones à maintenir, développer et revendiquer des services d'accueil pour les immigrants, ils s'interrogent sur les volontés du gouvernement fédéral à déléguer ce pan de politique publique à des groupes qui ne sont pas en position de réussir (2013 : 111).

Ces deux positions, bien que ne partageant pas les mêmes prémisses, reposent toutefois sur un présupposé commun. C'est toujours par rapport aux modèles *nationaux* d'intégration (multiculturalisme, interculturalisme, universalisme) que les capacités d'accueil sont évaluées. Or ces prémisses sont discutables à la lumière des analyses qui changent la focale d'observation. C'est par exemple le cas des travaux qui se penchent sur l'intégration des immigrants à l'échelon

local et qui remettent en question le primat stationnal dans l'analyse de l'intégration des immigrants (Fourot, 2013) ou des travaux qui privilégient une approche microsociologique. Pour Phyllis Dalley (2003) par exemple, l'accueil se conçoit d'abord à l'échelle individuelle et constitue en soi « un acte de communication qui suit des normes de comportement culturellement constituées » (2003 : 76). Suivant cette perspective, une communauté ne peut accueillir l'Autre si les individus qui la composent — anciens comme nouveaux venus — ne se mettent pas en position réciproque d'« apprentissage de la culture de l'autre ». Sans cette curiosité et cette envie de reconnaître l'Autre au-delà des « seuls éléments folkloriques », l'accueil n'est pas envisageable puisqu'il ne conduit pas au « développement de stratégies de dialogue qui permettront d'aménager un terrain commun » (*Ibid.*).

1.2.2.3 L'intégration

Le troisième élément du continuum est l'intégration des immigrants, généralement mesurée sur les plans politique, économique et social. Là encore, les difficultés rencontrées par les immigrants francophones sont en de nombreux points similaires à ceux des immigrants en général. Toutefois, leur statut de minorités au sein d'une minorité constitue un obstacle supplémentaire, en particulier pour les minorités racialisées.

Au plan politique, Gallant a mesuré la présence immigrante au sein des organismes provinciaux dits représentatifs de la francophonie et a retenu la proportion d'immigrants dans le conseil d'administration et parmi les membres du personnel employé par l'organisme. Ses conclusions mettent de l'avant une très grande disparité provinciale : les organismes de l'Atlantique sont marqués par une faible présence immigrante, ceux des Prairies commencent à être plus représentatifs (notamment le Manitoba), l'Ontario compte des représentants issus de l'immigration au sein de son conseil d'administration, de même que la Colombie-Britannique, où de nombreux immigrants figurent dans les rangs de l'organisme provincial (2010b : 199). Selon elle, la représentation politique de la présence immigrante est liée aux représentations sociales de la diversité ethnoculturelle. Ainsi plus le discours envers la diversité ethnoculturelle semble ouvert, plus la représentation politique des immigrants est favorisée au sein des instances de la francophonie. Christophe Traisnel, Isabelle Violette et Nicole Gallant continuent dans cette veine. Les auteurs montrent la diversité des rapports à l'immigration selon la province étudiée, où s'agencent de manière particulière des discours « d'ouverture à la diversité » avec ceux défendant « l'authenticité particulariste » des communautés francophones historiques (2013 : 24).

Au plan économique, les difficultés d'employabilité et la problématique de la pauvreté ont été relevées par de nombreux articles. Un article récent de Nong Zhu et de Denise Helly (2013) recense les facteurs¹⁴ expliquant la détérioration des performances économiques des immigrants

¹⁴ Qui sont l' : « (i) affaiblissement du secteur intensif en travail sous l'impact de la restructuration sectorielle générée par la mondialisation économique qui a réduit le nombre d'emplois manufacturiers occupés par les immigrés peu qualifiés, souvent parrainés ; (ii) exigence d'une plus haute scolarité pour les nouveaux postes de travail ; (iii) exigence d'une maîtrise élevée du français ou de l'anglais dans les nouveaux emplois qualifiés ; (iv) hausse de la scolarité des natifs et sélection économique plus sévère des nouveaux arrivants conduisant à une concurrence plus importante sur le marché du travail ; (v) difficulté ou refus des autorités, des corps de métier et des corporations d'estimer la valeur des qualifications acquises à l'étranger, mais non garanties par un diplôme ; (vi) en dépit de la Loi d'Équité en emploi et de *Embracing Change Initiative* pour recruter des minorités visibles en 2000, faible absorption par la fonction publique fédérale d'une proportion significative de la main-d'œuvre immigrante vu le prérequis du bilinguisme pour nombre de postes ; (vii) augmentation du nombre d'immigrants en provenance des pays du Sud et discrimination ethnique et raciale dans l'emploi ; (viii) fluctuations économiques, dont deux périodes de récession, qui ont accru le taux de chômage. » (2013 : 69-70).

au cours des vingt dernières années. Cependant, très peu de recherches portant spécifiquement sur la performance économique des immigrants de langue française hors du Québec ont été publiées. On dispose bien d'une enquête récente commandée par la FCFA portant spécifiquement sur l'intégration économique des immigrants francophones en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, cependant cette dernière s'intéresse aux services prodigués par les communautés, plus qu'elle n'analyse la performance économique des immigrants en tant que telle (EEC, 2013). Les données de Statistique Canada comptent alors parmi les rares à être exploitables pour mesurer les performances économiques des immigrants francophones hors Québec : d'après Statistique Canada (2010), bien qu'il y ait peu de différences avec l'ensemble des immigrants, les immigrants de PLOP français et de PLOP français-anglais sont *plus* touchés par le chômage que les immigrants non francophones, les immigrants originaires d'Afrique étant les plus défavorisés. Certains ont expliqué cette situation par le fait que les immigrants francophones unilingues sont admis au Canada sur la base de leur compétence linguistique en français, mais sont mal informés sur le marché du travail — non bilingue — au Canada et n'arrivent pas à trouver un emploi dans des provinces majoritairement anglophones (Thomassin, 2008 : 117). D'autres ont plutôt mis l'accent sur le fait que les immigrants racialisés sont généralement plus touchés par le chômage et la pauvreté, et qu'en contexte francophone hors du Québec, ils font face à plusieurs formes de discrimination en tant que minorité racialisée et que minorité linguistique, à l'extérieur comme à l'intérieur de la communauté francophone. De nouveau, on voit l'intérêt des approches intersectionnelles qui soulignent le besoin de politiques et de services supplémentaires pour améliorer l'intégration économique des immigrants racialisés (Madibbo, 2005 et 2010). Par exemple, puisque l'éducation occupe une grande place dans la recherche sur l'immigration francophone, des études se sont intéressées non seulement aux expériences des jeunes immigrants au sein des écoles (par exemple Gérin-Lajoie et Jacquet 2008 ; Jacquet, Moore, Sabatier, 2008 ; Bouchama, 2009 ; Dalley, 2009 ; Piquemal 2009 ; pour une recension des écrits, voir Robineau, 2010), mais aussi du personnel de ces écoles. Ainsi Ghizlane Laghzaoui (2011) a mis de l'avant les expériences négatives d'intégration professionnelle des immigrants enseignants ainsi que leur sentiment de rejet au sein du Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique.

En ce qui concerne l'école, si les premiers travaux ont montré que les directives et les pratiques scolaires répondaient mal aux besoins des étudiants francophones en situation minoritaire (Gérin-Lajoie, 1995), les études plus récentes portant sur les besoins des jeunes immigrants soulignent quant à elles le manque de réceptivité des écoles francophones à sa diversité interne. La problématique des « minorités multiples » est alors directement abordée (Couture et Abu-Laban, 2010) et plusieurs montrent que la « triple minorisation » des jeunes élèves (immigrant, francophone et minorité racialisée) conduit à l'exercice d'une plus forte discrimination à leur endroit (Jacquet, Moore et Sabatier ; 2008).

D'autres secteurs, tels que le logement, la formation linguistique, la santé, la culture, le culte, les sports et loisirs sont bien entendu cruciaux dans le processus d'intégration des immigrants francophones. Toutefois, il est important de réaliser que, même si la littérature étudie ces secteurs de manière séparée, ils forment un tout qui encadre les expériences immigrantes, contribuent à une « bonne » intégration et favorisent la rétention au sein des communautés.

1.2.2.4 La rétention comme finalité du continuum

La rétention, en tant dernier « stade » du continuum, est sans aucun doute un enjeu commun à l'ensemble des immigrants au Canada. Après toutes les adaptations requises de l'immigrant comme de la société d'accueil lors des étapes précédentes, la rétention est généralement

considérée comme un indicateur d'un parcours migratoire « complété » et réussi. Pour le dire autrement, c'est un peu comme si les efforts avaient « porté leurs fruits ». Toutefois, il revêt une spécificité particulière dans le cadre des minorités francophones, soit la peur de l'assimilation¹⁵ des immigrants au groupe majoritaire anglophone. Deux enjeux en particulier sont ressortis de la littérature : la rétention dans les petits centres, plus difficile que dans les grandes villes (Vatz Laaroussi, 2008) et la rétention des étudiants étrangers dont les formes de mobilité diffèrent de celles de l'immigration en général (Wade et Belkhodja, 2010). En dépit de ces deux thématiques, la notion de rétention est plutôt traitée de manière transversale au sein de la littérature, souvent comme un impératif « implicitement [contenu] dans la démarche d'ensemble » (Farmer et Da Silva, 2012 : 14).

Cette intrication de la rétention aux différents « stades » du continuum souligne les limites d'une conceptualisation linéaire de l'intégration. Selon Diane Farmer, « on pourrait imaginer un modèle qui tienne compte davantage des déplacements sur le territoire et des mécanismes de communication et d'entraide à instaurer » (2008 : 133). En effet, la multiplicité des trajectoires (par exemple sous la forme d'allers-retours) et la diversification des parcours (notamment sous l'effet de la temporalisation des politiques d'immigration qui favorise une immigration en deux temps : d'abord temporaire puis permanente) tendent à remettre en question l'intégration perçue comme une course d'étapes, avec la rétention comme ligne d'arrivée.

1.2.3 Enjeux de régulation politique

Bien entendu, les différentes étapes de ce processus sont soutenues par des services particuliers aux immigrants. Nombreux sont les services qui sont délivrés par les organismes communautaires, dans le cadre d'une régulation politique marquée par de nouvelles formes de gouvernance¹⁶. Malgré son caractère polysémique, la gouvernance fait généralement référence aux processus et aux pratiques de concertation, de coordination et de collaboration à la fois verticaux et horizontaux entre l'État et les acteurs de la société civile organisée, comme les acteurs communautaires et le secteur privé. Bien que la gouvernance ne signifie pas la disparition de l'État ou la perte du contrôle étatique sur la régulation politique, elle renvoie à des formes de banalisation de son rôle (Le Galès, 1995). Les formes de gouvernance communautaire revêtent cependant un sens spécifique dans le contexte de la francophonie canadienne.

En effet, sans la maîtrise des leviers étatiques pour leur développement et pour assurer leur vitalité, les communautés francophones ont toujours revendiqué un statut particulier dans leurs relations avec l'État canadien, même si ces revendications ont bien entendu évolué au cours du temps. Avec le rapatriement de la Constitution en 1982 qui a emporté avec lui le « rêve dualiste » (Laforest, 1992), les communautés francophones ont cessé de se référer aux nations fondatrices pour faire valoir leurs droits et ont inscrit leurs demandes d'autonomie communautaire dans le nouveau régime de gouvernance des langues officielles (Léger, à paraître). C'est dans ce contexte institutionnel qui fait collaborer des acteurs de la sphère administrative et communautaire¹⁷ qu'a pris place récemment la gestion de l'immigration au sein des communautés francophones

¹⁵ Par exemple, Thibault Martin rappelle que le taux d'assimilation des francophones (selon la définition de Statistique Canada) est de 74 % en Saskatchewan, 67 % en Alberta et 55 % au Manitoba (2010-11 : 107).

¹⁶ Plusieurs vocables sont utilisés et sont utilisés la plupart du temps de manière interchangeable : « gouvernance communautaire » (Cardinal et Forgues, à paraître); « gouvernance partagée » (Cardinal et al., 2005) « gouvernance horizontale » (Bakvis et Juillet, 2004).

¹⁷ À travers des instances comme le Comité directeur CIC-Communautés francophones en milieu minoritaire créé en 2002.

minoritaires (Farmer, 2008). Les relations entre acteurs sont ici cruciales, car la gouvernance partenariale ne fait pas seulement interagir les communautés francophones avec les acteurs politico-administratifs du palier fédéral, mais implique aussi d'autres acteurs des gouvernements provinciaux et municipaux, les organismes anglophones de prestations de services aux immigrants, les employeurs, les universitaires, etc. Or, lorsque le nombre des acteurs augmente, que leur statut diffère en termes de pouvoir et de ressources, les enjeux de coordination sont déterminants dans la mise en place de l'action publique. Malheureusement, alors que l'on dispose d'analyses générales sur les relations entre les organismes communautaires et l'État (Forgues, 2010), les travaux disponibles sur la gouvernance de l'immigration en situation minoritaire font défaut¹⁸ et constituent clairement un angle mort de la littérature, d'autant plus que les analyses — le plus souvent critiques — des conséquences de la restructuration de l'État canadien sur les organismes anglophones prestataires de services aux immigrants sont multiples et bien développées (entre autres Richmond et Shields, 2004 ; Sadiq, 2004 ; Evans et Shields, 2005 ; Leo et August, 2009 ; Laforest, 2012 ; Acheson et Laforest, 2013).

À cet égard, l'analyse de Mireille Paquet et de Caroline Andrew (à paraître) constitue une contribution importante. En mobilisant les travaux de Chris Ansell et d'Alison Gash (2008), les auteures dissocient les résultats directs et tangibles découlant d'une mesure ou d'un plan d'action, du processus menant à ce résultat, beaucoup moins quantifiable. Paquet et Andrew pensent que des relations marquées par la confiance, l'engagement ou la solidarité facilitent sans aucun doute le succès des initiatives entreprises, bien que ces caractéristiques soient la plupart du temps négligées dans l'évaluation par les pouvoirs publics. Or, en ne mettant pas suffisamment l'accent sur les processus internes de gouvernance, l'on risque d'aboutir à une évaluation tronquée des résultats et de mal gérer l'immigration en milieu minoritaire. Ceci est d'autant plus important que, malgré leur analyse positive des réseaux en immigration francophone en Ontario, les auteures constatent l'existence de points de tensions, comme les ambiguïtés sur les attentes des acteurs et des bailleurs de fonds ou sur les limites du pouvoir décisionnel des réseaux. Dans le même ouvrage, le chapitre de Nathalie Bélanger, Diane Farmer et Lori-Ann Cyr (à paraître) contribue lui aussi à une meilleure compréhension de la régulation politique, en particulier parce qu'il s'intéresse à un acteur négligé dans la recherche sur l'immigration francophone, à savoir le rôle des municipalités, rôle pourtant de plus en plus étudié dans la littérature sur l'immigration (par exemple Tolley et Young, 2011 ; Fourot, 2013).

En conclusion à cette partie, notre revue de la littérature souligne l'importance d'une perspective historique pour comprendre les débats et les agencements actuels d'un espace en pleine transformation. De même, elle montre les liens étroits et les influences réciproques entre ces transformations, la recherche et les politiques publiques. Littérature désormais en plein essor, cette dernière comporte cependant certains angles morts, en particulier la recherche sur les politiques publiques, les municipalités et la gouvernance en matière d'immigration. De plus, la recherche privilégie dans sa grande majorité des études de cas, laissant de côté les comparaisons interprovinciales.

¹⁸ La relative nouveauté du secteur de l'immigration pour les communautés francophones en est une des explications probables.

2. Méthodologie

Pour contribuer à combler ce manque, nous avons choisi de comparer le Manitoba et la Colombie-Britannique, deux provinces extrêmement différentes des points de vue historique, géographique et démographique. Toutefois, ces deux provinces partagent des caractéristiques institutionnelles similaires. Ayant toutes les deux signé des ententes avec le gouvernement fédéral qui leur donnaient des pouvoirs accrus en matière de sélection, d'accueil et d'installation des immigrants, elles ont aussi fait face à la recentralisation de la gestion des programmes d'établissement par le gouvernement fédéral (effectif en 2013 pour le Manitoba et en 2014 pour la Colombie-Britannique). Dans ce contexte de similarités et de différences, nous avons privilégié un design comparatif de type « *most similar cases* » de manière à mieux isoler les facteurs de différenciation compte tenu de contraintes institutionnelles semblables.

Nous avons combiné plusieurs méthodes de collecte de données :

2.1 Bibliographie et revue de la littérature

- 129 titres soumis à CIC.

2.2 Étude de données secondaires

- Statistiques sur l'immigration et les minorités francophones au Manitoba et en Colombie-Britannique ainsi que pour les villes de Winnipeg et de Vancouver et leurs régions métropolitaines.
- Principaux textes de lois, en particulier depuis le milieu des années 1990 (Fédéral, C.-B. et MB) ainsi que 45 rapports communautaires et gouvernementaux publiés depuis l'an 2000.
- Revues de presse sur l'immigration francophone en Colombie-Britannique et au Manitoba.

2.3 Entrevues semi-dirigées

- Total de 32 entrevues semi-dirigées avec 34 acteurs clés (responsables associatifs, fonctionnaires). La liste est disponible en Annexe D.
- 15 entrevues ont été menées avec 16 participants au Manitoba au mois de juillet 2014. 10 entrevues ont été menées avec 11 participants en Colombie-Britannique avant l'obtention de ce contrat au mois de juillet 2013 (subvention CRSH). Nous avons complété ces entrevues avec 6 participants au mois de novembre 2014.
- Pour les deux provinces, la durée moyenne des entrevues est de 1 h 15. Toutes les entrevues ont été retranscrites et analysées, soit près de 40 heures d'entrevue.

2.4 Observation participante

- En Colombie-Britannique : participation à l'assemblée générale annuelle (juin 2013 et 2014), au Rendez-vous des présidents et présidentes (nov. 2014), à la Semaine nationale de l'immigration francophone (nov. 2014), au Comité consultatif du Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF) (2013 et nov. 2014) ainsi que bénévolat et recherche-action au sein d'associations francophones dont les membres accueillent une

grande proportion d'immigrants (La Boussole, Réseau-femmes Colombie-Britannique, Association des universitaires francophones et francophiles de la Colombie-Britannique).

3. Immigration et multiculturalisme dans un cadre bilingue

3.1 Législation au niveau fédéral

Au Canada, les liens entre multiculturalisme et bilinguisme sont très étroits. En effet, la *Politique officielle de multiculturalisme* adoptée en 1971 découle directement des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme contenues dans le Livre IV *L'apport culturel des autres groupes ethniques* publié en 1969.

Cette politique affirme l'égalité des cultures et a comme objectifs de :

- Soutenir toutes les cultures et appuyer les groupes culturels pour conserver et affirmer leur identité ;
- Aider les membres des groupes culturels à surmonter les barrières qui freinent leur participation à la société canadienne ;
- Encourager les échanges créateurs entre tous les groupes culturels dans l'intérêt de l'unité nationale ;
- Favoriser l'acquisition d'au moins une des deux langues officielles.

En 1982, l'enchâssement du multiculturalisme dans la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît le patrimoine multiculturel des Canadiens. Ainsi, l'article 27 de la Charte énonce que :

- [t]oute interprétation de la *Charte* doit concorder avec le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

De plus, l'article 15 de la *Charte* garantit le droit de tous à l'égalité et protège contre les discriminations. Le paragraphe 1 précise que :

- [l]a loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Les droits linguistiques sont quant à eux énoncés dans les articles 16 à 23.

En 1988, le Parlement adopte la *Loi sur le multiculturalisme*. Avec cette loi, le gouvernement fédéral reconnaît que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et ethnique de la société canadienne, mais que celui-ci doit aussi guider le contenu des politiques fédérales, dans le respect d'un régime linguistique bilingue. Ainsi, le gouvernement fédéral s'engage à :

- promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et à les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation ;

la promotion du multiculturalisme devant se faire

- en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles.

Dans ce cadre multiculturel, l'immigration francophone en milieu minoritaire combine les éléments constitutionnels liés au fédéralisme (l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* faisant de l'immigration une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces)

et ceux reliés au bilinguisme (en particulier les garanties linguistiques de la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles*).

La mise à l'agenda au début des années 2000 de l'immigration francophone en situation minoritaire explique que de nouvelles normes d'interprétation en matière de langues officielles soient ajoutées à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en 2002. L'alinéa 3(1) b.1) énonce que la loi vise à « favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada ». Le paragraphe 3(3) prévoit que l'interprétation et la mise en œuvre de la loi doivent « assurer que les décisions prises en vertu de [...] la loi sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada » et doivent « soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada ».

Dans ce contexte, l'immigration est pensée à travers le prisme des deux langues officielles et devrait favoriser les communautés francophones en situation minoritaire afin qu'elles profitent des retombées économiques et sociales de l'immigration de façon équitable.

Depuis la fin des années 1990, plusieurs plans d'action du gouvernement fédéral ont été adoptés à cet effet. En 1998, le premier *Plan d'action de CIC en matière de langues officielles* a été adopté : il prévoit notamment plus de coopération entre le ministère et les communautés minoritaires de langue officielle et prévoit de tenir compte des intérêts des minorités de langue officielle lors de l'élaboration des politiques et des programmes. La création du Comité directeur CFSM-CIC (Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada/Communautés francophones en situation minoritaire) en 2002 constitue un rôle important à cet égard. Son mandat est de s'assurer de la prise en compte des besoins des communautés francophones minoritaires dans la formulation et l'implantation des politiques d'immigration.

Plusieurs stratégies sont successivement mises de l'avant :

- 2003-2008 : Plan d'action pour les langues officielles ;
 - 2003 : Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire ;
 - 2006 : Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire ;

Le cadre stratégique de 2003 est important, car il établit les cinq objectifs de CIC en matière d'immigration francophone, priorités réaffirmées en 2006. Ces priorités sont :

- accroître le nombre d'immigrants d'expression française pour augmenter le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire ;
- améliorer la capacité d'accueil des communautés francophones en situation minoritaire et renforcer les structures d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants d'expression française ;
- assurer l'intégration économique des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire en particulier ;

- assurer l'intégration sociale et culturelle des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire en particulier ;
- favoriser la régionalisation de l'immigration francophone à l'extérieur de Toronto et de Vancouver.

Sans rentrer dans les détails de ces stratégies, deux volets nous semblent intéressants à souligner. Le premier est que ces plans reconnaissent que l'immigration est un outil de *développement communautaire* sur les plans linguistiques, économiques, démographiques et socioculturels. Dès 2003, le premier objectif du Cadre stratégique indique que, pour bénéficier de l'apport de l'immigration, les communautés francophones en situation minoritaire devront attirer et retenir au moins le même pourcentage d'immigrants d'expression française, soit 4,4 % (entre 8 000 et 10 000 immigrants chaque année environ).

Le second est que le gouvernement fédéral cherche à développer les *capacités d'accueil* des communautés francophones autour du recrutement, de la sélection, de la réception, des services d'accueil et d'intégration offerts en français pour s'assurer de la rétention des immigrants au sein des communautés. Toutefois, une approche incrémentale est privilégiée, que ce soit en matière de services et d'activités à privilégier (en premier lieu autour des services de réception), comme par rapport au nombre de communautés soutenues pour accroître ces capacités d'accueil.

- 2008-2013 : *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne - Agir pour l'avenir* ;
- 2013-2018 : *Feuille de route pour les langues officielles du Canada - Éducation, immigration, communautés*.

À partir de 2008, les plans quinquennaux du gouvernement fédéral sont connus sous le nom de « Feuille de route ». Dans la première *Feuille de route*, l'immigration est considérée comme un secteur prioritaire et est abordée à travers le prisme de la dualité linguistique et de l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les retombées économiques de l'immigration sont mises de l'avant, avec un accent mis sur les activités de recrutement à l'étranger. La seconde *Feuille de route* confirme l'économie comme préoccupation centrale, sinon principale, du gouvernement et met l'accent sur le recrutement à l'étranger d'immigrants de la classe économique. Sans compter les 120 millions de dollars octroyés à CIC à des fins de formation linguistique de tous les immigrants économiques, le budget consacré à l'immigration vers les communautés de langue officielle en situation minoritaire est bonifié en comparaison avec l'ancienne feuille de route (de 20 à 29,5 millions).

3.2 Législation au niveau provincial

Les provinces de la Colombie-Britannique et du Manitoba ont elles aussi leurs propres régimes législatifs en matière de multiculturalisme et d'immigration. En revanche, seul le Manitoba dispose d'une politique spécifique à la langue française.

En 1992, le Manitoba a adopté une *Loi sur le multiculturalisme au Manitoba* qui contient les objectifs politiques de la province à ce sujet. Le gouvernement du Manitoba a pour politique de :

- reconnaître et de promouvoir le principe selon lequel la diversité culturelle du Manitoba constitue un des points forts des Manitobains et une source de fierté pour eux ;

- reconnaître et de promouvoir le droit de tous les Manitobains, indépendamment de leur culture, de leur religion ou de leur milieu racial :
 - de participer à tous les aspects de la société,
 - de voir leurs valeurs culturelles respectées ;
- d'accroître les possibilités de la société multiculturelle du Manitoba en agissant en association avec toutes les communautés culturelles et en encourageant la coopération et les associations entre de telles communautés.

Un an plus tard, la Colombie-Britannique se dote elle aussi d'un *Multiculturalism Act*. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a pour politique de :

- *recognize and promote the understanding that multiculturalism reflects the racial and cultural diversity of British Columbians ;*
- *promote cross cultural understanding and respect and attitudes and perceptions that lead to harmony among British Columbians of every race, cultural heritage, religion, ethnicity, ancestry and place of origin ;*
- *promote the full and free participation of all individuals in the society of British Columbia ;*
- *foster the ability of each British Columbian, regardless of race, cultural heritage, religion, ethnicity, ancestry or place of origin, to share in the economic, social, cultural and political life of British Columbia in a manner that is consistent with the rights and responsibilities of that individual as a member of the society of British Columbia ;*
- *reaffirm that violence, hatred and discrimination on the basis of race, cultural heritage, religion, ethnicity, ancestry or place of origin have no place in the society of British Columbia ;*
- *work towards building a society in British Columbia free from all forms of racism and from conflict and discrimination based on race, cultural heritage, religion, ethnicity, ancestry and place of origin ;*
- *recognize the inherent right of each British Columbian, regardless of race, cultural heritage, religion, ethnicity, ancestry or place of origin, to be treated with dignity, and*
- *generally, carry on government services and programs in a manner that is sensitive and responsive to the multicultural reality of British Columbia.*

En matière d'immigration, les deux provinces ont été — et sont — très actives sur le plan des services d'accueil et d'établissement comme sur le plan de la sélection des immigrants à travers les Programmes des candidats des provinces.

En octobre 1996, la première Entente Canada-Manitoba sur l'immigration a été signée. En mai 1998, la Colombie-Britannique suit l'exemple manitobain et conclut un accord similaire qui lui donne la gestion de la prestation des services d'établissement et d'intégration. Dans les deux cas, des annexes sont prévues pour inclure un programme de candidat des provinces. Des ententes suivront (1998, 2001, 2003 pour le Manitoba et 2004, 2010 en Colombie-Britannique) avant le rapatriement des services au niveau fédéral en 2013 pour le Manitoba et en 2014 pour la Colombie-Britannique (voir Encadré 1).

Encadré 1 : Ententes politiques au Manitoba et en Colombie-Britannique

Colombie-Britannique (1998 - présent)

- 1998 : Accord relatif à la collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'immigration — Remaniement des responsabilités concernant les services d'établissement offerts aux immigrants
- 2004 : Renouvellement de l'Accord relatif à la collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'immigration
- 2010 : Accord Canada-Colombie-Britannique sur l'immigration
- 2012 : Rapatriement des services d'établissement par CIC, entrée en vigueur le 1er avril 2014

Manitoba (1996 - présent)

- 1996 : Entente Canada-Manitoba sur l'immigration
- 1998 : Entente Canada-Manitoba sur les candidats d'une province
- 1998 : Entente Canada-Manitoba sur le remaniement des responsabilités concernant les services d'établissement offerts aux immigrants
- 2001 : Expansion de l'Entente Canada-Manitoba sur l'immigration
- 2003 : Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration
- 2012 : Rapatriement des services d'établissement par CIC, entrée en vigueur le 1er avril 2013

La sélection de l'immigration francophone et la prestation de services dans les deux langues officielles témoignent d'obligations et de considérations politiques différentes. En fait, si l'on imagine deux spectres — sélection des immigrants francophones *et* protection des droits linguistiques des minorités francophones — les provinces se situent aux deux extrémités.

La province du Manitoba s'est dotée d'une cible à atteindre en matière d'immigration francophone (soit 7 % de son immigration annuelle, il s'agit de la cible la plus ambitieuse au Canada). De plus, son régime linguistique se distingue par sa *Politique sur les services en langue française* qui a pour but d'offrir des services gouvernementaux comparables dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population d'expression française est concentrée.

La Colombie-Britannique n'a pas de cible en matière d'immigration francophone et son régime linguistique est très peu favorable aux minorités francophones (la province est la seule avec Terre-Neuve-et-Labrador à ne pas mettre en œuvre des mesures spécifiques de reconnaissance des langues officielles ou d'offre de services en français). Seules quelques dispositions en matière de langues officielles sont mentionnées dans les Accords sur l'immigration signés avec le gouvernement du Canada.

En 2004, l'Accord entre la Colombie-Britannique et le Canada ne mentionne qu'un partenariat avec le gouvernement du Canada pour soutenir le développement des communautés de langues officielles en Colombie-Britannique. Il s'agit pour la province de s'assurer que les services d'établissement sont disponibles en français lorsque la demande le justifie ou encore de participer à des activités de promotion et de recrutement (par ex. Destination Canada) avec les organisations communautaires francophones¹⁹. L'Accord de 2010 met toutefois plus l'emphase sur les

¹⁹ Un protocole d'entente avec CIC est signé en 2005 à cet effet.

minorités francophones, car, pour la première fois, le nombre d'immigrants francophones admis fait partie des indicateurs requis dans les rapports annuels.

4. Données sociodémographiques

4.1 Définitions

Sans définition univoque de « francophone », il n'existe pas a fortiori de définition unique d'« immigrant francophone », ce qui implique des précisions importantes quant à la collecte et l'analyse des données. De manière générale, on note de très grandes disparités dans les recherches qui ont été effectuées : la définition d'un immigrant francophone varie fortement selon les études et les institutions. En l'état, les chiffres disponibles sont insuffisants à plusieurs égards ce qui rend les comparaisons et les évaluations difficiles.

- La mesure des personnes ayant comme langue maternelle le français est à la fois restrictive et vague. Ceci est particulièrement vrai pour la Colombie-Britannique dont la population immigrante est très importante²⁰.
- La mesure des personnes capables de parler le français (la connaissance du français comme langue officielle, soit les francophiles) peut sembler trop large dans le sens où la dimension minoritaire fait défaut²¹.
- La mesure du français première langue officielle parlée (PLOP) n'est pas utilisée de façon systématique²².
- Depuis 2011, l'Enquête nationale auprès des ménages est la principale source utilisée par Statistique Canada pour les données portant sur l'immigration. La méthode de collecte des données (sur base volontaire) diffère de celle qui était utilisée pour le Recensement, ce qui complique les comparaisons longitudinales. De plus, Statistique Canada et CIC n'utilisent pas les mêmes catégories d'analyse²³.
- Dans les entrevues, les résidents temporaires font partie de la définition des « immigrants francophones » alors qu'ils sont exclus des statistiques. Les statistiques n'incluent généralement pas de données récentes sur les résidents temporaires (étudiants internationaux, résidents avec un permis de travail temporaire ou permis vacances-travail).

²⁰ Certaines évaluations communautaires basées sur une définition étroite de francophones n'évaluent qu'à 15 % les francophones qui ne sont pas nés au Canada (par exemple, le Plan de développement global de la communauté francophone de la Colombie-Britannique 2004-2009). Une étude récente de Brennan (2014) portant sur la Colombie-Britannique évalue qu'en utilisant la langue maternelle plutôt que la première langue officielle parlée, on compte 55 % immigrants francophones de moins, ce chiffre augmentant à 65 % pour les immigrants arrivés il y a moins de dix ans.

²¹ Les Anglophones nés au Canada qui parlent le français sont inclus dans cette catégorie.

²² Certaines analyses incluent les personnes qui ont le français seulement comme PLOP alors que d'autres incluent les personnes qui ont à la fois le français *et* l'anglais comme PLOP. Selon les méthodes de calcul, les caractéristiques sociodémographiques et les pratiques linguistiques sont différentes.

²³ La catégorie de la connaissance des langues officielles est beaucoup utilisée par CIC. Plusieurs définitions sont utilisées par Statistique Canada (connaissance des langues officielles, langue maternelle, langue parlée à la maison). La notion de PLOP tient compte de ces trois critères.

Dans ce contexte, bien que nous privilégions la catégorie PLOP pour l'étude des statistiques, certaines de nos données renvoient à la catégorie « connaissance du français ». Les différentes catégories utilisées sont précisées dans nos analyses.

Finalement, l'expression « nouveaux arrivants d'expression française » est utilisée par CIC mais pas par Statistique Canada. Celle-ci nous semble pourtant la mieux adaptée aux réalités complexes des communautés francophones en situation minoritaire. La notion d'« expression française », comprise comme « langue maternelle » ou « première langue officielle canadienne d'usage » est suffisamment précise pour ne pas la diluer dans la notion de « connaissance de la langue ». Toutefois, « nouvel arrivant » ne devrait pas être synonyme de résident permanent (tel qu'il est employé par CIC), mais seulement impliquer le fait d'être né à l'extérieur du Canada sans discriminer par rapport au statut d'immigration (par ex. immigrants, réfugiés, sans-papiers, permanent, temporaire).

Ces précisions sont importantes, car en plus des implications statistiques (par exemple, l'atteinte des cibles ou l'évaluation des résultats), le fait d'inclure ou d'exclure des individus ou des groupes à travers ces expressions a un impact sur le sentiment d'appartenance et sur l'intégration elle-même.

4.2 Portrait comparé de la population francophone et des nouveaux arrivants d'expression française

Bien que la population francophone en Colombie-Britannique soit numériquement plus importante qu'au Manitoba, elle représente une infime **proportion** de la province. À l'inverse, les francophones du Manitoba constituent une fraction plus importante de la population provinciale.

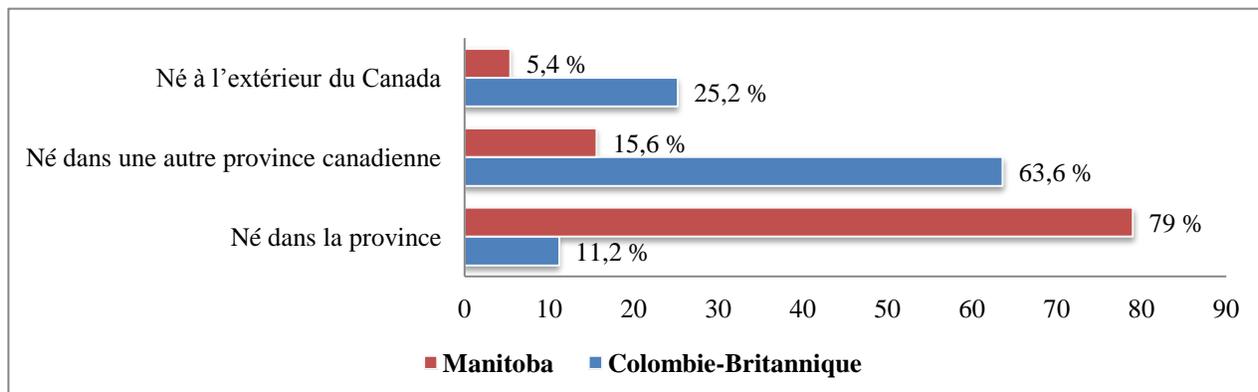
Tableau 1 : Population francophone (PLOP) et francophile, Colombie-Britannique et Manitoba, 2011

	Population totale		Population francophone (PLOP)		Population ayant une connaissance du français (francophile)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Colombie-Britannique	4 356 205	100 %	62 190	1,4 %	298 690	6,9 %
Manitoba	1 193 095	100 %	41 365	3,5 %	104 630	8,8 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011 (Statistique Canada, 2011a)

Les francophones s'installent en Colombie-Britannique à la suite de **migrations interprovinciales et internationales**. En comparaison, les francophones du Manitoba se distinguent par une plus grande homogénéité, ces derniers étant nés en très grande majorité dans la province. Plus précisément, on compte 2 330 immigrants francophones (PLOP) au Manitoba, ces derniers représentant 5,4 % de l'ensemble des francophones (Statistique Canada, 2012). En Colombie-Britannique, les immigrants francophones sont au nombre de 15 565 et représentent 25,2 % de la franco-colombie (Statistique Canada, 2011b).

Tableau 2 : Lieu de naissance des francophones (PLOP), Colombie-Britannique et Manitoba, 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 (dans Statistique Canada, 2011b ; 2012)

La **concentration territoriale** des francophones est faible en Colombie-Britannique et moyenne au Manitoba.

Tableau 3 : Répartition des francophones (PLOP) selon l'indice de concentration dans leur municipalité, Colombie-Britannique et Manitoba, 2006

Concentration au sein de la municipalité	Colombie-Britannique	Manitoba
Faible	98 %	13,5 %
Moyenne	2 %	75,7 %
Forte	0 %	10,8 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 (dans Statistique Canada 2011b ; 2012)

La Colombie-Britannique est l'une des plus grandes provinces canadiennes sur le plan de l'immigration (27,6 % de sa population totale), une proportion deux fois moins importante au Manitoba (15,7 %). Toutefois, le Manitoba se distingue par la forte **proportion des immigrants récents** au sein de sa population immigrante avec 31,2 % contre 15,5 % en Colombie-Britannique (Statistique Canada, 2011c).

L'immigration francophone dans ces deux provinces est une **immigration récente**. En Colombie-Britannique et au Manitoba, 40 % des immigrants francophones sont arrivés après 1996 (FCFA, 2009a et 2009 b).

C'est aussi une immigration en **pleine croissance**. En Colombie-Britannique, d'après les données collectées pour la FCFA²⁴, les nouveaux arrivants d'expression française ne représentaient que 14 % des Franco-Colombiens en 2001 contre plus de 30 % en 2006, soit une augmentation de 100 % en cinq ans (FCFA, 2009a). Le Manitoba a quant à lui quadruplé le nombre annuel d'immigrants parlant français de 2002 à 2013 même si les chiffres restent peu importants, soit de 103 à 462 (Ministère de l'Immigration et du Travail, 2014a).

Le nombre d'immigrants parlant français admis dans les deux provinces a évolué au cours des huit dernières années. Que la Colombie-Britannique accueille plus d'immigrants parlant français que le Manitoba en nombre absolu n'est pas une surprise. Plus surprenant cependant est le fait que de 2006 à 2011, la province a accueilli un pourcentage d'immigrants parlant français plus important qu'au Manitoba, alors que cette dernière n'a pas de cible en matière d'immigration francophone. Le Manitoba peine à se rapprocher de sa cible de 7 %, le plus fort taux d'immigration étant de 3,8 % en 2012. Toutefois, ceci peut s'expliquer par le fait que le nombre d'immigrants total a chuté fortement²⁵ en 2012 alors que le nombre d'immigrants parlant français a lui augmenté.

En Colombie-Britannique, la chute du nombre d'immigrants parlant français à partir de 2010 est aussi à mettre en relation avec la baisse de l'immigration totale. Toutefois, depuis 2010, le nombre d'immigrants parlant français en Colombie-Britannique ne cesse de baisser alors qu'il est à la hausse au Manitoba.

Tableau 4 : Nombre et pourcentage des immigrants (15 ans et plus) parlant français, Colombie-Britannique et Manitoba, 2006 à 2013

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Colombie-Britannique</i>								
Français	143	111	127	132	114	74	77	64
Bilingue	1 327	1 368	1 418	1 310	1 235	974	932	835
Total français + bilingue	1 470	1 479	1 545	1 442	1 349	1 048	1 009	899
Immigration totale	34 337	31 848	35 923	34 140	35 462	28 564	30 301	31 117
% de l'immigration totale	4,3	4,6	4,3	4,2	3,8	3,7	3,4	2,9
<i>Manitoba</i>								
Français	100	182	98	135	126	181	185	193
Bilingue	164	152	166	214	304	284	322	269
Total français + bilingue	264	334	264	349	430	465	507	462
Immigration totale	10 048	10 954	11 218	13 521	15 807	15 963	13 312	13 100
% de l'immigration totale	2,6	3	2,4	2,6	2,7	2,9	3,8	3,5

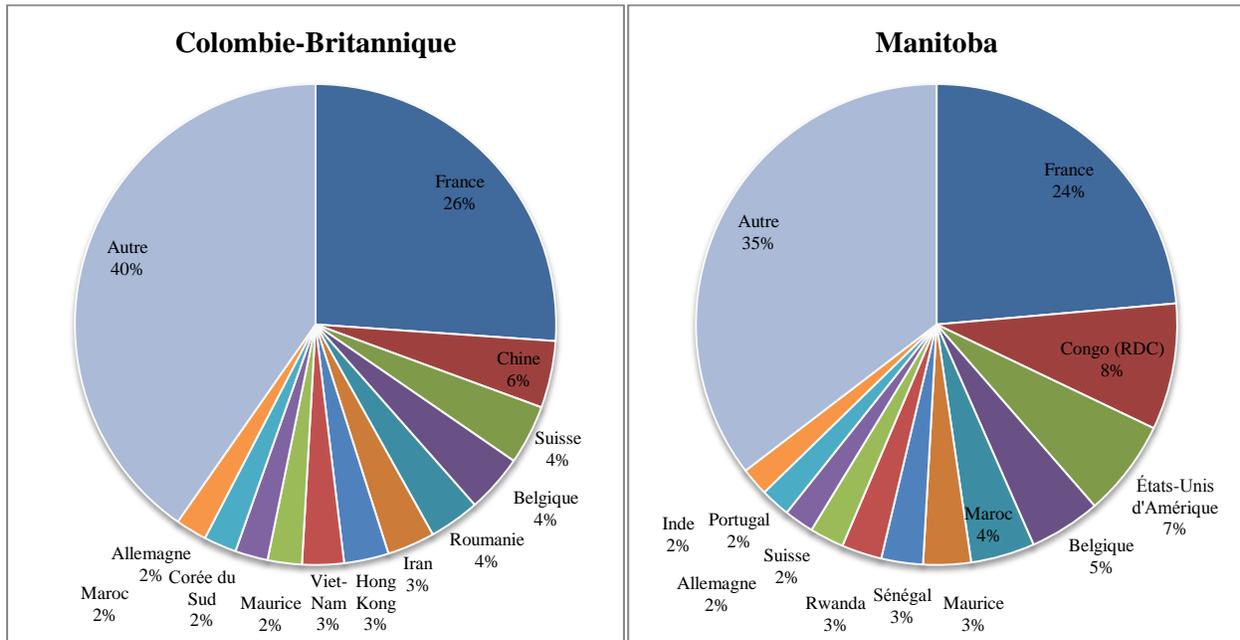
Source : Ministère du travail et de l'immigration du Manitoba, 2014b ; WelcomeBC, 2013

²⁴ La méthode de calcul diffère de celle utilisée de Statistique Canada.

²⁵ Au Manitoba, cette chute est attribuée aux limitations du nombre de candidats que la province peut sélectionner (Entretien 19, 27/07/2014)

Sur le plan des **pays d'origine**, les données témoignent des origines diverses des immigrants parlant français (la catégorie utilisée est celle des immigrants parlant français et non pas celle des immigrants français première langue officielle parlé (PLOP)).

Tableau 5 : Principaux pays d'origine des immigrants francophones (PLOP), Colombie-Britannique et Manitoba, 2006



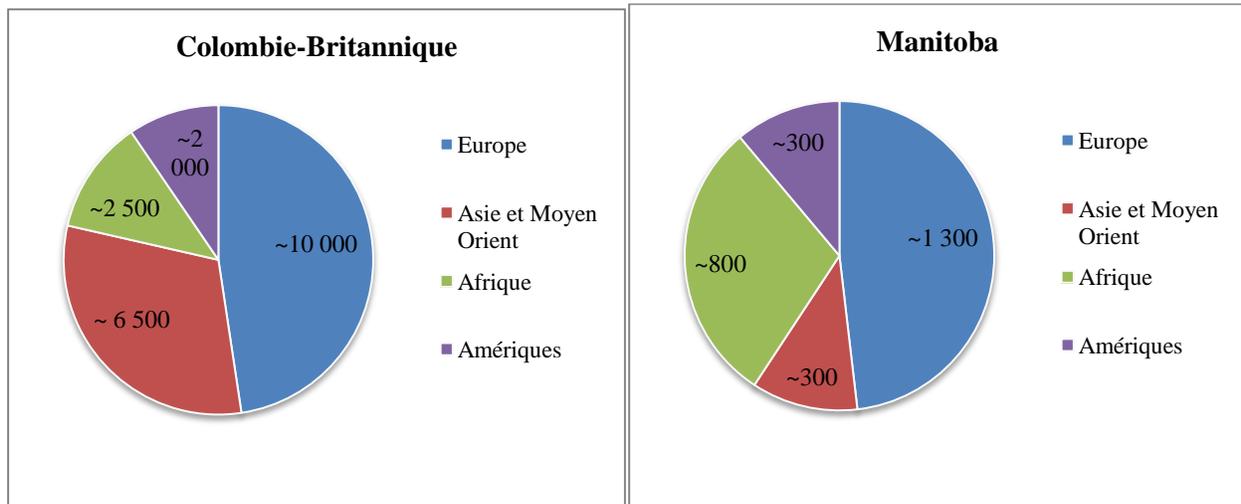
Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 (dans Statistique Canada 2011b : 2012)

Cependant, les analyses de Statistique Canada disponibles ne distinguent pas les pays en fonction de l'immigration récente. Ceci tend à cacher la diversification récente dans les flux d'immigration francophone.

Par exemple, au Manitoba en 2013, les principaux pays d'origine des immigrants parlant français en 2013 étaient le Congo (15,2 %), la France (8,8 %), le Cameroun (6,9 %), l'Uganda (6,9 %), le Sénégal (5,6 %) et le Maroc (5,4 %) illustrant une immigration récente non européenne (Ministère de l'Immigration et du Travail, 2014a). Lorsque demandés, ces chiffres ne nous ont pas été transmis par la province de la Colombie-Britannique (les nombres sont jugés trop petits pour pouvoir être communiqués).

Nous avons toutefois des données comparables quant aux régions d'origine des immigrants : les immigrants en provenance du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne sont plus faiblement représentés en Colombie-Britannique.

Tableau 6 : Régions d'origine des immigrants francophones (PLOP), Colombie-Britannique et Manitoba, 2006

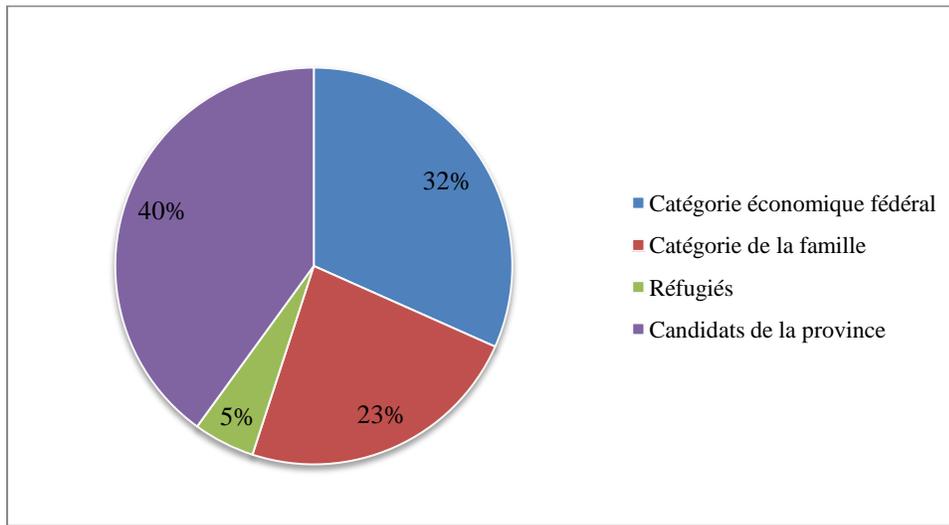


Source : FCFA, 2009a ; 2009b

Sur le plan des **catégories d'immigration** en 2013, la Colombie-Britannique et le Manitoba se distinguent nettement, mais cette comparaison est à utiliser avec précaution, car la Colombie-Britannique utilise des chiffres pour les immigrants de langue *maternelle* française alors qu'au Manitoba il s'agit des immigrants ayant une *connaissance* du français.

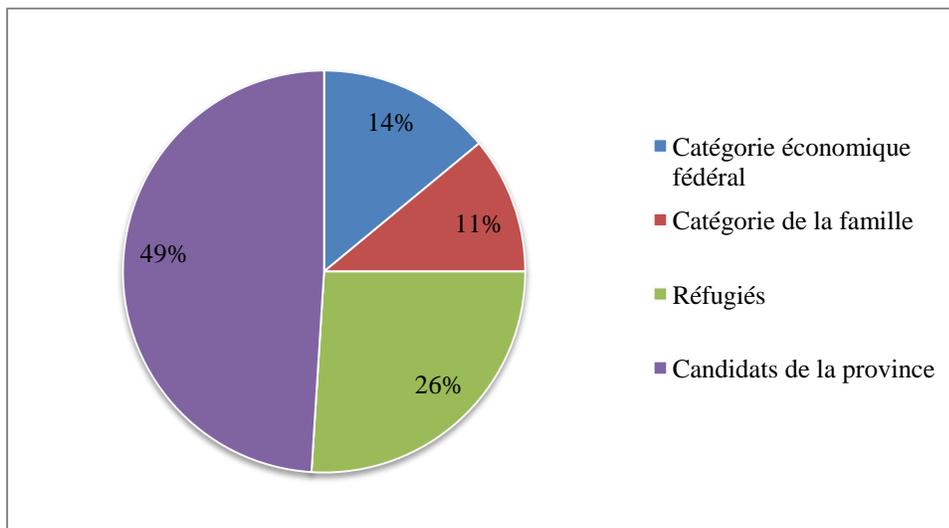
Si dans les deux cas, la majorité des immigrants viennent de la catégorie « Candidats des provinces », la principale différence réside dans la proportion de réfugiés (5 % en Colombie-Britannique contre 26 % au Manitoba). La différence dans le décompte est importante, car beaucoup de réfugiés d'expression française n'ont pas le français comme langue maternelle. Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions fiables. Toutefois, d'autres études confirment ce très faible pourcentage de réfugiés parmi les nouveaux arrivants d'expression française en Colombie-Britannique : Lapointe (2004) estime la proportion de réfugiés à 3 % de tous les immigrants ayant une connaissance du français.

Tableau 7 : Catégorie d'immigration des immigrants ayant le français comme langue maternelle, Colombie-Britannique, 2013



Source : Ministry of Jobs, Tourism and Skills Training, 2014

Tableau 8 : Catégorie d'immigration des immigrants ayant une connaissance du français, Manitoba, 2013



Source : Ministère de l'Immigration et du Travail, 2014a

En ce qui concerne **l'immigration temporaire**, en 2006, 0,41 % de la communauté francophone du Manitoba (FCFA, 2009b) étaient des résidents non permanents, contrairement à 1,6 % en Colombie-Britannique (FCFA, 2009a). Ces données relativement anciennes — compte tenu de l'augmentation des résidents temporaires depuis 2006 — peuvent expliquer un certain décalage avec les renseignements obtenus lors de nos entrevues qui soulignent le nombre élevé d'étudiants internationaux, des détenteurs des permis vacances-travail et des travailleurs temporaires.

Cependant les données disponibles ne nous permettent pas de le confirmer ou de l'infirmier pour le moment²⁶.

Au Manitoba, le ministère de l'Immigration et du Travail constate que « *a large number of French-speaking immigrants first arrive to Manitoba as international students* » (2014a). En 2013-2014, plus de 250 étudiants internationaux ont choisi d'étudier à l'université francophone manitobaine, l'Université de Saint-Boniface (Radio-Canada, 2014), soit 17 % de la population étudiante (AUFC, 2014). Ces étudiants sont principalement originaires du Maroc (33 %), du Sénégal (25 %), du Mali (19 %) et de la France, de la Côte-d'Ivoire et du Burkina Faso (4 % chacun) (USB, 2012). En Colombie-Britannique, l'absence d'université francophone constitue une différence majeure. À l'Université de la Colombie-Britannique, la France est le seul pays « francophone » figurant parmi les pays d'origine les plus importants, mais le pays ne représente que 2 % des étudiants internationaux (UBC, 2013). L'Université Simon Fraser, qui offre des programmes d'études en français, n'a aucun pays « francophone » qui figure parmi les pays d'origine les plus importants (SFU, 2014).

5. Comparaison des stratégies et des capacités d'accueil

Pour comparer les capacités d'accueil des communautés francophones en situation minoritaire au Manitoba et en Colombie-Britannique, nous avons distingué trois critères principaux : (4.1) l'offre de services d'accueil et d'intégration ; (4.2) les clientèles ; (4.3) la structure organisationnelle de la communauté, incluant les relations avec les organismes d'accueil et d'intégration de la communauté de langue officielle majoritaire.

Avant de présenter ces critères en détail, un aperçu de la mise à l'agenda de l'immigration francophone en Colombie-Britannique et au Manitoba nous semble nécessaire.

5.1 Mise à l'agenda de l'immigration francophone en Colombie-Britannique et au Manitoba

Le Manitoba a considéré l'immigration francophone comme un domaine d'action publique plus tôt que la Colombie-Britannique. Dès 2001, la Société franco-manitobaine (SFM) a établi cinq grandes orientations stratégiques. Un an plus tard, l'ensemble des organismes francophones manitobains s'est mis d'accord sur un plan communautaire *Agrandir notre espace francophone* qui liste quatre grandes priorités : le développement d'un leadership communautaire et d'une structure d'accueil où l'on retrouve un ensemble de services en français ; la sensibilisation de la communauté, des employeurs, des gouvernements et des nouveaux arrivants ; la promotion du Manitoba français à l'échelle internationale ; la reformulation des politiques liées à l'accueil des réfugiés, à la rétention des étudiants internationaux, aux besoins en matière de main-d'œuvre et au nombre d'immigrants francophones reçus au Manitoba en comparaison avec le Québec.

En Colombie-Britannique, les priorités quant à l'immigration francophone ont été établies plus tardivement, le premier plan d'action datant de 2005. Basé sur une étude commandée par la FFCB (Lapointe, 2004), la communauté franco-colombienne s'est donnée comme priorités locales la diffusion de l'information pour les immigrants à travers de nouveaux outils de communication, l'offre de cours d'anglais et un projet-pilote destiné aux immigrants originaires d'Afrique. En dehors de ces spécificités, la Colombie-Britannique encadre son action au sein des priorités établies dans le *Cadre stratégique* de CIC publié en 2003.

²⁶ Dans un rapport statistique récent, Brennan confirme que les données sur les résidents temporaires ne comportent pas de variables linguistiques en Colombie-Britannique (2014 : 47).

Alors qu'au Manitoba, la discussion communautaire a conduit à l'adoption d'une vision localisée à la fois large et consensuelle des enjeux entourant l'immigration, l'approche franco-colombienne a été de s'aligner sur les priorités nationales et de proposer des projets répondant à des besoins très précis. Les entrevues confirment le rôle clé de cette vision manitobaine, la majorité — sinon la totalité — des acteurs y faisant référence. En Colombie-Britannique, ce sont les initiatives fédérales et nationales qui sont le plus souvent évoquées dans les entrevues, notamment le projet Dialogue et le rôle pilote joué par le Comité directeur CIC - Communautés francophones en milieu minoritaire.

5.2 Offre de service

Les différences de stratégies se retrouvent dans l'offre des services. Dans cette section, nous décrivons et nous comparons l'offre de services aux nouveaux arrivants d'expression française à partir du continuum (recrutement, accueil, intégration, rétention) privilégiée par le gouvernement fédéral, intériorisé par les organismes prestataires de services. Bien que cette approche ne soit pas différente de l'approche intégrationniste canadienne en général, il reste que des particularités importantes caractérisent ce continuum pour l'immigration francophone en milieu minoritaire.

5.2.1 Promotion et recrutement

La décentralisation et le rôle croissant du secteur privé (dont les universités) dans la sélection de l'immigration au Canada jouent un rôle crucial dans les stratégies de recrutement de nouveaux arrivants déployées par les provinces et par les différents acteurs des communautés francophones.

Au Manitoba, des efforts particuliers en matière de promotion, de rayonnement international et de recrutement ont été déployés très tôt. Conscients que la capacité d'attraction du Manitoba à l'échelle internationale est faible pour les francophones comparativement au Québec, les acteurs communautaires et gouvernementaux ont commencé dès la fin des années 1990 à faire la promotion de la communauté franco-manitobaine en se rendant dans plusieurs régions francophones (Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Europe). Un responsable communautaire manitobain nous a expliqué que la SFM avait fait la promotion de la communauté et de la province dès 1998 au Maroc (Entretien 16, 25/07/2014).

Un autre interlocuteur précise :

on va dans des pays où les ambassades canadiennes connaissent pas Saint-Boniface, connaissent pas l'Université Saint-Boniface, et on doit aller faire un voyage de, où c'est pas juste de la sensibilisation. (...) On a des situations où on dit le Québec, tout le monde connaît le Québec, mais le Manitoba, on le connaît moins. Mais on a des bonnes réussites, on a eu des très bonnes réussites du pays du Maghreb, avec le Mali, avec l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso. Et ça, c'est à partir de... c'était de s'assurer que eux, que les ambassades là, on nous appuie dans nos efforts. Parce qu'ils peuvent dire qui veut aller étudier au Manitoba, quand même ? Tu peux aller à Montréal. Pourquoi t'irais à Saint-Boniface ? Ils savaient même pas qu'il y avait une université à Saint-Boniface ! (...) En 2006, on a fait ce voyage, à partir de l'année suivante, y avait beaucoup d'améliorations, c'était bien lancé. C'est un peu comme une machine, alors ça va bien. Faut toujours faire la promotion. Mais ça, c'est un effort spécial qu'on avait fait à ce moment-là. (Entretien 19, 27/07/2014)

Les liens très étroits avec la province dans cette stratégie de promotion et de recrutement sont clairement indiqués :

Quand il y a des tournées en Europe, en France ou en Belgique ou au Maghreb, généralement la province y va, mais la province y va toujours accompagnée avec les membres de la communauté francophone, parce que ça, c'est des initiatives de recrutement pour les francophones. Donc c'est pour vous dire jusqu'à quel point le dossier est important pour la province et que la province a

toujours travaillé avec la communauté, justement pour cette cause-là. (Bintou Sacko, 28/07/2014)

En effet, un grand nombre d'immigrants francophones sont recrutés à travers le programme des Candidats du Manitoba. Une des particularités de ce programme – les **visites exploratoires** – constitue un élément important de la stratégie manitobaine. En effet, puisque ces visites sont des visites préimmigration, il s'agit d'une occasion importante de promotion pour inciter les immigrants potentiels à s'intégrer au sein de la communauté francophone, d'autant plus cette dernière bénéficie de facilités dans sa mise en œuvre :

Dans tout ce processus avant la résidence permanente, il y a aussi la visite exploratoire. Alors, qui est une obligation pour des candidats au programme candidat du Manitoba qui n'ont aucun lien avec la province. Ils doivent venir en visite exploratoire (...) La province l'utilise quand ils vont physiquement recruter dans différents pays, ils offrent des invitations à soumettre des demandes, à soumettre une demande au programme de la province, mais ça reste ouvert à l'année longue pour les francophones. Alors les francophones qui qualifient au programme, mais qui n'ont aucun lien avec la province peuvent soumettre une demande après avoir fait une visite exploratoire. Alors déjà il y a une demande qui est faite à la province, on... On va demander plein d'informations, s'assurer que la personne qualifie avant de les obliger à venir en visite. Mais cette visite, elle va finalement les aider à créer des liens. Ils rencontrent des gens dans leur domaine de travail, pour potentiellement du travail éventuel, ou non, même juste des gens qui travaillent, le même genre de travail qu'ils font comme ça ils ont une idée de comment que ça se passe ici parce que ça peut être très différent de chez eux. Socialement, je les mets en contact avec d'autres immigrants... On rencontre des gens, puis vraiment c'est fait sur mesure. Tout dépend, qui fait quoi, si c'est un ingénieur, ben ils sont toujours référés à l'université du Manitoba, il y a un programme spécial pour les ingénieurs, c'est, c'est de comprendre un petit peu bah... qu'est-ce que je vais être obligé de faire pour pouvoir travailler comme ingénieur. J'ai tout un système en place avec l'Université de Saint-Boniface pour les personnes qui sont dans le domaine de santé. Alors ils vont rencontrer quelqu'un là qui vont déjà les aider à voir c'est quoi les étapes à franchir pour pouvoir travailler ici comme infirmière, ou médecin, alors... Ça les prépare vraiment. Quand ils reviennent, un jour avec leur résidence permanente, ils ont déjà des gens ils ont fait des amis, des contacts, et ça facilite beaucoup l'intégration... (Brigitte Léger, 29/07/2014)

La Colombie-Britannique a développé des initiatives de promotion et de recrutement à l'étranger, mais, en comparaison avec le Manitoba, ses stratégies sont moins proactives. Plusieurs explications peuvent être mises de l'avant : une prise de conscience plus tardive de la part de la communauté francophone, une problématique migratoire moins « urgente » dans le sens où la Colombie-Britannique bénéficie d'un potentiel d'attraction plus important, et des relations plus distendues entre la province et les communautés francophones.

Ainsi, le *BC-Francophone Immigration Steering Committee* (**BC-FISC** ou Comité directeur) composé des représentants de la province, de CIC et des organismes francophones a été créé en 2004 de manière à rapprocher les acteurs communautaires et gouvernementaux. Comme on nous l'explique :

Alors là par exemple, il y avait avant, on avait une initiative qui était chapeautée par la province, et parce que CIC transférait un certain montant — 50 000 dollars — à la province pour faire du recrutement et de la promotion à l'étranger. Et là, on s'était fait un regroupement qui s'appelle "le BC-FISC" [*BC Francophone Immigration Steering Committee*]. Donc la province gérait ça, et c'est ce regroupement qui s'occupait du recrutement et de la promotion, donc il y avait la province qui était sur ce regroupement, et puis les partenaires communautaires comme la FFCB, la SDE, le Collège Éducentre, il y avait à peu près trois partenaires communautaires, et les autres partenaires étaient la province et CIC évidemment. (Entretien 34, 20/11/2014)

Parmi ces activités, on compte l'organisation de **sessions d'information** destinée aux PVTistes de manière à faciliter leur immigration permanente, mais aussi des tournées d'informations et de

recrutement dans les pays européens en France et en Belgique, notamment à travers *Destination Canada*, en fonction des besoins de l'économie britanno-colombienne (par ex. dans les ressources naturelles, tourisme et l'hôtellerie).

Cependant, les communautés ont réagi de façon différente après que CIC n'a plus financé les provinces pour participer à *Destination Canada*. À l'époque, les organismes de la communauté franco-colombienne ont cessé d'y participer :

pour le recrutement et la promotion, avant quand on avait le financement, on participait à Destination Canada, mais en 2011, le gouvernement a coupé ce financement. Alors là on avait plus de fonds pour vraiment entreprendre de grands projets. (Entretien 34, 20/11/2014)

Aujourd'hui, les organismes de la Colombie-Britannique discutent de la planification stratégique, et pensent à structurer leurs activités de recrutement sous le leadership de la FFCB. Ils travaillent présentement sur un partenariat ponctuel pour CIC.

Au Manitoba en revanche, le World Trade Center finance sa participation avec les propres fonds de l'organisme.

CIC a arrêté de financer les provinces il y a deux ans. Alors avant, la province payait mon voyage, et mon déplacement pour ce... Avec des fonds de CIC qu'ils recevaient. Alors évidemment ça, ça a été coupé (...) Et ça fait deux ans maintenant que ça sort de mon budget. (Brigitte Léger, 29/07/2014)

De plus, comme au Manitoba, d'autres petites actions telles que **l'achat de publicités** dans des magazines français (*L'Express*) sont entreprises pour faire connaître la province aux Francophones :

On s'est dit au tout début qu'il fallait décider où on allait recruter. Je peux pas recruter partout, c'est juste pas possible, on a pas les fonds alors on s'est donné la Belgique et la France comme les deux pays où on allait recruter, où on allait mettre nos efforts, alors... où je vais mettre des annonces, et même là j'en mets pas beaucoup, ça fait plusieurs années je mets une annonce dans la revue *L'Express*. Et qui me rapporte beaucoup, beaucoup. Et on le fait un peu dans le genre d'articles, on met en évidence des... On met toujours en évidence quelques familles qui sont ici, pourquoi ils choisissent le Manitoba... Alors ça, ça nous coûte beaucoup d'argent, mais c'est ma seule annonce que je mets, et ça c'est lu partout. (Brigitte Léger, 29/07/2014)

À travers le programme des candidats pour faire venir des immigrants qualifiés, par exemple on a fait des partenariats pour en périphérie de *Destination Canada*, dans le passé pour la promotion de la Colombie-Britannique dans *L'Express*, c'est un magazine qui est distribué en Europe pour le... juste avant *Destination Canada* alors pour faire la promotion des provinces. Alors ça, c'est quelque chose qu'on a fait dans le passé. (Entretien 2, 12/06/2013).

Les efforts de recrutement par les communautés et les provinces concernent différentes catégories d'immigrants et de résidents temporaires. Comme dans le reste du pays, les communautés francophones entendent profiter d'une immigration « à deux temps », c'est-à-dire qui favorise le passage de résidents temporaires à résidents permanents. Les communautés utilisent plusieurs outils en fonction de leurs cibles.

Une différence importante entre les communautés manitobaines et franco-colombiennes concerne **le recrutement d'étudiants internationaux**. Si la province de la Colombie-Britannique mentionne les étudiants internationaux comme une de ses cibles d'attraction (Bertrand, 2008), les universités n'ont pas mené de campagnes actives de recrutement. À l'inverse, l'Université Saint-Boniface a misé sur le recrutement des étudiants internationaux dans deux pays en Afrique en particulier, même si l'USB élargit aujourd'hui les pays visés :

Nous avons aussi des recruteurs, dans deux pays principaux. Nous avons un recruteur au Sénégal, et

nous avons aussi un recruteur par exemple au Maroc, et nous sommes très heureux d'avoir des étudiants internationaux, cependant nous favorisons maintenant les étudiants internationaux qui ont eu une bonne préparation pour arriver ici, au niveau universitaire. (Entretien 15, 24/07/2014)

En Colombie-Britannique, le BAFF de SFU — seule institution postsecondaire offrant des cours en français en Colombie-Britannique — s'est toutefois dit intéressé en novembre dernier à explorer les possibilités de recrutement d'étudiants francophones internationaux, de concert avec l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC). De plus, le collège Éducacentre a été reconnu comme une « institution désignée » lui permettant d'accueillir des étudiants étrangers et cherche à accueillir davantage d'étudiants internationaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'administration des affaires (Yvon Laberge, 13/11/2014).

En ce qui concerne les **travailleurs étrangers temporaires**, les exemptions des visas pour francophones ont été utilisées comme des outils de recrutement et de promotion. Enfin, l'élimination au mois de septembre dernier du programme d'exemptions de visa pour les francophones — *l'Avantage significatif francophone* — par le gouvernement fédéral a créé de très forts remous au sein des deux communautés, cette décision les privant d'un volet important de leur stratégie d'attraction. Comme on nous l'explique, cet outil était très utilisé de manière à recruter des travailleurs francophones temporaires :

Normalement un employeur canadien doit avoir un avis sur le marché du travail. C'est une exemption... à l'avis du marché du travail pour les postes qui se retrouvent dans la catégorie O, A et B de la classification nationale des professions. Et on utilise beaucoup ça. C'est-à-dire on peut avoir un permis dans 10 jours. C'est très rapide. Alors, oui, on l'utilise souvent. (...) Facilement 4 [demandes] par mois, que je fais moi ici (Brigitte Léger, 29/07/2014)

En matière de sélection de **l'immigration permanente**, nous avons mentionné que la mise en place du système *Entrée Express* en janvier 2015 a suscité plusieurs évaluations. Pour le moment, les nouvelles instructions ministérielles publiées le 1^{er} décembre 2014 dans la Gazette du Canada ne contiennent pas de disposition spécifique pour les immigrants d'expression française, si ce n'est l'égalité des points attribués à la maîtrise des langues officielles (c.-à-d. en fonction du niveau de compétence linguistique en français et en anglais dans toutes les habiletés langagières).

Les organismes francophones dans les deux provinces semblent cependant dans l'expectative et se montrent plutôt inquiets des impacts de cette réforme à deux plans : la baisse d'admission d'immigrants d'expression française, mais aussi la baisse du financement des services d'établissement.

Ces différences en matière de recrutement peuvent s'expliquer par le fait que le Manitoba et la communauté franco-manitobaine ont envisagé très tôt l'importance de se doter d'une stratégie proactive en matière d'immigration francophone. Province qui n'attire pas « naturellement » beaucoup d'immigrants, le Manitoba a mis l'accent sur les stratégies d'attraction et recrutement d'immigrants francophones en partenariat avec les organismes communautaires. À l'inverse, bassin d'attraction des immigrants, sans cible particulière, la Colombie-Britannique attire en valeur absolue et relative de nombreux immigrants d'expression française (cf. Tableau 4).

Enfin, une autre différence concerne le parrainage des **réfugiés**, le Manitoba étant une province en accueillant beaucoup. Les Églises jouent un grand rôle dans le parrainage des réfugiés et l'Archidiocèse de Saint-Boniface est reconnu par CIC comme *Signataire d'entente de parrainage*. Toutefois, l'Archidiocèse ne parraine plus des réfugiés au nom de paroisses ou de familles par manque de ressources pour les soutenir :

On n'avait pas les personnes pour les surveiller davantage, et s'assurer qu'ils étaient bien implantés

à Winnipeg, au Canada. (...) C'est pour cette raison-là, que ces deux dernières, deux-trois années, on a, vraiment, presque supporté, parrainé, personne. On n'a personne de nouveau là, dans les dernières années. Parce qu'on ne peut pas les supporter davantage, comme qu'on, comme qu'on devrait les supporter. (Entretien 26, 22/08/2014)

Ce manque de suivi fait aussi écho à aux expériences passées pour les réfugiés qui sont arrivés du Vietnam, du Cambodge et du Laos à la fin des années 1970 (*Boat people*) et peut expliquer pourquoi l'enjeu de la rétention des réfugiés au sein de la communauté francophone est important au Manitoba.

Il y a beaucoup d'enjeux qui ont été identifiés. L'accueil était une grande priorité parce qu'on avait eu l'expérience d'avoir mal fait les choses dans le passé, en particulier avec les populations qui nous étaient venues du Laos, alors ça a été vraiment une faillite totale. La plupart étaient parrainés par les Églises et par les groupes qui s'occupent de ça, et le taux de maintien, si on peut parler en termes de maintien, était très faible. Ils retournaient... La plupart se sont immergés [sic] dans la communauté anglophone, et ils parlent plus français. (Louis Allain, 25/07/2014)

En Colombie-Britannique, le lien entre le rôle des Églises, le parrainage des réfugiés et les organismes de la communauté francophone apparaît plus relâché. Une des explications possibles pourrait être l'absence d'un clergé catholique et francophone historiquement et géographiquement ancré comme au Manitoba. En fait, lorsque la catégorie des réfugiés est abordée en Colombie-Britannique, elle l'est à travers l'accueil à l'aéroport et l'hébergement dans des abris temporaires. Les premiers contacts des réfugiés d'expression française en Colombie-Britannique sont les agents du gouvernement fédéral et les organismes d'accueil anglophones. Ils sont référés dans un second temps à des organismes de la communauté francophone.

Une famille du Congo arrive directement à l'aéroport à Vancouver et est accueillie par le gouvernement fédéral... elle est envoyée directement à ISS pour être hébergée dans leur maison... ils ont un abri temporaire pour les réfugiés identifiés par le gouvernement fédéral... ces gens-là logeaient à ISS, ils recevaient des services en établissement et après ils sont envoyés à la Boussole. Le continuum était assuré comme cela. (Entretien 1, 12/06/2013)

Alors qu'au Manitoba, il existe une entente particulière pour référer les réfugiés d'expression française aux organismes de la communauté francophone :

Une entente avec Citoyenneté et Immigration Canada, dans laquelle tous les réfugiés francophones qui arrivent dans la province du Manitoba passent par l'Accueil Francophone. Ça, c'est une entente... (...) on le sait quand ils arrivent ici, ils sont accueillis, on a le financement pour les aider à se réinstaller. On appelle ça le programme de rétablissement des réfugiés. Mais nous, euh, dans notre travail de tous les jours, on a aussi développé des partenariats où on collabore avec tout le monde, et même les Églises aussi pour appuyer tous les immigrants francophones, réfugiés francophones. En tout cas, toute personne qui arrive, qui parle le français, les intégrer dans la communauté francophone, ou au moins de leur faire savoir qu'il y a des services qui peuvent les aider dans leur intégration. (Bintou Sacko, 28/07/2014)

5.2.2 Accueil et établissement

L'accueil et l'établissement sont des domaines cruciaux dans l'offre de services et sont abordés de manière différente par les acteurs des deux provinces. Cette ambivalence tient à la définition de ces deux termes de même qu'à leur enchevêtrement d'un point de vue temporel.

Si l'on garde en tête le continuum menant à l'intégration des immigrants, l'accueil réfère aux premières semaines passées au Canada (p. ex. accueil à l'aéroport, formalités administratives, orientation vers les services de la communauté, etc.) alors que l'établissement renvoie aux services à plus long terme qui vont favoriser l'intégration (p. ex. formation linguistique, emploi, connexions communautaires). En pratique, cette distinction est toutefois moins claire. D'une part,

compte tenu de l'immigration en deux temps, beaucoup de nouveaux arrivants d'expression française se sont passés des services d'accueil et d'établissement et sont donc « intégrés » sans avoir eu recours à ces services. D'autre part, CIC cherche à développer des services d'établissement *avant l'arrivée* pour favoriser l'intégration, ce qui brouille la linéarité du processus. Au final, les frontières entre services d'accueil et d'établissement sont poreuses et ont des implications importantes pour les organismes francophones.

Au Manitoba, l'Accueil francophone a été créé en 2003 à la suite de l'organisation d'une consultation communautaire portant sur « L'agrandissement de l'espace francophone ». L'origine de cette structure réside dans la volonté de combler un manque en termes de services d'accueil et de faciliter l'intégration au sein de la communauté franco-manitobaine. L'Accueil a été pensé comme un guichet unique pour les nouveaux arrivants d'expression française et compte deux conseillers d'établissements (un premier poste a été créé en 2003 pour les résidents permanents, puis un deuxième spécifiquement pour les réfugiés en 2009). L'éventail des services de l'Accueil s'est élargi au cours du temps et il couvre aujourd'hui toutes les étapes du continuum. Par exemple, l'Accueil offre des services de suivi à domicile et c'est lui qui gère le Programme d'aide au rétablissement des réfugiés parrainés par le gouvernement.

En Colombie-Britannique, la distinction entre services d'accueil et d'établissement a été un enjeu de premier plan. L'Agence francophone pour l'accueil et l'intégration des immigrants (AFAI) a été créée en 2008. Créé par la FFCB, ce consortium rassemble plusieurs organismes de la communauté²⁷. Les employés de l'AFAI offraient des services d'accueil (p. ex. information et orientation), mais contrairement aux employés de l'Accueil, ces derniers n'avaient pas été reconnus comme des agents d'établissement. Les services en établissement sont donc initialement délivrés par des agents francophones ou bilingues au sein des grandes organisations prestataires de services anglophones (p. ex. MOSAIC, SUCCESS, DIVERSEcity, ISSBC).

5.2.3 Les secteurs et les services en intégration

Le troisième élément du continuum est l'intégration, généralement mesurée sur les plans économique, social et politique. Là encore, les difficultés rencontrées par les immigrants francophones sont en de nombreux points similaires à ceux des immigrants en général. Toutefois, leur statut de minorités au sein d'une minorité constitue un obstacle supplémentaire, en particulier pour les minorités racialisées, et appelle des approches intersectionnelles.

Les communautés franco-manitobaines et franco-colombiennes offrent des services dans une vaste gamme de domaines (socio-économique, logement, formation linguistique, école, santé, aide juridique et administrative, culture, culte, sports et loisirs). Toutefois, le type de services rendus varie selon les provinces. Nous insistons ici sur des différences importantes entre les deux communautés.

- Concernant le logement, la spécificité du Manitoba est l'Abri-Marguerite qui est géré par l'Accueil francophone en partenariat avec entre la Société franco-manitobaine et la Corporation catholique de la santé du Manitoba. Il consiste à offrir un logement temporaire abordable à Saint-Boniface et permet au nouvel arrivant d'établir des liens avec la communauté francophone, de même que de lui faire bénéficier d'un réseau de support à son installation. À l'inverse, à part des projets précis d'aide au logement comme

²⁷ FFCB, Conseil scolaire francophone, Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique, Collège Éducentre, La Boussole, Société Inform'elles.

un partenariat entre l’AFAI et ISSBC (*HomeStart*) visant la collecte de meubles — une aide prodiguée également par l’Accueil francophone au Manitoba — aucune structure équivalente à l’Abri Marguerite n’est en place en Colombie-Britannique.

- S’agissant des services linguistiques, la spécificité de la Colombie-Britannique réside dans le fait que c’est un collège francophone qui offre les cours d’anglais aux immigrants (*ELSA* puis *LINC*). La Colombie-Britannique s’illustre aussi par les Services TÉFIÉ financés par le ministère de l’Éducation en matière de la francisation et d’anglais langue seconde (ALA) offerts de la maternelle à la 12e année. Au Manitoba, les immigrants doivent s’inscrire à Manitoba START et suivre une formation de quatre semaines (*ENTRY Program*) qui, en plus de services d’orientation en général, comprend une évaluation des compétences linguistiques des résidents permanents et des réfugiés. À partir des résultats de ce test, les nouveaux arrivants peuvent suivre des cours *English as an Additional Language (EAL)* et *French as a Second Language (FSL)* (cours dispensés par *WELARC*).
- Concernant l’emploi, les restructurations gouvernementales en Colombie-Britannique (le transfert à la province) ont conduit à une restructuration des formes de financement et à une perte conséquente du financement des services d’aide à l’emploi dans deux organismes de la province. Au Manitoba, l’employabilité a constitué un point de tension entre certains organismes.
- Dans le domaine de la santé, l’hôpital Saint-Boniface où il est possible de se faire soigner en français n’a pas d’équivalent en Colombie-Britannique, ce qui souligne de nouveau l’importance du legs des institutions catholiques pour la communauté franco-manitobaine.
- Sur le plan politique, les conclusions de Gallant (2010b) en Colombie-Britannique ont été confirmées lors des dernières élections de juin 2014 au cours desquelles plusieurs personnes immigrantes ont été élues sur le conseil d’administration de la FFCB. Idem au Manitoba où les organismes commencent à être plus représentatifs de la diversité ethnoculturelle de la population : par exemple, l’actuel et l’ancien président du CA de la SFM appartiennent à des minorités racialisées. Notons aussi la spécificité de l’Amicale multiculturelle, seul organisme de défense et de revendication des droits des nouveaux arrivants d’expression française dans les deux provinces qui diffère des associations ethnoculturelles (par. ex congolaise, haïtienne, algérienne, etc.) axées sur la culture d’origine.

Le Tableau 9 (Offre de service) synthétise l’offre de service aux nouveaux arrivants d’expression française dans les deux provinces, avant et après le rapatriement des services d’accueil et d’établissement par le gouvernement fédéral.

Tableau 9 : L'offre de service en Colombie-Britannique et au Manitoba

Offre de service							
Services	Activités	Organismes					
		Colombie-Britannique			Manitoba		
		Avant le rapatriement	Après le rapatriement (2014)	Précisions	Avant le rapatriement	Après le rapatriement (2013)	Précisions
Recrutement	Destination Canada	Groupe de travail RIFCB	Stratégie de recrutement en cours (FFCB)	Groupe pour le recrutement et la promotion (FFCB, SDE, Éducacentre) - jusqu'en 2011	SFM/Accueil francophone	Accueil francophone	Depuis 2012, pas de financement extérieur
		Province	Province		Province	Province	
	Relations avec des ambassades canadiennes	Éducacentre	Éducacentre		RIFMB	RIFMB	Tournées des employeurs (avec la FCFA)
		Groupe de travail RIFCB	Stratégie de recrutement en cours (FFCB)		CDEM	CDEM	
	PCP - visites exploratoires	-	-		USB	USB	
	Voyages de recrutement	-	-		WTC Winnipeg	WTC Winnipeg	
	Matériel promotionnel	Province	Province/ (SDE)	Magazine L'Express	WTC	WTC	Recruteurs à l'international
				WTC	WTC	Magazine L'Express	
Accueil	Parrainage des réfugiés	-	-		Archidiocèse de St-Boniface	-	
	Accueil des réfugiés	-	-		Accueil francophone	Accueil francophone	
	Accueil	AFAI	FFCB	1 agent d'accueil puis 3 agents d'établissement	Accueil francophone	Accueil francophone	2 agents d'établissement
	Accueil à l'aéroport	-	-		Accueil francophone	Accueil francophone	
	Obtention de permis de conduire, etc.	AFAI	FFCB		Accueil francophone	Accueil francophone	
Logement	Aide à la recherche de logement, meubles, etc.	AFAI (avec Homestart)	FFCB		Accueil francophone	Accueil francophone	
		CIIA					
	La Boussole	La Boussole					
	Logement temporaire	-	-		Accueil francophone	Accueil francophone	Abri Marguerite
Établissement	Langue	Anglais					
		Cours du gouvernement provincial	Éducacentre	-	ELSA - n'existe plus	-	-
		LINC	-	Éducacentre	Depuis 2014	-	-
		Autres formations en anglais	CSF-Services TÉFIÉ	CSF-Services TÉFIÉ		DSFM	DSFM
			CIIA	-		USB	USB
		Français					
		Alphabétisation	Éducacentre	Éducacentre		Pluri'elles	Pluri'elles
Francisation	CSF-Services TÉFIÉ	CSF-Services TÉFIÉ		DSFM	DSFM		
	Éducacentre	Éducacentre		USB	USB		
	CIIA	-					

Offre de service (suite)

Services		Activités	Organismes					
			Colombie-Britannique			Manitoba		
			Avant le rapatriement	Après le rapatriement (2014)	Précisions	Avant le rapatriement	Après le rapatriement (2013)	Précisions
Établissement	Emploi	Aide à la recherche d'emploi	La Boussole	La Boussole	Coupures services en emploi (2012)	Pluri'elles	Pluri'elles	âge 30 et +
			CIIA	FFCB				
		Éducacentre	-	Coupures services en emploi (2012)	CDEM	CDEM	âge 15 - 30	
		Évaluation des diplômes	Éducacentre	Éducacentre		USB	USB	
		Formation professionnelle	Éducacentre	Éducacentre		CDEM	CDEM	
						USB	USB	
	Appui aux entrepreneurs	SDE	SDE		CDEM	CDEM		
	Scolaire	Aide aux devoirs	Repère francophone	-		Pluri'elles	Pluri'elles	
						Accueil francophone	Accueil francophone	
		Orientation/ accueil scolaire	Éducacentre	Éducacentre		USB	USB	
	CSF-Services TÉFIÉ		CSF-Services TÉFIÉ	Classe d'accueil	DSFM	DSFM		
	Santé	Divers services	Boussole	Boussole	Infirmière sur place	Pluri'elles	Pluri'elles	Counseling
			CIIA	-	Counseling, avant fermeture	Hôpital St-Boniface	Hôpital St-Boniface	
	Services juridiques/ administratifs	Conseils légaux	La Boussole	La Boussole	Aide à l'accès aux services légaux	Accueil francophone	Accueil francophone	Assermentation/ notariat
		Aide démarches administratives	AFAI	FFCB		Accueil francophone	Accueil francophone	
						WTC Winnipeg	WTC Winnipeg	
		Interprétation/ traduction	CIIA	-		Accueil francophone	Accueil francophone	
	La Boussole		La Boussole	Services d'interprétation	Accueil francophone	Accueil francophone		
	Communautaire/ culturel	Jumelage	AFAI (avec ISSBC)	FFCB (avec ISSBC)	Avec familles anglophones (bilingues)	Accueil francophone	Accueil francophone	Avec des familles francophones
						Accueil francophone	Accueil francophone	Échanges linguistiques anglophones, club d'anglais
		Festivités	Maillardville	Maillardville	Festival du Bois	Accueil francophone	Accueil francophone	Repas de Noël
	FFCB		FFCB	Journée d'accueil, Mois de l'histoire des Noirs				
		Éducacentre	Éducacentre	Mois de l'histoire des Noirs				
	Services aux temporaires	Services/ conseils directs	La Boussole	La Boussole	Pas de financement	Accueil francophone	-	
AFAI			-	Pas de financement	Pluri'elles	Pluri'elles		
-			FFCB		USB	USB	Suppression des aides aux démarches pour l'immigration	
				WTC Winnipeg	WTC Winnipeg	Suppression de l'Avantage significatif francophone		
Emploi		Éducacentre	Éducacentre	Financement jusqu'en 2012	-	-		
Favorisation de la permanence		-	FFCB		WTC Winnipeg	WTC Winnipeg		
				USB	-	Renseignements sur le PCP du MB		

Si les services offerts en immigration ont relativement peu changé avec le rapatriement des services à CIC (à part pour le cas de la FFCB) il ne faudrait pas sous-estimer le fait que ces changements ont eu des impacts sur les clientèles desservies, sur les organismes prestataires de services et sur les modes de structuration des communautés francophones dans les deux provinces.

5.3 Clientèles

Les organismes communautaires cherchent à couvrir l'ensemble des services destinés aux francophones et francophiles mais aussi à les adapter à une clientèle variée avec des besoins différenciés.

Le Tableau 10 synthétise les clientèles desservies par les organismes dans les deux provinces (avant et après le rapatriement des services par CIC) tout en distinguant les clientèles spécifiques de projets particuliers.

Tableau 10 : Clientèles en Colombie-Britannique et au Manitoba

Clientèles					
Colombie-Britannique			Manitoba		
Organisme	Initiative/ Avant le rapatriement	Initiative/ Après le rapatriement (2014)	Organisme	Initiative/Avant le rapatriement	Initiative/Après le rapatriement (2013)
FFCB	Pas de services directs	Services d'accueil et d'établissement : Nouveaux arrivants d'expression française	SFM	Pas de services directs	Pas de changement
RIFCB	Pas de services directs	Pas de changement	Réseau de concertation/ RIFMB	Pas de services directs	Pas de changement
AFAI	Services d'accueil et d'aiguillage : clientèle admissible au sens de CIC (résidents permanents et réfugiés admis) ; Aide aux temporaires	N'existe plus	Accueil francophone	Services d'accueil et d'établissement : Nouveaux arrivants d'expression française	Services d'accueil et d'établissement : Clientèle admissible au sens de CIC (résidents permanents et réfugiés admis)
Educacentre	Formations collégiales/professionnelles: francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française) ; Avant 2012, aide aux services en emploi : francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française) ; ELSA : clientèle admissible (CIC)	LINC : clientèle admissible (CIC) ; Formations collégiales/professionnelles : francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française) ; Ateliers en employabilité payants ; Point de services de Victoria	USB	Formations professionnelles/universitaires : francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française) ; Accueil scolaire et conseils en immigration : nouveaux arrivants d'expression française ; Cours de français : Clientèle admissible au sens de CIC (résidents permanents et réfugiés admis)	N'offre plus des conseils en immigration
SDE	Services aux entrepreneurs : francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française)	Pas de changement	CDEM	Francophones (y compris nouveaux arrivants d'expression française) ; Services en employabilité : jeunes de 15 à 30 ans	Pas de changement
CSF-Services TÉFIÉ	Accueil scolaire : Élèves du CSF nouvellement arrivés au Canada et leurs familles	Pas de changement	DSFM	Accueil scolaire : Élèves du DSFM nouvellement arrivés au Canada et leurs familles	Pas de changement
La Boussole	Francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française)	Pas de changement	Pluri-elles	Services d'employabilité : francophones 30 ans et plus (y compris nouveaux arrivants d'expression française)	Pas de changement
AFSurrey	Francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française)	Pas de changement	WTC	Visites exploratoires et aide aux démarches administratives : Candidats des provinces francophones prospectives (à l'international et des temporaires au MB)	Pas de changement
Repère Francophone	Francophones et francophiles (y compris nouveaux arrivants d'expression française)	N'existe plus	L'Amicale	N'offre pas de services directs	Pas de changement
CIIA	Immigrants, en particulier immigrants africains (anglophones et francophones)	Point de services de Burnaby/New Westminster/Tri-Cities	Archidiocèse	Les réfugiés (parrainage privé) anglophones et francophones	Plus de demandes

Plusieurs constats peuvent être dressés.

- Les clientèles sont définies de manière très restrictive (par ex. clientèle éligible au sens de CIC) ou au contraire de manière très inclusive, dépendamment des organismes communautaires et des services offerts.

Certains organismes n'ont pas nécessairement obtenus de contrat avec CIC ou avec le ministère de l'immigration dans leur province respective mais peuvent avoir une forte proportion d'immigrants parmi leur clientèle. Sans nécessairement délivrer des services d'accueil ou d'établissement tels que définis par les gouvernements, les organismes qui reçoivent beaucoup d'immigrants considèrent qu'ils développent une expertise particulière avec eux.

- Il existe une sorte de répartition des tâches entre organismes communautaires.

Cette répartition des tâches répond à des logiques de cohérence avec le mandat de l'organisme et de son expertise mais vise aussi à couvrir l'ensemble des cinq objectifs établi dans le cadre stratégique de 2003. Les acteurs communautaires des deux provinces y font très souvent référence. Par exemple, « y a cinq volets immigration, nous on est dans le cinq » (Louis Allain, 25/07/2014). Ou encore : « normalement, ça devrait être que tout le monde a leur expertise d'après leur mandat » (Entretien 4, 14/06/2013). En fonction des différents domaines de l'intégration (socio-économique, politique, culturel, etc.) et des différentes étapes du continuum, les organismes tendent à se spécialiser avec un certain type de clientèle.

- De cette répartition des tâches découle des clientèles spécifiques, qui révèlent aussi des tensions entre organismes communautaires. Les organismes communautaires sont en compétition les uns avec les autres en termes de *membership* et de nombre de clients desservis. Il semble qu'une claire spécialisation d'activités soit source de bonne entente entre organismes. Une perception de chevauchement peut accroître cette compétition.

Au Manitoba, la division des services et des clientèles entre les organismes a été identifiée et un relatif consensus existerait parmi les membres du RIF. Comme on nous l'a expliqué :

au cours de ce processus de « Changement 2008 » qui a été initié par la SFM, on s'est mis d'accord l'ensemble des organismes pour apprendre à jardiner intelligemment au niveau de l'ensemble des dossiers pour assurer une plus grande synergie et une plus grande réussite auprès des CLOSM, les communautés de langues officielles en situation minoritaire. Et c'est à ce moment là qu'on a cartographié ni plus ni moins là où il y a avait disons des possibilités de collaboration mais aussi des partenariats à faire entre des organismes et on s'est assuré de colmater des brèches qui existaient au niveau de certains services. (Louis Allain, 25/07/2014)

En Colombie-Britannique, les organismes sont aussi reconnus pour un certain type de service et de clientèle. Par exemple,

pour l'économie, tu avais le SDE, tu avais le collège Éducentre, parce qu'il était en économie, ça touchait l'employabilité et l'entrepreneuriat. Donc, tous ceux qui se sentaient concernés, ou les gens qui donnaient des services à l'emploi comme la Boussole, tous ces gens là étaient regroupés dans ce groupe... (Entretien 34, 20/11/2014)

La Colombie-Britannique se distingue cependant fortement du Manitoba car la capacité d'accueil et d'établissement des organismes francophones vient tout juste d'être reconnue par CIC. Avant la recentralisation, des agents d'établissement parlant français mais employés des grandes agences d'établissement anglophones offraient un point de service dans les organismes francophones. Cette conjoncture, à laquelle nous reviendrons par la suite, a été évaluée de manière différente. Pour certains organismes, la situation était vue positivement, car elle donnait

à l'organisme louant ses locaux l'opportunité de recruter de nouveaux membres et de faire connaître ses services. Pour d'autres au contraire, cet état de fait était considéré comme ambigu du point de vue du « partage » de la clientèle. Par exemple, les agences anglophones et les organismes francophones ne pouvaient pas divulguer leurs informations pour des raisons de confidentialité. Toutefois, cette situation était jugée inéquitable par des organismes francophones qui faisaient valoir qu'il s'agissait de leurs clients et de leurs locaux.

- Suite au rapatriement des services d'établissement, la définition de la clientèle éligible a changé et a eu un impact important dans la prestation de services pour les deux communautés.

En effet, avant le rapatriement des services, les résidents non permanents (travailleurs temporaires, étudiants internationaux ou PVTistes) étaient considérés comme une clientèle éligible dans plusieurs projets financés par la province.

Ainsi, en Colombie-Britannique, les travailleurs temporaires étaient une clientèle ciblée :

on a négocié un petit budget, où la province est d'accord. On est en train de travailler là-dessus, qu'on fasse par exemple des brochures, réservées aux temporaires, par exemple sur leur accès au droit du travail, etc. Il y a petit financement qui va nous être donné pour effectivement développer des outils pour eux. (Entretien 3, 6/08/2013)

Autre exemple au Manitoba concernant les étudiants internationaux :

Avant notre changement, on a beaucoup travaillé avec l'Université de Saint-Boniface pour aider les étudiants internationaux. Depuis deux ans, avec les changements qui se sont produits au niveau du gouvernement fédéral, on ne peut plus aider cette population, malheureusement, à part s'ils obtiennent leur résidence permanente. Alors, tant qu'ils ont le statut d'étudiant international, on ne peut pas les aider. (...) On ne peut même pas leur offrir un service ici (...) il faut avoir le statut de résident, de résidence permanente à l'entrée au Canada ou étant au Canada pour bénéficier des services de l'Accueil Francophone. Donc ça, c'est un changement qui s'est produit dans les deux dernières années. Sinon avant on pouvait les aider. (Bintou Sacko, 28/07/2014)

Lorsqu'aujourd'hui des étudiants internationaux ou des travailleurs temporaires contactent les organismes prestataires de services financés par CIC, ces organismes doivent référer cette clientèle. Ce changement est cependant mal évalué par certains organismes prestataires de services. On nous précise :

C'est sûr qu'ils ne sont pas admissibles, mais au même temps, en tant que francophone, en tant que membre de la communauté, on sait que c'est notre avenir, si on sait qu'ils sont confrontés aussi à un certain nombre de difficultés, donc on passe un petit peu de temps avec eux, pour les aiguiller, etc. Parce qu'on sait aussi que c'est un petit peu le futur de la communauté. C'est ce qui va renforcer notre vitalité. (Entretien 10, 6/08/2013)

5.4 Structure organisationnelle et gouvernance communautaire

5.4.1 Avant le rapatriement

5.4.1.1 Au Manitoba

La création de l'Accueil francophone en 2003 par la SFM résulte d'une bonne coordination entre les principaux organismes de la communauté et d'un soutien fort de la part de la province. La SFM a mené les négociations avec la province qui a accepté de financer l'Accueil à travers l'entente Canada-Manitoba, dès sa création jusqu'au rapatriement des services à CIC.

Dès le départ, la province a reconnu à l'Accueil — et par extension à la communauté francophone — des capacités en établissement et sa légitimité à fournir des services directs aux nouveaux arrivants d'expression française. Les liens entre la SFM et l'Accueil sont encore aujourd'hui très forts. L'Accueil est une créature de la SFM, ses fonds viennent de la SFM et les employés de l'Accueil répondent à la SFM. Toutefois, les acteurs des deux organismes tiennent à préciser leur indépendance l'un de l'autre : les bureaux sont situés à l'extérieur de la SFM et la gestion quotidienne de l'Accueil ne revient en aucun cas à la SFM.

Assez vite, l'Accueil a bénéficié d'une légitimité au sein de la communauté et des organismes communautaires francophones. Si, au départ, plusieurs tensions ont été mentionnées entre l'Accueil et certains organismes (sur le rôle de l'Accueil en matière de représentation politique ou de prestation de services), il semble que la gouvernance communautaire autour de l'immigration se soit révélée au cours du temps relativement consensuelle. Sans qu'un rôle de leadership ne soit formellement reconnu à l'Accueil, on nous explique :

On a bâti une structure de confiance. (...) l'Accueil est reconnu comme le chef de file, il me semble.
(...) l'Accueil est reconnu comme le centre de la stratégie de l'immigration francophone, mais c'est plus par... c'est pas formel. C'est informel. Il n'y a pas eu un vote sur ça. (Entretien 16, 25/07/2014)

Si l'Accueil est reconnu comme chef de file, les spécialités et les clientèles des autres organismes communautaires sont aussi clairement établies et chaque organisme communautaire est responsable de faire ses propres demandes de subventions.

Les relations avec les organismes anglophones sont assez limitées dans le contexte manitobain. Nous avons déjà mentionné les partenariats avec Manitoba START qui réfère ses clients d'expression française à l'Accueil. Réciproquement, l'Accueil accompagne ses clients à Manitoba START²⁸. À part ces accords, aucune autre forme de partenariats avec des agences d'établissement anglophones n'a été mentionnée dans nos entretiens.

5.4.1.2 En Colombie-Britannique

La mise en place d'une structure distincte dont le mandat exclusif est l'accueil des immigrants est plus tardive qu'au Manitoba puisque l'AFAI a été créée en 2008. Comme pour l'Accueil francophone, c'est l'organisme porte-parole de la communauté francophone — la FFCB — qui a mené les négociations avec la province. Comme pour dans le cas manitobain, les employés de l'agence d'accueil sont des employés de l'organisme porte-parole. Toutefois le cas de l'AFAI se distingue de l'Accueil Francophone sous plusieurs aspects. Comme nous l'avons déjà mentionné, la différence majeure est que l'AFAI n'offre pas de services d'établissement, mais uniquement des services d'accueil (information et orientation seulement, p. ex. mise en relation avec les organismes de la communauté francophone). De plus, alors que l'Accueil francophone faisait « cavalier seul » au niveau de l'établissement, l'AFAI est en fait un consortium de plusieurs organismes de la communauté²⁹.

Comme l'AFAI n'est pas reconnue pour délivrer des services en établissement, elle collabore avec les organisations anglophones prestataires de services aux immigrants dont les employés sont formellement reconnus comme agents d'établissement (notamment MOSAIC et SUCCESS).

²⁸ En plus des ressources linguistiques, l'agence offre des classes d'orientation et de l'aide en recherche d'emploi et programmes de développement professionnel.

²⁹ FFCB, Conseil scolaire francophone, Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique, Collège Éducacentre, La Boussole, Société Inform'elles.

Au départ, des agents d'établissements parlant français qui servaient les nouveaux arrivants d'expression française ne travaillaient pas directement dans les locaux des organismes communautaires francophones, mais au sein de leurs propres organisations anglophones. Dans un deuxième temps, ces agents d'établissement ont travaillé dans les locaux des organismes communautaires francophones même si leurs employeurs demeuraient les organismes prestataires de services anglophones (cf. Tableau 12, Annexe B).

Cette situation a créé des discordes entre les organismes communautaires et au sein du consortium. La FFCB a fait l'objet de certaines critiques et a conduit à un climat de méfiance. Comparativement au Manitoba, les relations avec les organismes anglophones sont beaucoup plus importantes en Colombie-Britannique. Bien sûr, ceci s'explique par la situation particulière que nous venons de décrire. Mais elle est aussi visible compte tenu du fait que le comité directeur (*BC Steering Committee*) puis le RIF inclue des partenaires anglophones, ce qui n'est pas le cas du Réseau de concertation et d'intégration du Manitoba. Ces relations, plus nombreuses, sont aussi beaucoup plus conflictuelles, et ce, à deux niveaux. Le premier renvoie au fait que les communautés francophones ne sont pas reconnues capables d'offrir des services en établissement et le second réfère au partage des ressources et de la clientèle entre les agences anglophones et les organismes francophones.

5.4.2 Après le rapatriement

5.4.2.1 Au Manitoba

Le rapatriement des services d'établissement n'a, a priori, pas beaucoup changé la gouvernance communautaire. Si l'on compare les cartes communautaires (cf. Tableaux 14 et 15), on s'aperçoit en effet que seul le mécanisme de financement diffère (financement direct du fédéral plutôt que financement indirect via la province). Toutefois, ce mécanisme ne devrait pas être sous-estimé, car il transporte avec lui des relations et des habitudes de travail, qui comme nous l'avons déjà mentionné dans le cas manitobain, étaient caractérisées par une très grande confiance entre les acteurs impliqués (gouvernement provincial et organismes communautaires). Le rapatriement, sans qu'il n'altère fondamentalement les ressources financières, change cependant toute une culture de travail et peut avoir des impacts négatifs sur les services rendus. Par exemple, le changement des critères pour les clients éligibles et la distance physique comme technologique ont été soulignés comme un désavantage par rapport à l'ancien modèle. Cette appréciation rappelle à certains égards les changements qu'ont connus les organismes communautaires britanno-colombiens avec l'introduction de la « *New Era* » par le gouvernement provincial en 2001.

5.4.2.2 En Colombie-Britannique

La recentralisation des services d'intégration par le gouvernement fédéral a eu des impacts très importants sur la gouvernance communautaire. En effet, à la suite de l'appel d'offre de CIC en 2013, plusieurs organismes communautaires se sont associés de manière à offrir des services en établissement³⁰. Après que la réponse à l'appel d'offre a été positivement reçue par CIC, une importante discorde entre la FFCB et d'autres associations a conduit à l'éclatement de l'entente entre partenaires et au vote d'une motion à l'Assemblée générale de juin 2014 pour discuter du mandat de la FFCB et de ses relations avec ses membres. Le principal point de mésentente

³⁰ La Boussole, la Société francophone de Victoria, la Société francophone de Maillardville, l'Association francophone de Surrey et le Centre d'intégration pour immigrants africains.

concerne la légitimité de la FFCB, en tant qu'organisme porte-parole, à délivrer des services directs aux nouveaux arrivants d'expression française.

L'AFAI ayant été dissolue avec la recentralisation des services, la FFCB embauche désormais trois conseillers d'établissements qui travaillent dans différents points de service desservant une base géographique : FFCB pour la région de Vancouver, Collège Educacentre³¹ pour Victoria, CIIA pour Burnaby/New Westminster/Tri-Cities. La région de Surrey qui devait être une zone desservie par cette entente a été « perdue ». Désormais, cette région est desservie par le collège Educacentre et DIVERSEcity, des agents d'établissement employé par l'organisme francophone et par l'organisme anglophone offrant des services en établissement. Le tableau 11 résume ces formes de coopération.

Si les acteurs britanno-colombiens sont aujourd'hui en train de discuter de la planification stratégique en immigration, il est clair que les impacts de la recentralisation de services sur la gouvernance communautaire sont majeurs et probablement durables.

³¹ Le Collège Educacentre n'avait pas été associé à la demande initiale.

Tableau 11 : Collaborations francophone/anglophone en matière des services en établissement

Collaborations francophone/anglophone en matière des services en établissement						
Colombie-Britannique					Manitoba	
Avant le rapatriement			Après le rapatriement (2014)			
Organismes		Descripti on de la relation	Organismes		Description de la relation	
Francophone	Anglophone	Employé d'expression française d'une agence anglophone présent dans l'organisme francophone	Francophone	Anglophone	Employé d'expression française d'une agence francophone présent dans l'organisme anglophone	Employé d'expression française d'une agence anglophone présent dans l'organisme francophone
Éducacentre	MOSAIC	X	Educentre	DIVERSECITY	X	X
Société francophone de Maillardville	SUCCESS	X				
Ass. Francophone Surrey	SUCCESS	X				
La Boussole	MOSAIC	X				
Entente entre l'Accueil francophone et Manitoba START						
Entente entre l'Accueil francophone et Manitoba START						

Conclusion

La prise en compte de l'altérité au sein des communautés francophones a évolué au cours du temps et l'on est passé d'une représentation nationale très homogène du Canada français à une vision communautaire beaucoup plus fragmentée, les provinces faisant figure d'un nouvel espace de référence à partir des années 1960. La prise de conscience de la diversification ethnoculturelle induite par l'immigration internationale dans les années 1990 a changé les contours de ces nouveaux espaces et a modifié considérablement les représentations de soi et de l'Autre, les communautés francophones découvrant l'altérité en leur sein. Penser les minorités au sein d'une minorité a profondément changé la donne communautaire, et c'est dans ce contexte que l'immigration s'est imposée — non sans tensions — comme un facteur de revitalisation.

L'immigration francophone dans les CLOSM renvoie à différents régimes législatifs et politiques : le multiculturalisme, l'immigration et les langues officielles. Traitant de problématiques bien distinctes les unes des autres, celles-ci n'en sont pas moins interreliées. Pour le gouvernement fédéral, ce régime se caractérise essentiellement par la *Loi sur les langues officielles* (1969), la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), la *Loi sur le multiculturalisme* (1988) et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2002). De cet ensemble légal, découle un ensemble de plans stratégiques adoptés par le gouvernement fédéral traitant directement de la problématique de l'immigration dans les CLOSM (le plus récent étant la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada*) et des cibles en matière d'immigrants d'expression française (soit 4,4%).

Les communautés et le gouvernement fédéral ont alors décidé de stratégies et mis en place des actions spécifiques suivant un continuum qui identifie les principales étapes d'une intégration réussie de l'immigrant au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Des pratiques et des services visant l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des immigrants ont été implantés, dans le cadre d'une régulation politique marquée par des formes de gouvernance partagée. Si les enjeux associés à ce continuum sont similaires en de nombreux points avec l'intégration des immigrants en général au sein de la société canadienne, les défis spécifiques de l'immigration francophone en situation minoritaire ne sauraient être sous-estimés, en particulier le phénomène des multiples minorisations.

De plus, dans ce contexte de contraintes similaires pour les provinces, un régime politico-légal distinct prévaut au sein de chaque province. Les deux provinces ont adopté une législation spécifique en termes de multiculturalisme : *Loi sur le multiculturalisme au Manitoba* (1992) et *Multiculturalism Act* (1993) en Colombie-Britannique. Elles ont aussi signé une série d'accords avec le gouvernement fédéral sur l'immigration et l'intégration (depuis 1996 pour le Manitoba et 1998 pour la Colombie-Britannique), ententes annulées en 2012 par le gouvernement fédéral mais continuent toujours de sélectionner des immigrants à travers le Programme des candidats des provinces. En matière de langues officielles et d'immigration francophone, les législations provinciales diffèrent significativement, seule la province du Manitoba ayant une *Politique sur les services en langue française* et une cible en matière d'immigration francophone (soit 7%).

L'immigration francophone dans les deux provinces est une immigration récente (arrivée après 1996) et en pleine croissance faisant que les immigrants d'expression française composent une proportion de plus en plus importante au sein des CLOSM (en particulier en Colombie-Britannique avec 25 % contre 5 % au Manitoba d'après les données de Statistique Canada en 2006).

Le nombre d'immigrants parlant français admis dans les deux provinces a évolué au cours des dix dernières années. Que la Colombie-Britannique accueille plus d'immigrants parlant français que le Manitoba en nombre absolu n'est pas une surprise. Plus surprenant est le fait que de 2006 à 2011, la province a accueilli un pourcentage d'immigrants parlant français plus important qu'au Manitoba (avec un maximum de 4,6 % en 2007) alors que cette dernière n'a pas de cible en matière d'immigration francophone. Le Manitoba peine à se rapprocher de sa cible de 7 %, le plus fort taux d'immigration étant de 3,8 % en 2012. Toutefois, depuis 2010, le nombre d'immigrants parlant français en Colombie-Britannique ne cesse de baisser alors qu'il est à la hausse au Manitoba. En plus du nombre et de la proportion de l'immigration, des différences importantes existent sur le plan des catégories d'immigration, le Manitoba accueillant par exemple un plus grand pourcentage de réfugiés (plus d'un quart de l'immigration francophone en 2013).

Les formes de gouvernance communautaires sont spécifiques selon les provinces et façonnent les stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration, et réciproquement. Non seulement ces stratégies influencent l'étendue et le type de services délivrés aux immigrants francophones, mais elles ont aussi un impact sur les organismes prestataires de services, et au final restructurent les formes de gouvernance communautaire.

Le Manitoba a considéré l'immigration francophone comme un domaine d'action publique plus tôt que la Colombie-Britannique. Dès le début des années 2000, la Société franco-manitobaine (SFM) et l'ensemble des organismes francophones manitobains se sont mis d'accord sur un plan communautaire *Agrandir notre espace francophone*. Province qui n'attire pas « naturellement » beaucoup d'immigrants, le Manitoba a dès le départ mis l'accent sur les stratégies d'attraction et recrutement d'immigrants francophones en partenariat avec les organismes communautaires. À l'inverse, bassin d'attraction des immigrants, la Colombie-Britannique a mis plus de temps à considérer l'immigration francophone comme un enjeu particulier, son premier plan d'action datant du milieu des années 2000 seulement. Sans faire l'objet d'une consultation communautaire comme dans le cas manitobain, la Colombie-Britannique embrasse les priorités établies dans le *Cadre stratégique* de CIC de 2003 sans se doter d'une vision stratégique qui lui soit propre.

Ces différences de stratégies se retrouvent dans l'offre des services. En ce qui concerne la promotion et le recrutement d'immigrants à l'étranger, les provinces utilisent des outils similaires (Destination Canada, achat de publicités dans des magazines à l'étranger, l'Avantage significatif francophone). Toutefois, l'attitude proactive du Manitoba transparaît à travers certaines pratiques qui lui sont propre : recrutement dans les pays francophones dès la fin des années 1990, visites exploratoires au Manitoba, recrutement d'étudiants internationaux, et ententes de parrainage de réfugiés.

En termes d'accueil et d'établissement, les stratégies sont très différentes. Au Manitoba, la l'Accueil francophone constitue depuis 2003 le guichet unique pour les nouveaux arrivants d'expression française et dès le départ a prodigué des services en établissement. En Colombie-Britannique, la création de l'Agence francophone pour l'accueil et l'intégration des immigrants (AFAI) en 2008 a comblé un vide en termes d'accueil des nouveaux arrivants d'expression française mais n'a jamais délivré des services d'établissement, ces derniers étant prodigués par des employés francophones ou bilingues au sein des grandes organisations majoritaires anglophones (p. ex. MOSAIC, SUCCESS, DIVERSEcity, ISSBC).

Avant la recentralisation des services, les deux provinces ont développé des types de gouvernance communautaire (mécanismes de coopération, ressources et structures organisationnelles) bien distincts en matière d'immigration. Avant le rapatriement en 2013 et en 2014, le Manitoba a développé une gouvernance de type « *community-based* » alors que la Colombie-Britannique a privilégié un type de gouvernance « *market-based* » (Leo et August, 2009; Leo et Enns 2009). Les relations entre les provinces et les groupes communautaires ont été profondément marquées par ces stratégies. Alors que le Manitoba

built an impressively successful system of immigration and settlement, carefully tailored to meet the requirements of disparate Manitoba communities, not along any particular line of governance theory but on the well-established political and administrative arts of close consultation and co-operation with stakeholders, thoughtful design of a provincial nominee system of immigration, attentive monitoring, and flexible adaptation to lessons learned (Leo et August, 2009: 494)

le gouvernement de la Colombie-Britannique

in its fervour to impose a new ideological direction, placed serious obstacles in the path of a famously effective network of community organizations. The government of British Columbia operated on the premise that the introduction of private market-like incentives into the process of governance offered the right answer to the considerable problems the province faces in achieving the integration of daunting numbers of immigrants, most of whom settle in the lower mainland. (Leo et Enns, 2009 : 96)

Les organismes francophones sont par définition concernés par ces réformes, mais leur statut de minorités de langue officielle renforce les incidences de ces deux formes de gouvernance. Alors qu'au Manitoba, la coopération entre les élus, les fonctionnaires et les acteurs communautaires francophones est non seulement efficace, mais aussi très cordiale, la coopération entre la province et les organismes francophones de la Colombie-Britannique est minimale et marquée par un manque de confiance réciproque. Dans ce contexte, la recentralisation des services d'établissement par CIC avait plutôt été perçue comme un risque par les Franco-manitobains alors qu'elle avait plutôt été considérée comme une opportunité dans le cas franco-colombien.

Pour autant, les impacts de la recentralisation des services sont pour le moment limités en termes de prestation de services au Manitoba. On note toutefois des impacts plus contestés en termes de clientèles. En Colombie-Britannique, les impacts de la recentralisation sont plutôt positifs en termes de prestations de services, mitigés en termes de clientèle, mais ont posé des très gros défis en termes de gouvernance communautaire.

Finalement, à l'instar des gouvernements fédéral et provinciaux, les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Manitoba et en Colombie-Britannique considèrent l'immigration comme une ressource (démographique, linguistique, et économique). De la même manière que l'immigration est un instrument de construction nationale et provinciale pour les gouvernements, l'immigration francophone joue un rôle central du point de vue du développement communautaire. Toutefois, ce qui n'a pas été toujours anticipé par les acteurs est comment l'immigration a exacerbé la concurrence entre acteurs qui cherchent tous à en maximiser les bénéfices. Ce faisant, les immigrants ont été la source de tensions et de restructurations intergouvernementales et communautaires très importantes.

Les communautés francophones en situation minoritaire sont à considérer comme des espaces au sein desquelles les frontières sont en redéfinition. L'intérêt d'analyser ces petits espaces réside dans la concentration et la mise à jour de clivages essentiels au Canada en matière de diversité linguistique, ethnique et religieuse, des interactions entre bilinguisme, multiculturalisme et fédéralisme comme des enjeux de citoyenneté dans un contexte de gouvernance néolibérale.

Recommandations

En dernier lieu, nous incluons ici une liste de recommandation pour CIC.

➤ Recommandation 1 : La recherche

CIC gagnerait à encourager des recherches portant sur des thématiques encore peu développées dans la littérature telles que :

- les approches intersectionnelles pour envisager l'intégration des immigrants au sein des CLOSM et le phénomène des minorisations multiples ;
 - les politiques publiques et la gouvernance de l'immigration au sein des CLOSM ;
 - le rôle des municipalités qui sont complètement absentes des RIF alors qu'elles jouent un rôle moteur dans les LIP ;
 - l'harmonisation des statistiques sur les nouveaux arrivants d'expression française au Canada et dans les provinces canadiennes ; la production de données sur les étudiants internationaux, les travailleurs temporaires et des PVTistes ; le traitement *comparatif* des données de Statistique Canada, de CIC et des ministères provinciaux ;
 - la diffusion large et gratuite de ces données comparatives.
- ### ➤ Recommandation 2 : La sélection et le recrutement
- Faciliter la présence d'acteurs communautaires lors des activités de recrutement à l'étranger de manière à favoriser un suivi personnalisé pré-arrivée (les visites exploratoires au Manitoba pourraient être considérées comme une pratique exemplaire).
 - Mettre en place un mécanisme spécifique au sein du système de l'*Entrée Express* pour recruter en priorité et sélectionner plus rapidement des nouveaux arrivants d'expression française.
- ### ➤ Recommandation 3 : Le continuum des services
- Repenser le continuum des services et par conséquent l'offre des services de manière à ce qu'ils reflètent plus la circularité des migrations en particulier le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente et tous les efforts d'accueil et d'établissement qui sont développés avant l'arrivée.
 - Privilégier une planification et le financement de projets qui permettent d'avoir une vision à plus long terme.
 - Espacer les appels d'offre de manière à mieux aligner les planifications stratégiques, la prestation de services et l'évaluation.
- ### ➤ Recommandation 4 : Les clientèles
- A partir d'un continuum des services qui reflète mieux la circularité des migrations et offre une vision plus large des temporalités migratoires, les clientèles éligibles ne devraient pas être limitées aux résidents permanents. Dans le contexte où le gouvernement fédéral veut développer les capacités d'accueil des CLOSM, le financement de projets visant à mieux desservir une clientèle

temporaire (étudiants internationaux, travailleurs temporaires et PVTistes) favoriserait leur immigration permanente. L'élargissement de la clientèle éligible pourrait être envisagé comme une exception faite aux CLOSM de manière à atteindre la cible que le gouvernement s'est fixé en matière d'immigration francophone.

➤ **Recommandation 5 : La structure organisationnelle**

- Alors que les relations de confiance sont primordiales au succès de formes de gouvernance partagée, ceci est d'autant plus important dans les petites communautés où la compétition est accrue et le nombre d'acteurs limités. Des mauvaises relations de travail ont des impacts sur la prestation de service. Les initiatives visant à rapprocher non seulement les acteurs communautaires entre eux, mais aussi les acteurs gouvernementaux et communautaires devraient être encouragées pour améliorer la réussite des projets en immigration francophone.

Annexe A : Bibliographie

- Abu-Laban, Yasmeen et Claude Couture. 2010. « Multiple Minorities and Deceptive Dichotomies: The Theoretical and Political Implications of the Struggle for a Public French Education System in Alberta ». *Canadian Journal of Political Science* 43(2): 433-456.
- Abu-Laban, Yasmeen et Christina Gabriel. 2003. « Security, Immigration and Post-September 11 Canada. » Dans *Reinventing Canada*, dir. Janine Brodie et Linda Trimble. Toronto : Prentice Hall.
- Acheson, Nicolas et Rachel Laforest. 2013. « The Expendables: Community Organizations and Governance Dynamics in the Canadian Settlement Sector ». *Canadian Journal of Political Science* 46(3): 597-616.
- Acheson, Nicolas. 2012. « From Group Recognition to Labour Market Insertion: Civil Society and Canada's Changing Immigrant Settlement Regime ». *British Journal of Canadian Studies* 25(2): 231-251.
- Ansell, Chris et Alison Gash. 2008. « Collaborative Governance in Theory and Practice », *Journal of Public Administration Research and Theory* 18(4): 543-571.
- Association des universités de la francophonie canadienne (A UFC). 2014. « Stratégie d'expansion internationale de l'Association des universités de la francophonie canadienne (A UFC) ». Ottawa : Association des universités de la francophonie canadienne.
- Bakvis, Herman et Luc Juillet. 2004. *Le défi de l'horizontalité : ministères responsables, organismes centraux et leadership*. Ottawa : École de la fonction publique du Canada.
- Barth, Frederik. 1969. *Ethnic Groups and Boundaries: the Social Organization of Culture Difference*. Bergen : Universitetsforlaget.
- Beaujot, Roderic. 1996. *Metropolis Literature Review: The Demographic Perspective*. Metropolis Project and the Strategic Policy, Planning and Research Branch of Citizenship and Immigration Canada.
- Bélanger, Nathalie, Diane Farmer et Lori-Ann Cyr. (à paraître) « L'immigration et francophonie au Nouveau-Brunswick : l'innovation sociale d'un instrument d'action publique ? » Dans *Gouvernance communautaire et innovations : formes de l'action collective au sein de la francophonie canadienne*, dir. Linda Cardinal et Éric Forgues. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Belkhdja, Chedly et Christophe Traisnel. 2011. « Immigration and Official Language Minority Communities - Survey of Research of the Past Five Years from the Perspectives of the Communities, Government Institutions and Researchers ». Rapport présenté au Symposium de la recherche sur les langues officielles. Ottawa.

- Benimmas, Aïcha, Fadila Boutouchent, Lamine Kamano et Jimmy Bourque. 2014. « Le sentiment d'appartenance chez les immigrants francophones du Nouveau-Brunswick ». *Canadian Ethnic Studies* 46(1): 87-120.
- Benimmas, Aïcha. 2010. « L'intégration des élèves immigrants, la relation école-familles immigrées et l'adhésion à la mission de l'école francophone acadienne selon les perceptions des parents immigrants et des futures enseignantes ». Atlantic Metropolis Centre Working Paper Series. Working Paper No. 26.
- Bergeron, Josée. 2007. « Francophone Minorities: From a Homogenous Representation to the Construction of a Plural Identity ». *American Review of Canadian Studies* 37(3): 371-385.
- Bertrand, François. 2008. « Immigration francophone en Colombie-Britannique », *Thèmes canadiens*, printemps : 111-113.
- Bilge, Sirma. 2009. « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogenes. Revue internationale des sciences humaines*, 225(1): 70-88.
- Bisson, Ronald et Matthieu Brennan. 2013. *Analyse des impacts de la réforme du système d'immigration du Canada sur les communautés de la francophonie canadienne*. Ottawa : Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.
- Bouchamma, Yamina. 2009. « Francisation, scolarisation et socialisation des élèves immigrants en milieu minoritaire francophone du Nouveau-Brunswick : quels défis et quelles perspectives ? » Atlantic Metropolis Centre Working Paper Series. Working Paper No. 21.
- Boudreau, Annette, Sonya Malaborza et Isabelle Violette. 2006. « Les immigrants et leur(s) langue(s) dans les provinces maritimes ». Atlantic Metropolis Centre Working Paper Series. Working Paper No. 02-06.
- Bourhis, Richard, Howard Giles et Doreen Rosenthal. 1981. « Notes on the Construction of a 'Subjective Vitality Questionnaire' for Ethnolinguistic Groups ». *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 2(2): 145-155.
- Brennan, Mathieu. 2014. « Immigration francophone en Colombie-Britannique. Un portrait statistique. » Rapport présenté au Réseau en immigration francophone de la Colombie-Britannique (7 novembre, 2014).
- Breton, Raymond. 1964. « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants ». *The American Journal of Sociology* 70(2): 193-205.
- Breton, Raymond. 1983. « La communauté ethnique, communauté politique ». *Sociologie et sociétés* 15(2): 23-38.
- Breton, Raymond. 1984. « Les institutions et les réseaux d'organisation des communautés ethnoculturelles ». Dans *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec*, Actes du premier colloque national des chercheurs 9, 10 et 11 novembre, Ottawa :

Fédération des francophones hors Québec.

Breton, Raymond. 1994. « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires : Essai de typologie ». *Sociologie et sociétés* 26(1): 59-69.

Cardinal, Linda et Craigg Dobbon. 2003. « Les restes de la nation canadienne-française et le discours “communautariste” en milieu francophone hors Québec ». *Francophonies d'Amérique* 15: 71-80.

Cardinal, Linda, Stéphane Lang et Anik Sauvé. 2005. *Apprendre à travailler autrement, la gouvernance partagée et le développement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada*. Ottawa : Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques.

Cardinal, Linda. 1994. « Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire : un bilan critique ». *Sociologie et sociétés* 26(2): 71-96.

Cardinal, Linda. 2012. « L'identité en débat : repères et perspectives pour l'étude du Canada français ». *International Journal of Canadian Studies* (45-46): 55-68.

Carlson Berg et Laurie Diane. 2010. « Experiences of Newcomers to Fransaskois Schools: Opportunities for Community Collaboration ». *McGill Journal of Education* 45(2): 287-304.

Churchill, Stacy et Isabel Kaprielian-Churchill. 1991. *The Future of Francophone and Acadian Communities in a Pluralistic Society: Facing Pluralism*. Ottawa : Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada.

Couture, Claude et Josée Bergeron. 2002. *L'Alberta et le multiculturalisme francophone : témoignages et problématiques*. Edmonton : Centre d'études canadiennes de la Faculté Saint-Jean.

Dalley, Phyllis. 2003. « Définir l'accueil, enjeu pour l'immigration en milieu minoritaire francophone en Alberta ». *Francophone d'Amérique* 16: 67-78.

Dalley, Phyllis. 2009. « Choix scolaires des parents rwandais et congolais à Edmonton (Canada) ». *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* 21(1-2): 305-327.

De Vries, John. 1994. « Canada's Official Language Communities: An Overview of the Current Demolinguistic Situation ». *International Journal of the Sociology of Language* (105-106): 37-68.

Denis, Wilfrid. 2010-2011. « “Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise : de la minorité à la citoyenneté” Une réflexion sur le cadre idéologique ». *Revue du Nouvel-Ontario* (35-36): 15-46.

Dhamoon, Rita et Yasmeen Abu-Laban. 2009. « Dangerous (Internal) Foreigners and Nation-Building: the Case of Canada ». *International Political Science Review* 30(2): 163-183.

- Jacques, Mathieu-Alexandre, Ian Donaldson et Fred Dufresne. 2010. « Nouveaux facteurs de vitalité au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire : l'impact des arts, de la culture, du dialogue interculturel et de l'immigration en milieu *minoritaire* ». *Cahier de la recherche actuelle sur l'immigration francophone au Canada* : 41-45.
- Dumont, Fernand. 1997. « Essor et déclin du Canada français ». *Recherches sociographiques* 38(3): 419-467.
- Étude économique conseil (EEC). 2013. *Recherche sur l'insertion des jeunes à l'emploi et sur l'intégration économique des immigrants au Canada*. Montréal : EEC.
- Evans, Bryan et John Shields. 2005. « The Third-Sector: Neo-Liberal Restructuring, Governance and the Remaking of State-Civil Society Relationships ». CERIS Working Paper no. 18. Toronto : Joint Centre for Excellence for Research on Immigration and Settlement.
- Evans, Bryan, Ted Richmond et John Shields. 2005. « Structuring Neoliberal Governance: The Nonprofit Sector, Emerging New Modes of Control and the Marketization of Service Delivery ». *Policy and Society* 24(1): 73-97
- Farmer, Diane et Emanuel da Silva. 2012. « Vitalité des milieux, vitalité des parcours : réflexions sur l'évolution de la recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire ». Ottawa : Métropolis Canada.
- Farmer, Diane. 2008. « L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité ». Dans *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada*, dir. Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal. Montréal : Fidès.
- Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA). 2009a. « Profil de la communauté francophone de la Colombie-Britannique ». Ottawa.
- Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA). 2009b. « Profil de la communauté francophone du Manitoba ». Ottawa.
- Forest, Mariève et Anne Gilbert. 2010. « Le sort de la culture dans la francophonie canadienne : le discours du milieu associatif en contexte ». *Recherches sociographiques* 51(3): 365-387.
- Forgues, Éric. 2010. « La gouvernance des communautés francophones en situation minoritaire et le partenariat avec l'État ». *Politique et sociétés* 29(1): 71-90.
- Fourot, Aude-Claire. 2013. *L'intégration des immigrants. 50 ans d'action publique locale*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gallant, Nicole et Chedly Belkhodja. 2005. « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada ». *Canadian Ethnic Studies* 37(3): 35-58.
- Gallant, Nicole, Jean-Olivier Roy et Chedly Belkhodja. 2006. « L'immigration francophone en

- milieu minoritaire : portrait de quatre municipalités rurales ». *Journal of Eastern Townships Studies* (29-30): 79-102.
- Gallant, Nicole. 2010-11. « Communautés francophones en milieu minoritaire et immigrant : entre ouverture et inclusion ». *Revue du Nouvel-Ontario* (35-36): 69-105.
- Gallant, Nicole. 2010a. « L'immigration dans la francophonie minoritaire au Canada : Trajectoires d'immigrants francophones en Atlantique ». *Cahier de la recherche actuelle sur l'immigration francophone au Canada* (18-25).
- Gallant, Nicole. 2010b. « Représentations sociales et représentation politique : présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada ». *Politique et sociétés* 29(1): 181-201.
- Garneau, Stéphanie. 2010. « Penser le pluralisme des francophones minoritaires canadiennes : de la logique identitaire à la question sociale ». *Reflets* 16(2): 22-56.
- Gérin-Lajoie, Diane et Marianne Jacquet. 2008. « Regards croisés sur l'inclusion des minorités en contexte scolaire francophone minoritaire au Canada ». *Éducation et francophonie* 36(1): 25-43.
- Gérin-Lajoie, Diane. 1995. « Les écoles minoritaires de langue française canadiennes à l'heure du pluralisme ethnoculturel ». *Canadian Ethnic Studies* 27(1): 32-47.
- Gérin-Lajoie, Diane. 2002. « Le rôle du personnel enseignant dans le processus de reproduction linguistique et culturelle en milieu scolaire francophone en Ontario ». *Revue des sciences de l'éducation* 28(1): 125-146.
- Gilbert, Anne, 2002. *La vitalité des communautés francophones du Canada*. L'Analyste, Ottawa : Patrimoine canadien, octobre 2002.
- Gilbert, Anne, André Langlois, Rodrigue Landry et Edmund Auger. 2005. « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel ». *Francophonies d'Amérique* 20: 51-62.
- Gilles, Paquet et Ruth Hubbard. 2012. « Community Governance Innovations: French Canada Outside Quebec ». *Optimum Online* 42(3): 18-26.
- Green, Alan et David Green. 1999. « The Economic Goals of Canada's Immigration Policy: Past and Present ». *Canadian Public Policy* 25(4): 425-451.
- Guillaumin, Colette. 1972. *L'idéologie raciste : Genèse et langage actuel*. Paris/La Haye : Mouton.
- Heller, Monica et al. 2001. *L'immigration et la communauté franco-torontoise*. Rapport final.
- Heller, Monica. 1994. *Crosswords: Language, Education and Ethnicity in French Ontario*. New

York : Mouton de Gruyter.

Heller, Monica. 1999a. « Alternative Ideologies of la Francophonie ». *Journal of Sociolinguistics* 3(3): 336-359.

Heller, Monica. 1999b. « Quel(s) français et pour qui ? Discours et pratiques identitaires en milieu scolaire franco-ontarien ». Dans *L'enjeu de la langue en Ontario français*, dir. Normand Labrie et Gilles Forlot. Sudbury : Prise de parole.

Iacovino, Raffaele et Rémi Léger. 2013. « Francophone Minority Communities and Immigrant Integration in Canada: Rethinking the Normative Foundations ». *Canadian Ethnic Studies* 45(1-2): 95-114.

Jacquet, Marianne, Danièle Moore, Cécile Sabatier et Mambo Masinda. 2008. « L'intégration des jeunes immigrants francophones africains dans les écoles francophones en Colombie-Britannique ». Vancouver Research on Immigration and Integration in the Metropolis RIIM Working Paper Series.

Jacquet, Marianne. 2009. « La dimension marginale de l'inclusion de la diversité ethnique à l'école : l'exemple de la Colombie-Britannique ». *Canadian Ethnic Studies* 41(1): 95-13.

Jedwab, Jack. 2000. *Ethnic Identification and Heritage Languages in Canada*. Montréal : Éditions Images.

Jedwab, Jack. 2002. *Immigration and the Vitality of Canada's Official Language Communities: Policy, Demography and Identity*. Ottawa : Office of the Commissioner of Official Languages.

Johnson, Marc L. et Paule Doucet. 2006. *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.

Johnson, Marc L. 2008. « The Evasive Vitality of Francophone Minority Communities ». *Canadian Issues*. (Spring): 21-24.

Juteau-Lee, Danielle. 1980. « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-ontariens, Ontariens : Qui sommes-nous ? ». *Pluriel-Débat* 24: 21-42.

Juteau, Danielle. 1994. « Essai. Multiples francophonies minoritaires : multiples citoyennetés ». *Sociologie et sociétés* 26(1): 33-45.

Juteau, Danielle. 1999. *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Labrie, Normand, et Monica Heller. 2003. « La francité ré-imaginée ». Dans *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, dir. Monica Heller et Normand Labrie. Cortil-Wodon : Éditions modulaires européennes.

- Lafontant, Jean. 1992. « Adieu ethnicité, bonjour minorités ». *Cahiers Franco-Canadiens de l'Ouest* 4(2): 219-242.
- Lafontant, Jean. 2009. « Travail, identité et territorialité : l'immigration subsaharienne dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada ». Dans *Inégalités, racisme et discriminations : regards critiques et considérations empiriques*, dir. Michelle Labelle et Frank W. Remiggi. Montréal : Université du Québec à Montréal, Les Cahiers de la CRIEC, No 33.
- Laghzaoui, Ghizlane. 2011. *Paroles d'immigrants ! Représentations sociales et construction identitaire chez les enseignants immigrants francophones en Colombie-Britannique*. Thèse de doctorat. Éducation. Simon Fraser University.
- Laforest, Guy. 1992. *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*. Sillery : Septentrion.
- Laforest, Rachel. 2012. « Rerouting Political Representation: Canada's Social Infrastructure Crisis ». *British Journal of Canadian Studies* 25(2): 181-198
- Lafrenière, Sylvie et Peter Dorrington. 2010-11. « Repenser la francophonie canadienne ». *Revue du Nouvel-Ontario* (35-36): 7-12.
- Lapointe, Geneviève. 2004. « L'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes francophones dans la région du Vancouver métropolitain ». *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique*. Vancouver.
- Le Galès, Patrick. 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de science politique*, 45(1): 57-95.
- Léger, Rémi. (à paraître) « Qu'est-ce que la gouvernance communautaire francophone ? » Dans *Gouvernance communautaire et innovations : formes de l'action collective au sein de la francophonie canadienne*, dir. Linda Cardinal et Éric Forgues, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Lemoine, Maryse. 2010. « Discrimination et traitement préférentiel envers la communauté francophone immigrante : la recherche de logement des immigrants français et congolais à Toronto ». *Francophonies d'Amérique* 29: 35-53.
- Leo, Christopher et Martine August. 2009. « The Multilevel Governance of Immigration and Settlement: Making Deep Federalism Work ». *Canadian Journal of Political Science* 42(2): 491-510.
- Lewis, Nathaniel. 2010. « A Decade Later - Assessing Successes and Challenges in Manitoba's Provincial Immigrant Nominee Program ». *Canadian Public Policy* 36(2): 241-264.
- Li, Peter. 2003. « Deconstructing Canada's Discourse of Immigrant Integration ». *Journal of International Migration and Integration* 4(3): 315-333.

- Litalien, René Joseph, Danièle Moore et Cécile Sabatier. 2012. « Ethnographie de la classe, pratiques plurielles et réflexivité : pour une écologie de la diversité en contexte francophone en Colombie-Britannique ». *Revue canadienne de l'éducation* 35(2): 192-211.
- Louder, Dean R. et Eric Waddell. 1983. *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : Le Québec et l'Amérique française*. Québec : Presse de l'Université Laval.
- Madibbo, Amal et Norman Labrie. 2005. « La transformation des institutions et des communautés francophones face à l'immigration et à la mondialisation : une étude de cas ». *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire* 11(1) : 49-80.
- Madibbo, Amal. 2005. « Immigration, Race, and Language: Black Francophones in Ontario and the Challenges of Integration, Racism, and Language Discrimination ». CERIS Working Paper No 38.
- Madibbo, Amal. 2006. *Minority within a Minority: Black Francophone Immigrants and the Dynamics of Power and Resistance*. Oxford : Routledge.
- Madibbo, Amal. 2009. « Pratiques identitaires et racialisation des immigrants africains francophones en Alberta ». *Canadian Ethnic Studies* 41(3): 175-189.
- Madibbo, Amal. 2010. « The African Francophone Identities within the Francophone Diaspora ». Dans *Canadian Society: Global Perspectives*. dir. McCauley, Timothy P. et Janice Hill. Whitby : de Sitter Publications.
- Magassa, Moussa. 2008. « Recruitment and Reception Capacity of Francophone Minority Communities ». *Canadian Issues* (Spring): 102-105.
- Marshall, Steve et Ghizlane Laghzaoui. 2012. « Langues, identités et francophonie chez des étudiants universitaires issus de l'immersion française à Vancouver, au Canada ». *The Canadian Modern Language Review* 68(2): 217-233.
- Martin, Thibault. 2010-11. « Intégration professionnelle des immigrants francophones dans le secteur des nouvelles technologies : une étude de cas au Manitoba ». *Revue du Nouvel-Ontario* (35-36): 107-136.
- Martel, Marcel. 1995. « Le dialogue avec l'Autre : les dirigeants franco-ontariens et la question de l'immigration, 1926-1968 ». *Journal of the Canadian Historical Association* 6(1): 273-287.
- Meunier, Martin et Joseph Yvon Thériault. « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? ». Dans *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, dir. Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, Montréal : Fides.

- Ministère de l'Immigration et du Travail. 2014a. Colin Lemoine (communication personnelle, 4 juillet 2014).
- Ministère de l'Immigration et du Travail. 2014b. Colin Lemoine (communication personnelle, 8 décembre 2014).
- Ministry of Jobs, Tourism and Skills Training. 2014. Kerry Young (communication personnelle, 9 décembre, 2014).
- Mujawamariya, Donatille. 2001. « Associate Teachers facing Integration of Visible Minorities into the Teaching Profession in Francophone Ontario ». *Canadian Ethnic Studies* 33(2): 78.
- Mulatris, Paulin. 2008. *L'intégration des immigrants francophones dans l'Ouest du Canada : actes du colloque*. Edmonton : Institut pour le patrimoine de la francophonie de l'Ouest canadien.
- Mulatris, Paulin. 2009. « Francophonie albertaine et inclusion des nouveaux arrivants : post mortem d'un débat sur un changement de nom ». *International Journal of Migration & Integration* (10): 145-158.
- O'Keefe, Michael. 2001. *Francophone Minorities: Assimilation and Community Vitality*. Ottawa : New Canadian Perspectives.
- Paquet, Martin. 2008. « L'immigration francophone en Nouvelle-Écosse », *Thèmes canadiens*, (Printemps): 99-103.
- Paquet, Mireille et Caroline Andrew. (à paraître) « Les réseaux de soutien à l'immigration francophone de l'Ontario : résultats, adaptations et points de tensions d'une expérience de gouvernance communautaire ». Dans *Gouvernance communautaire et innovations : formes de l'action collective au sein de la francophonie canadienne*, dir. Linda Cardinal et Éric Forgues, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Pellerin, Hélène. 2011. « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada ». *Revue européenne des migrations internationales* 27(2) : 57-75.
- Piché, Victor. 2009. « Migrations internationales et droits de la personne : vers un nouveau paradigme ? » Dans *Les migrations internationales contemporaines. Une dynamique complexe au cœur de la globalisation*, dir. François Crépeau, Delphine Nakache et Idil Atak, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Pierroz, Sébastien. « La main d'œuvre francophone visée par le budget ». *L'Express Ottawa*, 13 février 2004.
- Piquemal, Nathalie et Bathélemy Bolivar. 2009. « Discontinuités culturelles et linguistiques : Portraits d'immigrants francophones en milieu minoritaire » *Journal of International Migration and Integration* 10: 245-264.

- Piquemal, Nathalie, Bathélemy Bolivar et Boniface Bahi. 2009. « Nouveaux arrivants et enseignement en milieu franco-manitobain : défis et dynamiques ». *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* 21(1-2): 329-355.
- PRA Inc. 2004. *Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants*. Rapport commandé par la Fédération des communautés francophones et acadiennes.
- Quell, Carsten. 1998. « Citizenship Concepts Among Francophone Immigrants in Ontario ». *Canadian Ethnic Studies* 30(4): 173-189.
- Quell, Carsten. 2002. « L'intersection entre les langues officielles et la race, l'ethnicité, la langue patrimoniale et la religion : L'intersection entre, d'une part, la diversité raciale, religieuse, ethnique et linguistique et, d'autre part, les politiques sur les langues officielles et les communautés de langues officielles au Canada ». Texte de conférence présenté au séminaire "Intersections de la diversité" - Métropolis.
- Radio-Canada. 2014. « L'USB se réjouit des efforts d'Ottawa pour augmenter le nombre d'étudiants étrangers ». *Radio-Canada* (Saint-Boniface), 20 janvier <<http://ici.radio-canada.ca/regions/manitoba/2014/01/20/005-etudiants-etrangeurs-universite-saint-boniface.shtml>> (Page consultée le 29 octobre 2014).
- Richmond, Ted et John Shields. 2004. « Third Sector Restructuring and the New Contracting Regime: The Case of Immigrant Serving Agencies in Ontario ». *Working Paper Series. No 24. Centre for Voluntary Sector Studies*. Ryerson University.
- Richmond, Ted et John Shields. 2005. « NGO-Government Relations and Immigrant Services: Contradictions and Challenges ». *Journal of International Migration and Integration* 6(3-4): 513-526.
- Robineau, Anne. 2010. *État des lieux sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles de langue française en situation minoritaire*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Rapport commandé par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF).
- Sadiq, Kareem. 2004. *The Two-Tier Settlement System: A Review of Current Newcomer Settlement Services in Canada*. CERIS Working Paper No. 34. Toronto : Joint Centre for Excellence for Research on Immigration and Settlement.
- Simon Fraser University (SFU). 2014. « Fall 2014 International Student Report ». Rapport annuel. Institutional Research and Planning. Simon Fraser University. Burnaby.
- Statistique Canada. 2010. « Portrait statistique de la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec (1991 à 2006). » Houle, René et Jean-Pierre Corbeil. Ottawa : Statistique Canada.

- Statistique Canada. 2011a. « Recensement de la population de 2011 ».
- Statistique Canada. 2011b. « Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de la Colombie-Britannique ». Brigitte, Chavez et Camille Bouchard-Coulombe. *Catalogue de Statistique Canada* no 89-642-X — No 4.
- Statistique Canada. 2011c. « Enquête nationale auprès des ménages ».
- University of British Columbia (UBC). 2013. « International Student Enrolment Vancouver Campus ». Rapport. Planning and Institutional Research. University of British Columbia. Vancouver.
- Thériault, Joseph-Yvon. 1994. « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones ». *Sociologie et sociétés* 26(1): 15-32.
- Thériault, Joseph-Yvon. 1999. *Francophones minoritaires au Canada : l'état des lieux*. Moncton : Éditions d'Acadie.
- Thériault, Joseph-Yvon. 2007. « Ethnolinguistic Minorities and National Integration in Canada ». *International Journal of the Sociology of Language* 185: 255-263.
- Thomassin, Dominique. 2008. « Francophone Immigration in Minority Communities: The State of the Research ». *Canadian Issues* (Spring): 116-120.
- Tolley, Erin et Robert Young, dir. 2011. *Immigrant Settlement Policy in Canadian Municipalities*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Traisnel, Christophe, Isabelle Violette et Nicole Gallant. 2013. « Les minorités francophones canadiennes face à l'immigration : particularismes et représentations de la diversité ethnoculturelle dans les milieux associatifs ». *Linguistic Minorities and Society* 2: 9-28.
- Traisnel, Christophe. 2012. « Protéger et pacifier. La politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire ». *International Journal of Canadian Studies* (45-46): 69-89.
- Traisnel, Christophe. 2014. « Les défis de la recherche sur l'immigration francophone au sein des CFSM. Quelle collaboration pour quels objectifs de recherche ? » Métropolis 2014. PowerPoint. 17 pages.
- Université de Saint-Boniface (USB). 2012. « Les services du Bureau international ». [Pamphlet] Université de Saint-Boniface. Saint-Boniface.
- Vatz Laaroussi, Michèle. 2008. « L'immigration dans les régions du Québec et dans les communautés francophones hors Québec : Une volonté partagée, des contextes différents, des défis communs, des pistes à transférer », *Thèmes canadiens* (Printemps): 33-37.
- Vineberg, Robert. 2011. « Continuity in Canadian Immigration Policy 1947 to Present: Taking a

Fresh Look at Mackenzie King's 1947 Immigration Policy Statement ». *Journal of International Migration & Integration*. 12: 199-216.

Wade, Mathieu et Belkhodja, Chedly. 2010. « Gestion d'une nouvelle diversité sur un petit campus canadien : Le cas de l'Université de Moncton », Série de documents de recherche, 27.

WelcomeBC. 2013. « Immigrants to Canada - all tables (2004-2013) ». *WelcomeBC*. <http://www.welcomebc.ca/welcome_bc/media/Media-Gallery/docs/immigration/PR-Annual-Tables-2013-Full-Set-V6.pdf> (Page consultée le 9 décembre 2014)

Wirth, Louis. 1945. « The Problem of Minority Groups ». Dans *The Science of Man in the World Crisis*, dir. Ralph Linton. New York : Columbia University Press.

Zhu, Nong et Denise Helly. 2013. « L'inégalité, la pauvreté et l'intégration économique des immigrants au Canada ». *Canadian Ethnic Studies* 45(1-2): 69-93.

Annexe B : Cartes communautaires

Tableau 12 : La Colombie-Britannique avant le rapatriement

Tableau 13 : La Colombie-Britannique après le rapatriement (2014)

Tableau 14 : Le Manitoba avant le rapatriement

Tableau 15 : Le Manitoba après le rapatriement (2013)

Légende: le financement

Gouvernement fédéral

Gouvernement provincial



Ministry of Jobs, Tourism and Skills Training



Organismes ciblés

Légende: les formes de coopération

Communauté francophone

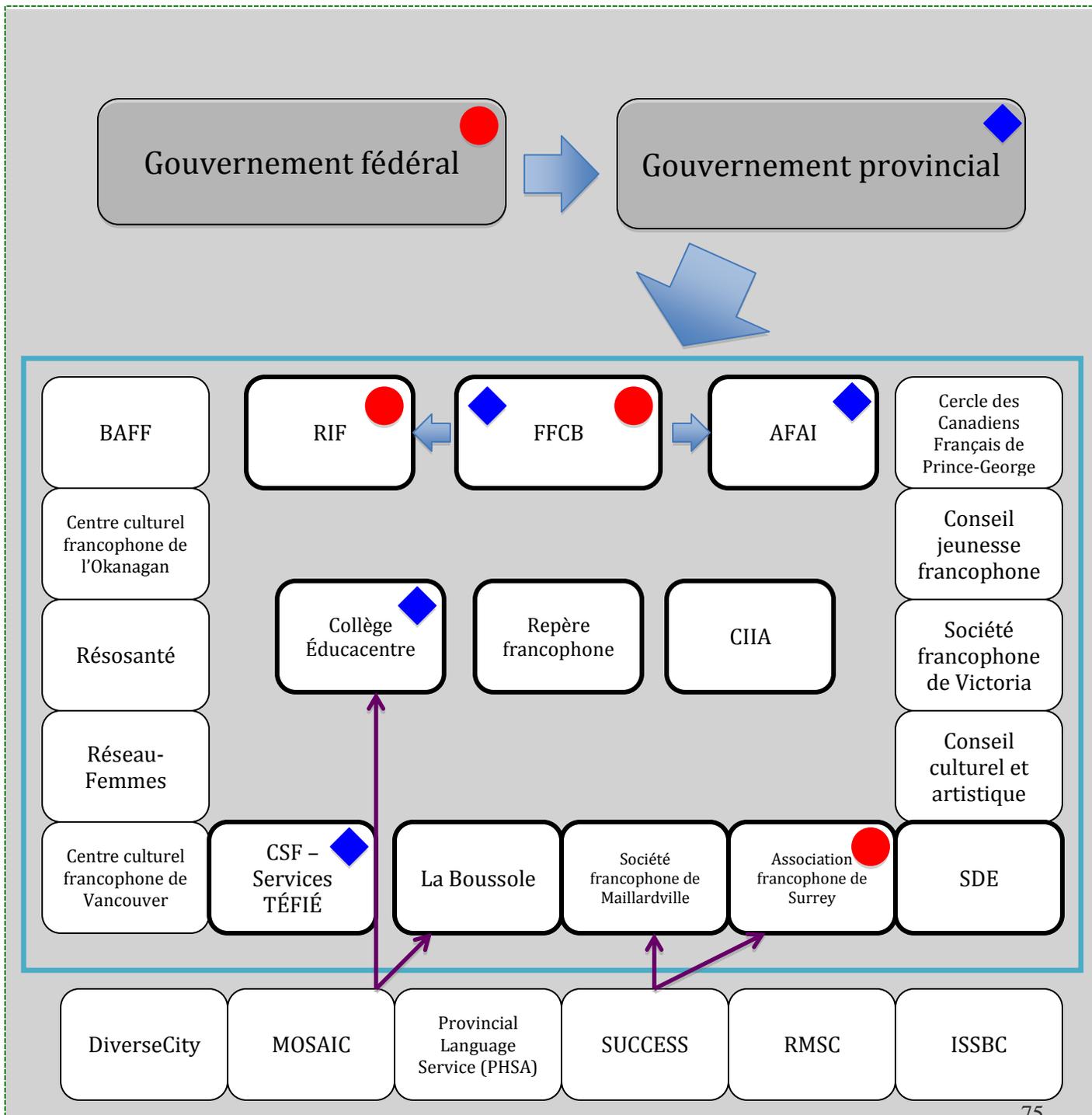


Membres du RIF (2011)



Agent d'établissement

C.-B. avant le rapatriement



Légende: le financement

Gouvernement fédéral

Gouvernement provincial



Ministry of Jobs, Tourism and Skills Training



Organismes ciblés

Légende: les formes de coopération

Communauté francophone

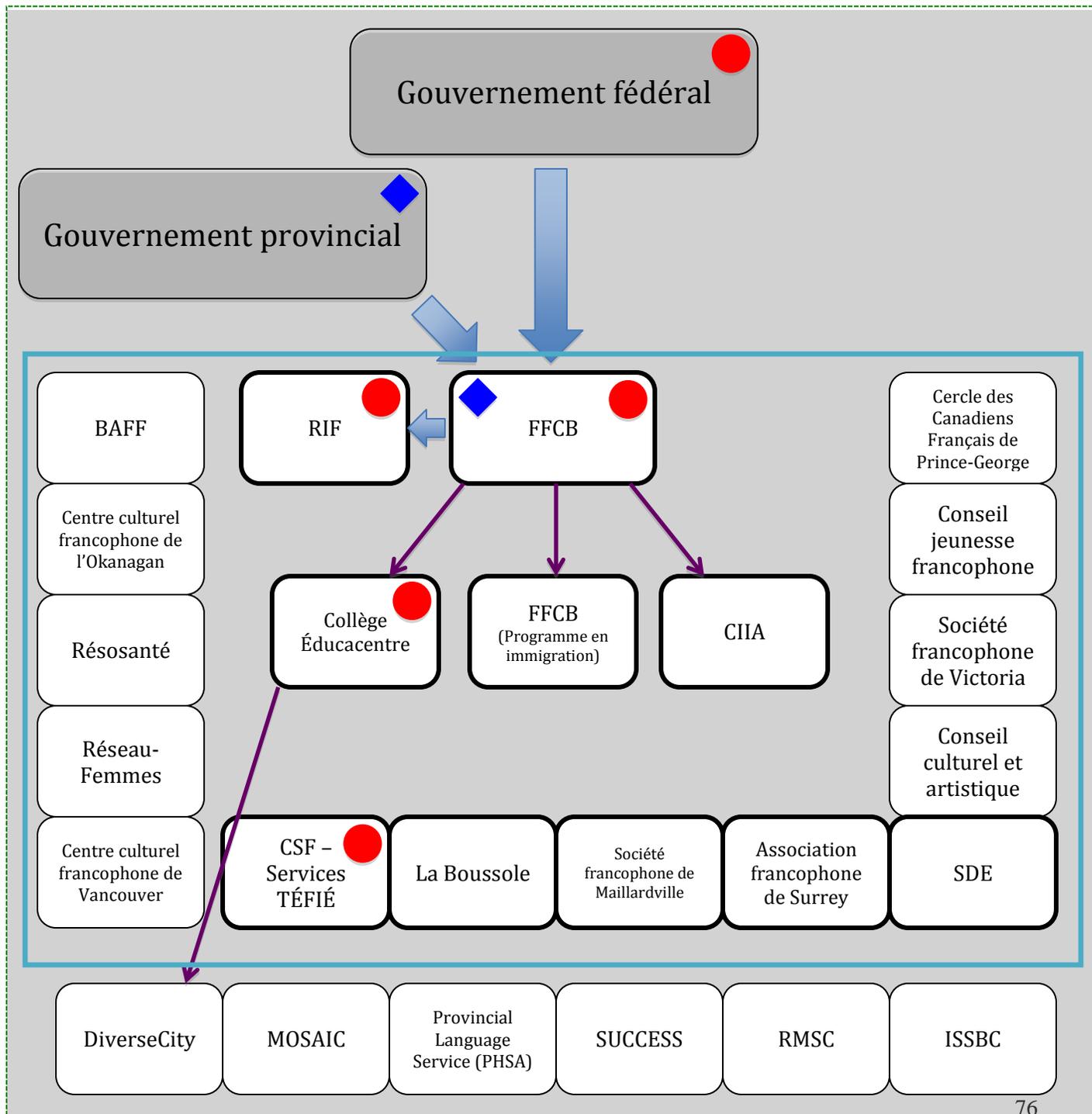


Membres du RIF



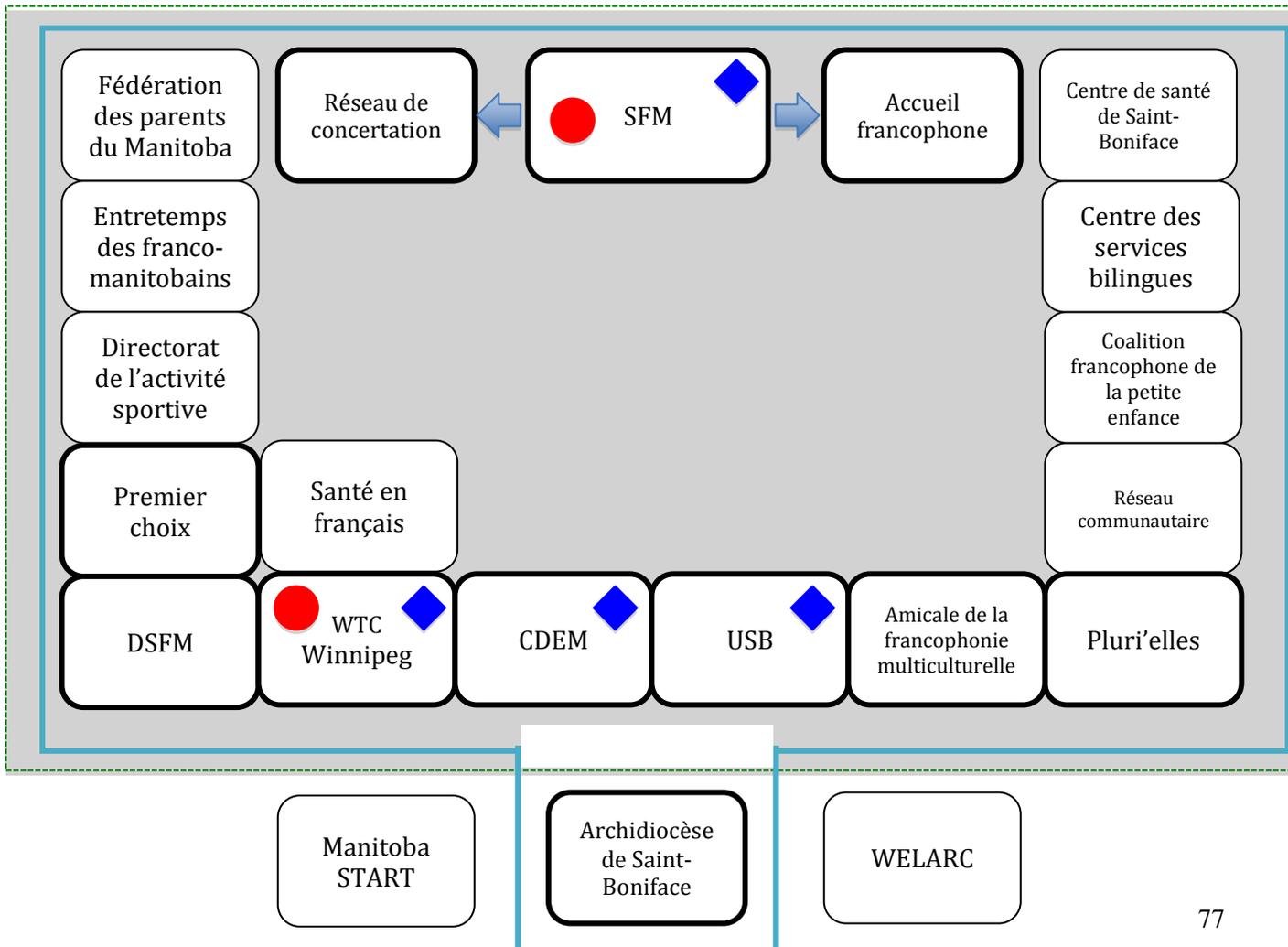
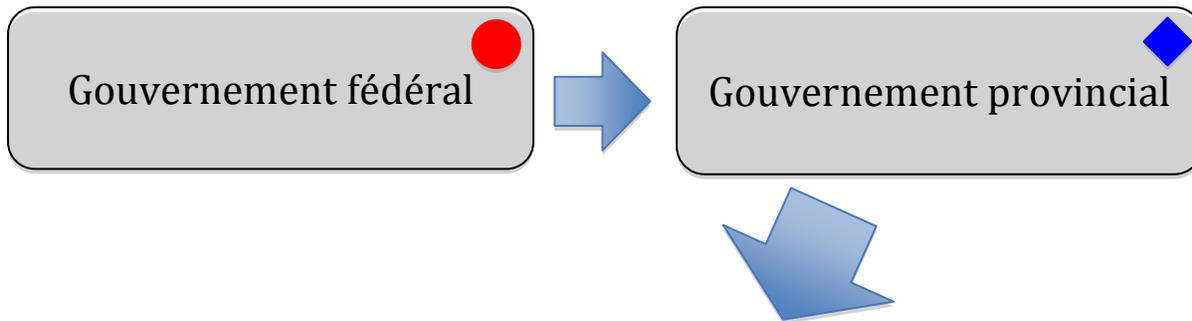
Agent d'établissement

C.-B. après le rapatriement (2014)





Manitoba avant le rapatriement



Légende: le financement

Légende: les formes de coopération

Gouvernement fédéral

Gouvernement provincial

Communauté francophone



CIC



Ministère du Travail et de l'Immigration

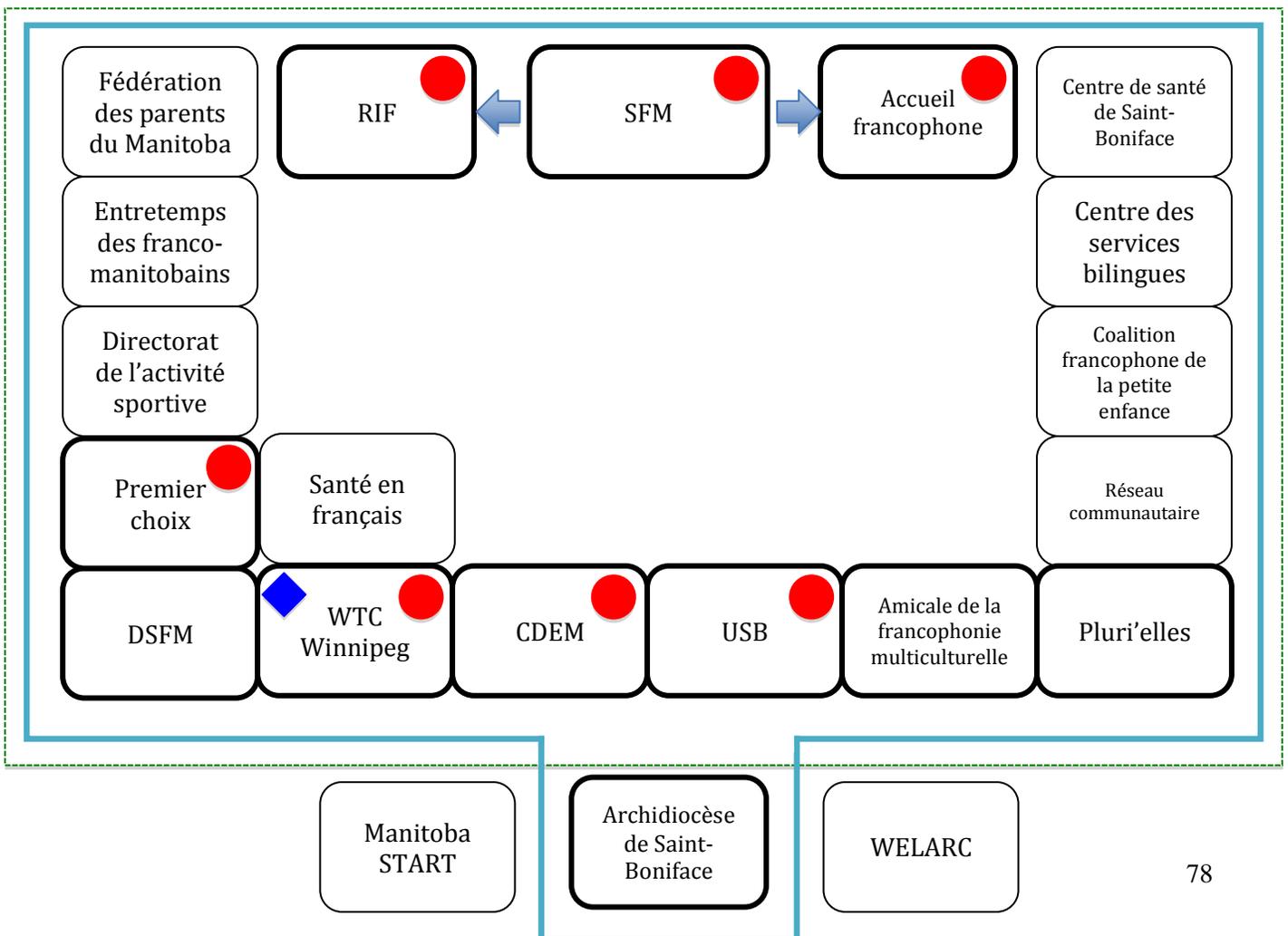
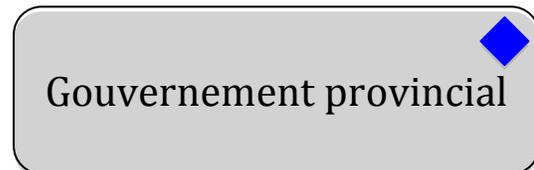


Membres du RIF (2013)



Organismes ciblés

Manitoba après le rapatriement (2013)



Annexe C : Liste des organisations interviewées et nombre de personnes par organisation

Notre étude a une dimension comparative non seulement spatiale, mais aussi temporelle. Plusieurs acteurs ont été impliqués dans différents organismes au cours de leur carrière professionnelle et de leurs activités personnelles. Nous ne mentionnons pas ici les noms des personnes interrogées en conformité avec notre protocole d'éthique à SFU et nos exigences en matière d'anonymat et de confidentialité. Lorsque les participant-e-s nous ont donné l'autorisation de les nommer, cette indication a été ajoutée après la citation.

Colombie-Britannique

Agence francophone pour l'accueil des immigrants (AFAI) – 2
Association francophone de Surrey (AFS) – 1
Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF) – 1
Collège Éducacentre – 2
Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (Comité directeur CIC-CFSM) – 1
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) – 1
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) – 5
La Boussole – 3
Multicultural Advisory Council of BC – 1
Programme des affaires francophones de la Colombie-Britannique – 1
Réseau en immigration francophone de la Colombie-Britannique (RIFCB) – 1
Société francophone de Maillardville – 1

Manitoba

Accueil francophone – 1
Amicale de la francophonie multiculturelle du Manitoba – 2
Archidiocèse de Saint-Boniface – 1
Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (Comité directeur CIC-CFSM) – 1
Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) – 3
Conseil de l'immigration du Manitoba – 1
District scolaire franco-manitobain (DSFM) – 1
Ministère de l'Immigration et du Travail du Manitoba – 2
Pluri-elles – 1
Réseau en immigration francophone du Manitoba (RIF du Manitoba) – 1
Secrétariat aux affaires francophones du Manitoba – 2
Société franco-manitobaine (SFM) - 3
Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone – 1
Université de Saint-Boniface (USB) – 3
World Trade Center Winnipeg – 1

Annexe D : Liste des personnes interviewées³²

- Entretien 1, Ancien directeur, Organisme communautaire francophone, CB, 12/06/2013.
- Entretien 2, Fonctionnaire provincial, CB, le 12/06/2013.
- Entretien 3, Employé, Organisme communautaire francophone, CB, 13/06/2013.
- Entretien 4, Ancien président, Organisme communautaire francophone, CB, 14/06/2013.
- Entretien 5, Employé, Organisme communautaire francophone, CB, 17/06/2013.
- Entretien 6, Ancien directeur, Organisme communautaire francophone, CB, 18/06/2013.
- Entretien 7, Employé, Organisme communautaire francophone, CB, 29/07/2013.
- Entretien 8, Direction, Établissement d'enseignement collégial, CB, 29/07/2013.
- Entretien 9, Employé, Établissement d'enseignement collégial, CB, 29/07/2013.
- Entretien 10, Employé, Organisme communautaire francophone, CB, 6/08/2013.
- Entretien 11, Direction, Établissement d'enseignement postsecondaire, CB, 8/08/2013.
- Entretien 12, Yasmina Boubezari Kotevski, Coordinatrice, Réseau en immigration francophone du Manitoba, MB, 16/07/2014
- Entretien 13, Fonctionnaire provincial, MB, 16/07/2014
- Entretien 14, Alain Laberge, Directeur général, Division scolaire franco-manitobaine, MB, 24/07/2014
- Entretien 15, Direction, Établissement d'enseignement postsecondaire, MB, 24/07/2014
- Entretien 16, Directeur, Organisme communautaire francophone, MB, 25/07/2014
- Entretien 17, Mohamed Doumbia, Conseiller en immigration d'affaires, CDEM, MB, 25/07/2014
- Entretien 18, Louis Allain, Directeur général, CDEM, MB, 25/07/2014
- Entretien 19, Fonctionnaire provincial, MB, 27/07/2014
- Entretien 20, Bintou Sacko, Gestionnaire, Accueil Francophone, MB, 28/07/2014
- Entretien 21, Conseil d'administration, Organisme communautaire francophone, MB, 28/07/2014
- Entretien 22, Fonctionnaire provincial, MB, 28/07/2014
- Entretien 23, Brigitte Léger, Coordinatrice au programme d'immigration, WTC Winnipeg, MB, 29/07/2014
- Entretien 24, Ibrahima Diallo, Président, Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone, MB, 30/07/2014.
- Entretien 25, Employé, CDEM, MB, 20/08/2014
- Entretien 26, Employé, Institution religieuse, MB, 22/08/2014
- Entretien 27, Mona Audet, Directrice générale, Pluri-elles, MB, 22/08/2014
- Entretien 28, Guy Jourdain, Directeur, Service de traduction juridique, Gouvernement provincial, MB, 29/08/2014
- Entretien 29, Ancien directeur, Organisme communautaire francophone, CB, 7/11/2014.
- Entretien 30, Yvon Laberge, Directeur général, Collège Éducentre, CB, 13/11/2014.
- Entretien 31, Tanniar Leba, Directeur général, La Boussole, CB, 13/11/2014.
- Entretien 32, Johanne Dumas, Directrice générale, La Société francophone de Maillardville, CB, 13/11/2014.
- Entretien 33, Conseil d'administration, Organisme communautaire francophone, CB, 20/11/2014.
- Entretien 34, Employé, Organisme communautaire francophone, CB, 20/11/2014.

³² La forme masculine des titres professionnels désigne ici aussi bien les femmes que les hommes.

Annexe E : Liste des acronymes

AFAI	Agence francophone pour l'accueil et l'intégration des immigrants
AFSurrey	Association francophone de Surrey
ALS	Anglais langue seconde
AUFC	Association des universités de la francophonie canadienne
BAFF	Bureau des Affaires francophones et francophiles
BC-FISC	<i>BC-Francophone Immigration Steering Committee</i>
CDEM	Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba
CFSM	Communautés francophones en milieu minoritaire
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CIIA	Centre d'intégration pour immigrants africains
CLOSM	Communautés de langue officielle en situation minoritaire
DSFM	Division scolaire franco-manitobaine
EAL	<i>English as an Additional Language</i>
ELSA	<i>English Language Services for Adults</i>
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
FFCB	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
ISSBC	<i>Immigrant Services Society of British Columbia</i>
LINC	<i>Language Instruction for Newcomers to Canada</i>
LIP	<i>Local Immigration Partnerships</i>
PLOP	Première langue officielle parlée
PVT	Programme vacances-travail
RIF	Réseau en immigration francophone
RIFCB	Réseau en immigration francophone de la Colombie-Britannique
RIFMB	Réseau en immigration francophone du Manitoba
ROC	<i>Rest of Canada</i>
ROF	<i>Rest of Francophones</i>
RVPP	Rendez-vous des présidents et présidentes
SDE	Société de développement économique
SFM	Société franco-manitobaine
SFU	<i>Simon Fraser University</i>
SUCCESS	<i>United Chinese Community Enrichment Services Society</i>
TÉFIÉ	Travailleuses et travailleurs en établissement des familles immigrantes dans les écoles
UBC	<i>University of British Columbia</i>
USB	Université de Saint-Boniface
WELARC	<i>Winnipeg English Language Assessment and Referral Centre</i>
WTC	<i>World Trade Centre</i>

Annexe F : Liste des encadrés et des tableaux

Tableau 1 : Population francophone (PLOP) et francophile, Colombie-Britannique et Manitoba, 2011	33
Tableau 2 : Lieu de naissance des francophones (PLOP), Colombie-Britannique et Manitoba, 2006.....	34
Tableau 3 : Répartition des francophones (PLOP) selon l'indice de concentration dans leur municipalité, Colombie-Britannique et Manitoba, 2006.....	34
Tableau 4 : Nombre et pourcentage des immigrants (15 ans et plus) parlant français, Colombie-Britannique et Manitoba, 2006 à 2013	35
Tableau 5 : Principaux pays d'origine des immigrants francophones (PLOP), Colombie-Britannique et Manitoba, 2006.....	36
Tableau 6 : Régions d'origine des immigrants francophones (PLOP), Colombie-Britannique et Manitoba, 2006.....	37
Tableau 7 : Catégorie d'immigration des immigrants ayant le français comme langue maternelle, Colombie-Britannique, 2013.....	38
Tableau 8 : Catégorie d'immigration des immigrants ayant une connaissance du français, Manitoba, 2013.....	38
Tableau 9 : L'offre de service en Colombie-Britannique et au Manitoba	47
Tableau 10 : Clientèles en Colombie-Britannique et au Manitoba	50
Tableau 11 : Collaborations francophone/anglophone en matière des services en établissement	56
Conclusion.....	57
Tableau 12 : La Colombie-Britannique avant le rapatriement	74
Tableau 13 : La Colombie-Britannique après le rapatriement (2014)	74
Tableau 14 : Le Manitoba avant le rapatriement.....	74
Tableau 15 : Le Manitoba après le rapatriement (2013)	74